

BURKINA FASO



*Unité - Progrès - Justice*

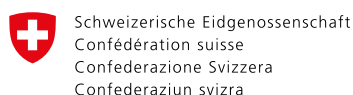
# ***Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral (PNIASP) 2021-2025***



# Remerciements

Le gouvernement du Burkina Faso adresse ses remerciements aux partenaires au développement dont l'accompagnement aussi bien technique que financier a été d'une grande importance pour le processus de formulation du Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP) et de ses Plans d'actions régionaux opérationnels (PARO). Il s'agit :

❖ du bureau de la Coopération suisse au Burkina Faso



Direction du développement  
et de la coopération DDC

---

❖ de la Coopération allemande



❖ de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



❖ du Fonds international de développement de l'agriculture (FIDA) à travers le Projet Neer-Tamba



❖ de l'Organisation non gouvernementale OXFAM



❖ de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida)



***Plan Stratégique National  
d'Investissement  
Agro-Sylvo-Pastoral  
(PNIASP) 2021-2025***

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES  
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

BURKINA FASO  
Unité-Progrès-Justice

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA PROSPECTIVE

Arrêté interministériel N°2022 125 /MARA/MEEA/MESRI/MEFP  
portant adoption du Plan stratégique national d'investissement  
agro-sylvo-pastoral (PNIASP).

Le Ministre de l'agriculture des ressources animales et  
halieutiques ;  
Le Ministre de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement ;  
Le Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de  
l'innovation ;  
Le Ministre de l'économie, des finances et de la prospective ;



- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2022-0942/PRES-TRANS/PM du 9 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 2 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°034-2018/AN du 27 Juillet 2018, portant pilotage et gestion de développement ;
- Vu le décret n°2021-0933/PRES/PM/MINEFID du 17 septembre 2021 portant adoption du deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2015 ;
- Vu le décret n° 2022-0438/PRES/TRANS/PM/MEFP du 12 juillet 2022 portant adoption du plan d'action de la transition (PAT) ;
- Vu le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2022-0538/PRES-TRANS/PM/MARA du 25 juillet 2022 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques ;

**ARRETEMENT**

**Article 1:** Est adopté le Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP) dont le document est joint en annexe.

**Article 2:** Le Secrétaire général du ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, le secrétaire général du ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, le secrétaire général du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **22 DEC 2022**

Le Ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques



**Denis OUEDRAOGO**  
Chevalier de l'ordre de l'étaalon



le Ministre de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement



**Augustin KABORE**  
Médaille d'honneur des eaux et forêts



Le Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



**Adjima THIOMBIANO**  
Chevalier de l'ordre des palmes académique



Le Ministre de l'économie, des finances et de la prospective



**Aboubakar NACANABO**  
Chevalier de l'ordre du mérite de l'économie et des finances



**AMPLIATIONS**

- PM
- CAB/MARAH
- CAB/MEEA
- CAB/MESRI
- SP/CPSA
- DGESS des Ministères concernés
- Chrono

### AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso, pour booster son développement économique après une dizaine d'années d'ajustement structurel (1990-2000), a élaboré et mis en œuvre au cours des vingt dernières années, des plans et stratégies de développement. Il s'agit notamment du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCAAD), et du plan national de développement économique et sociale (PNDES I et II).

Au niveau sectoriel, des politiques ont été élaborées suivant les quatorze secteurs de planification institués par le PNDES. Dans notre secteur, il s'agit de la politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) » 2018-2027.

Le Plan stratégique national d'investissements agro-sylvo-pastoral (PNIASP) 2021-2025 s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle du secteur telle que définie par cette politique. Il donne les orientations stratégiques sur les investissements opérationnels prioritaires du secteur. Le PNIASP, en intégrant les orientations et engagements aux plans national, sous-régional et continental, se veut être le cadre fédérateur des interventions dans le domaine agro-sylvo-pastoral.

Nous adressons nos félicitations à l'équipe technique nationale et à tous les groupes d'acteurs du secteur PASP qui ont contribué à l'élaboration du présent document, à travers un processus participatif et inclusif. Nous traduisons notre reconnaissance à tous les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis aux efforts de développement de notre pays.

Nous exhortons l'ensemble des acteurs à s'engager dans la mise en œuvre de cette stratégie afin d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'horizon 2025.

**Le Ministre de l'Agriculture,  
des Ressources Animales et  
Halieutiques**


**Dr Denis OUEDRAOGO**

**Le Ministre de  
l'Environnement, de l'Eau et  
de l'Assainissement**


**Dr Augustin KABORE**

**Le Ministre de  
l'Enseignement Supérieur,  
de la Recherche et de  
l'Innovation**


**Pr Adjima THIOMBIANO**

# Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	8
LISTE DES TABLEAUX	8
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	10
INTRODUCTION	12
<b>I. Analyse diagnostique du secteur</b>	<b>15</b>
1.1. Contextes politique, socioéconomique, environnemental et sécuritaire	16
1.2. Cadre organisationnel, institutionnel et règlementaire	18
1.3. Bilan du secteur sur la période 2016-2020	20
1.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces	25
1.5. Défis à relever	26
<b>II. Stratégie d'investissement du secteur de production agro-sylvo-pastorale</b>	<b>27</b>
2.1. Fondements	28
2.2. Vision	29
2.3. Principes directeurs	29
2.4. Orientations stratégiques	31
2.5. Axes, objectifs stratégiques et effets attendus	34
<b>III. Dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation</b>	<b>43</b>
3.1. Instruments de mise en œuvre du PNIASP	44
3.2. Acteurs de mise en œuvre	45
3.3. Cadre organisationnel	46
3.4. Instances de suivi de la mise en œuvre	47
3.5. Suivi et évaluation	47
3.6. Mécanisme de financement	49
3.7. Mesures de sauvegarde environnementale et sociale	50
<b>IV. Analyse économique de la mise en œuvre du PNIASP</b>	<b>51</b>
4.1. Impacts sur les agrégats macroéconomiques	52
4.2. Indicateurs socio-économiques	53
<b>V. Analyse des risques et mesures d'atténuation</b>	<b>55</b>
5.1. Les risques d'ordre naturel	56
5.2. Les risques d'ordre sanitaire	56
5.3. Les risques d'ordre politique	56
5.4. Les risques socio-économiques	57
5.5. Le risque sécuritaire	57
Annexe 1 : Cadre logique du PNIASP	60
Annexe 2 : Cadre de résultats du PNIASP	78
Annexe 3 : Matrice des investissements structurants	102
Annexe 4 : Synthèse des risques et mesures d'atténuation	104
Annexe 5 : Cadre programmatique du plan d'actions	106

## Liste des tableaux

Tableau 1	: Indicateurs d'impacts du secteur PASP	31
Tableau 2	: Indicateurs de la transformation structurelle du secteur PASP	32
Tableau 3	: Répartition du budget par axe (en millions de de FCFA)	49
Tableau 4	: Répartition du budget par axe et selon le plan de financement (en millions de de FCFA)	49
Tableau 5	: Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur la balance commerciale (%)	52
Tableau 6	: Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur les finances publiques	53
Tableau 7	: Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur les revenus des ménages et des entreprises (%)	53
Tableau 8	: Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur la consommation des ménages (%)	54
Tableau 9	: Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur l'incidence de la pauvreté (%)	54

## Sigles et abréviations

<b>AIRP</b>	: Agricoles Innovante Résiliente et Performante
<b>APFR</b>	: Attestation de possession foncière rurale
<b>ASPHF</b>	: Agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique
<b>CAIMA</b>	: Centrale d'achat des intrants et matériels agricoles
<b>CAMVET</b>	: Centrale d'achat de médicaments vétérinaires
<b>CEAP</b>	: Champ école agro-pastorale
<b>CEDEAO/ECOWAP</b>	: Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEP</b>	: Champ école de producteurs
<b>CES/DRS</b>	: Conservation des eaux et sols/ défense et restauration des sols
<b>CGEAF</b>	: Conseil de gestion des exploitations agricoles familiales
<b>CGES</b>	: Cadre de gestion environnementale et sociale
<b>COPT</b>	: Comités Provinciaux de la Transhumance
<b>COVID 19</b>	: Corona virus disease 2019
<b>CR/CPSA</b>	: Comité régional de coordination des politiques sectorielles agricoles
<b>CSD</b>	: Cadre sectoriel de dialogue
<b>CSD/PASP</b>	: Cadre sectoriel de dialogue « Production agro-sylvo-pastorale »
<b>CT</b>	: Comité technique
<b>CUMA</b>	: Coopérative d'utilisation de matériels agricoles
<b>DGESS</b>	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>DPPD</b>	: Documents de programmation pluriannuelle des dépenses
<b>E.A.</b>	: Effet attendu
<b>ECOWAP</b>	: Politique agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>EES</b>	: Évaluation environnementale stratégique
<b>ENP</b>	: Étude nationale prospective
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FI</b>	: Fond islamique



<b>FIE</b>	: Fond d'intervention pour l'environnement
<b>FODEL</b>	: Fonds de développement de l'élevage
<b>GAR</b>	: Gestion axée sur les résultats
<b>IE</b>	: Intelligence économique
<b>MAAH</b>	: Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
<b>MEA</b>	: Ministère de l'eau et de l'assainissement
<b>MEEVCC</b>	: Ministère de l'environnement de l'économie verte et du changement climatique
<b>MNC</b>	: Maladie de Newcastle
<b>MRAH</b>	: Ministère des ressources animales et halieutiques
<b>NDT</b>	: Neutralité en matière de dégradation des terres
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
<b>OIG</b>	: Organisation inter-gouvernementale
<b>ONG</b>	: Organisation non-gouvernementale
<b>OS</b>	: Objectif stratégique
<b>PARO</b>	: Plan d'action régional opérationnel
<b>PASP</b>	: Production agro-sylvo-pastorale
<b>PCAE</b>	: Politique commune d'amélioration de l'environnement
<b>PCD</b>	: Plan communal de développement
<b>PD</b>	: Parcelle de démonstration
<b>PDDAA</b>	: Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
<b>PDI</b>	: Personne déplacée interne
<b>PFNL</b>	: Produits forestiers non ligneux
<b>PNDES</b>	: Plan national de développement économique et social
<b>PNIASP</b>	: Plan stratégique national d'investissements du secteur agro-sylvo-pastoral
<b>PPCB</b>	: Péripneumonie contagieuse bovine
<b>PPP</b>	: Partenariat public-privé
<b>PPR</b>	: Peste de petits ruminants
<b>PRD</b>	: Plan régional de développement
<b>PS-PASP</b>	: Politique sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale »
<b>PTBA</b>	: Plan de travail et de budget annuel
<b>PTF</b>	: Partenaires techniques et financiers
<b>PVP</b>	: Parcelle vitrine de producteurs
<b>RESUREP</b>	: Réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales
<b>RNA</b>	: Régénération naturelle assistée
<b>SAP</b>	: Système d'alerte précoce
<b>SFD</b>	: Systèmes de finance décentralisé
<b>SFR</b>	: Service foncier rural
<b>SI</b>	: Stock d'intervention
<b>SNS</b>	: Stock national de sécurité
<b>SP/CPISA</b>	: Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
<b>TIC</b>	: Technologie de l'information et de la communication
<b>UD</b>	: Unité de démonstration
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest africaine
<b>UMA</b>	: Unité de matériels agricoles
<b>UTL</b>	: Unité de traitement de lait

## Résumé exécutif

Le troisième cycle du programme national du secteur rural, renommé Plan stratégique national d'investissements agro-sylvo-pastoral (PNIASP, 2021-2025) est le cadre d'opérationnalisation du Plan national de Développement Économique et Social (PNDES II, 2021-2025) et de la Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP, 2018-2027) dans ledit secteur. Il s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle du secteur PASP.

L'élaboration de cette stratégie répond également aux engagements pris par le pays aux plans international, régional et sous régional. Au plan international, le PNIASP contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Aux plans régional et sous régional, le PNIASP participe à la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo (2014) sur la croissance et la transformation accélérée de l'agriculture en Afrique traduit dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA+10). Il constitue aussi le cadre de mise en œuvre de la Politique agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/CEDEAO).

L'analyse diagnostique du secteur a identifié onze (11) défis majeurs à relever au cours de la période 2021-2025, au regard des constats de la mise en œuvre des programmes précédents et dans la perspective de la transformation structurelle du secteur. Il s'agit principalement de :

- (i) accroître durablement la productivité et la production des produits ASPHF dans le respect des normes environnementales ;
- (ii) améliorer la mobilisation, la maîtrise et la gestion efficiente de l'eau de production dans un contexte de changement climatique ;
- (iii) assurer la gestion durable des terres et des ressources forestières, fauniques, pastorales et halieutiques ;
- (iv) améliorer l'accès à la terre et la sécurisation foncière des espaces de production ASPHF ;
- (v) améliorer l'accès au marché et la valeur ajoutée des filières ASPHF ;
- (vi) développer un capital humain compétitif pour répondre aux besoins de développement du secteur PASP ;
- (vii) renforcer la résilience des ménages ASP vulnérables y compris les personnes déplacées internes (PDI) ;
- (viii) développer des mécanismes de financement innovant du secteur PASP ;
- (ix) renforcer l'accès des acteurs aux services financiers adaptés ;
- (x) renforcer la gouvernance (coordination, le pilotage des interventions et le suivi-évaluation et la capitalisation) du secteur PASP ;
- (xi) assurer la sécurité alimentaire de la population burkinabè.

**Objectif global :**

**« Accroître durablement la productivité et l'accès des produits ASPHF aux marchés à l'effet d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie ».**

Ces défis seront relevés à travers quatre (04) axes stratégiques déclinés en actions et activités consignées dans le Plan d'actions opérationnel (PAO). Les axes retenus sont :



**Axe 1 :**  
Productivité et production durable du secteur PASP ;



**Axe 2 :**  
Compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques ;



**Axe 3 :**  
Gestion durable des ressources naturelles ;



**Axe 4 :**  
Gouvernance du secteur PASP.

Le champ d'action du Plan stratégique national d'investissement du secteur agro-sylvo-pastoral est celui de la **politique sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale »** et la vision est intitulée: « À l'horizon 2025, **le secteur PASP est résilient, moderne et compétitif, accélérateur de la transformation structurelle de l'économie nationale porté par des exploitations familiales et des entreprises agricoles modernes et garantissant durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ».**

Les principes directeurs qui guident la démarche et les actions dans la mise en œuvre du PNIASP sont notamment: le leadership national, le genre et l'équité, la subsidiarité et le partenariat, la responsabilité mutuelle, la gestion axée sur les résultats, la participation et l'appropriation, le développement durable, le pollueur-payeur et préleveur-payeur et la proactivité.

Dans l'optique d'assumer la souveraineté alimentaire, le PNIASP se fixe comme objectif global : **« accroître durablement la productivité et l'accès des produits ASPHF aux marchés à l'effet d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie ».**

Par ailleurs, il devra produire à termes des impacts suivants (i) l'accroissement de la productivité du

secteur (ii) l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les principaux acteurs de mise en œuvre du PNIASP sont : (i) l'État ; (ii) les collectivités territoriales ; (iii) les acteurs non étatiques et (iv) les partenaires techniques et financiers.

Pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan stratégique, un dispositif s'appuyant sur celui décrit par la PS-PASP et ceux existant dans les départements ministériels sera déployé. Ce dispositif va du niveau régional au niveau stratégique en passant le niveau ministériel.

D'un coût global de **1 505 090 599 822 FCFA**, le financement se fera à travers le budget de l'État, la contribution des partenaires techniques et financiers, le financement des Plans communaux et régionaux de développement et la contribution des bénéficiaires.

Au regard de l'environnement national, sous-régional et international, les principaux risques susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre du PNIASP sont de plusieurs ordres : (i) naturel, (ii) sanitaire, (iii) politique, (iv) socioéconomique, (v) sécuritaire et (vi) anthropique. Des mesures de mitigation sont envisagées afin d'atténuer les effets éventuels de ces risques.

# Introduction

Le secteur agro-sylvo-pastoral occupe une place prépondérante dans le développement socio-économique du Burkina Faso. En effet, il occupe 86% de la population active (RGA, 2008) et sa contribution au Produit intérieur brut reste en moyenne au-dessus de 20% depuis les trois dernières décennies (IAP/DGEP, 2021). Cette contribution relativement faible au regard des potentialités du secteur s'explique par la faiblesse de la productivité, de la transformation et de la commercialisation des produits.

Pour accroître la contribution du secteur à la formation du PIB et améliorer les conditions de vie des populations, plusieurs politiques sont élaborées et mises en œuvre par les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de l'eau et de la recherche agricole. Dans l'optique de fédérer ces différentes politiques et créer une synergie d'actions entre les acteurs, deux cycles du programme national du secteur rural (PNSR) ont été élaborés et mis en œuvre, respectivement sur les périodes 2011-2015 et 2016-2020.

L'évaluation du dernier cycle de ce programme et les études réalisées montrent une augmentation de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique excepté celle du lait. En effet, le volume de la production végétale est passé de 6 273 553 tonnes en 2015 à 7 369 365 tonnes en 2020. Ceux de la viande, du lait et du poisson sont passés respectivement de 62 513 tonnes, 4 607 321 litres, et 20 000 tonnes en 2016 à 67 227 tonnes, 4 180 092 litres et 29 750 tonnes en 2020. Quant aux Produits forestiers non ligneux (PFNL), la quantité collectée est passée de 716 436 tonnes en 2016 à 981 314,5 tonnes en 2018.

Cependant, ces performances obtenues dans un contexte sécuritaire et social précaire n'ont pas été suffisantes pour engendrer une transformation substantielle des conditions de vie des populations, surtout en milieu rural où l'insécurité alimentaire

et la pauvreté sont encore persistantes. En effet, la prévalence de la sous-alimentation est restée toujours élevée et estimée à 14,4% en 2019 (FAO, 2021) pour une cible de 10,35% et l'incidence de la pauvreté au niveau national est de 36,2% dont 43% en milieu rural (EMC, 2018) pour une cible nationale de 38%. Des défis restent donc à être relevés pour rendre le secteur plus performant et résilient.

Le troisième cycle du programme national du secteur rural, renommé Plan stratégique national d'investissement du secteur agro-sylvo-pastoral (PNIASP, 2021-2025) est le cadre d'opérationnalisation de la Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP, 2018-2027) sur la période 2021-2025 et du deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II, 2021-2025). Il s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle du secteur ASP.

L'élaboration de cette stratégie répond également aux engagements pris par le pays aux plans international, régional et sous régional.

Aux plans régional et sous régional ouest africain, le PNIASP participe à la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo (2014) sur la croissance et la transformation accélérée de l'agriculture en Afrique traduit dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA+10). Cette déclaration réaffirme celle de Maputo (2003) sur l'allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole et la réalisation d'un taux de croissance d'au moins 6%. Le PNIASP constitue aussi le cadre de mise en œuvre de la Politique agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/CEDEAO). Au plan international, le PNIASP contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le champ d'action du Plan stratégique national d'investissement du secteur agro-sylvo-pastoral est celui de la **politique sectorielle « Production agro-sylvo-pastorale »** qui couvre les domaines suivants :

- (i) les productions végétales,
- (ii) les productions animales,
- (iii) les productions halieutiques,
- (iv) la gestion des ressources forestières et fauniques,
- (v) les aménagements hydro agricoles,
- (vi) la gestion du foncier rural,
- (vii) l'organisation du monde rural,
- (viii) la promotion de l'entrepreneuriat agricole,
- (ix) la gestion des risques agricoles,
- (x) la mobilisation de l'eau à usage agro-sylvo-pastoral,
- (xi) la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles,
- (xii) la gestion intégrée des ressources en eau,
- (xiii) la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Ce champ reste en cohérence avec les directives du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) sur le contenu des programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA). Le champ du PNIASP couvre totalement les domaines d'intervention des ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage et partiellement ceux en charge de l'environnement et de l'eau.

Le processus d'élaboration du PNIASP a été guidé par une note conceptuelle assortie d'une feuille de route validée par les différents groupes d'acteurs du secteur. Il a été conduit de manière participative et inclusive. Les résultats de l'évaluation du PNSR II et des études thématiques réalisées ont alimenté une revue du secteur qui a permis de définir, la vision du secteur et les orientations stratégiques pour la période 2021-2025.

La rédaction du document du PNIASP a été assurée par une équipe technique nationale composée des différents groupes d'acteurs du secteur (acteurs étatiques, organisations professionnelles agricoles, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers) avec l'appui de personnes-ressources. Le PNIASP a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique assortie d'un cadre de gestion environnementale et sociale et d'une revue d'assurance qualité.

Le document du PNIASP est structuré en quatre principales parties :

- (i) l'analyse diagnostique du secteur,
- (ii) la stratégie d'investissement du secteur agro-sylvo-pastoral,
- (iii) les dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation,
- (iv) l'analyse des risques et mesures d'atténuation.





**1.**  
**Analyse  
diagnostique  
du secteur**

## 1.1. Contextes politique, socioéconomique, environnemental et sécuritaire

Le Burkina Faso, pays sahélien et enclavé de l'Afrique de l'Ouest, s'étend sur une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>. Sur le plan administratif, le territoire est subdivisé en treize (13) régions, quarante-cinq (45) provinces et trois cent cinquante et une (351) communes, dont trois cent deux (302) communes rurales. Sa population en 2019 est de 20 487 979 habitants, avec une croissance démographique forte de 2,93% par an (RGPH, 2019). Les principales caractéristiques de cette population composée de 51,7% de femmes sont sa jeunesse (77,9% à moins de 35 ans) et sa ruralité (73,7% de la population). La forte croissance démographique du pays est source (i) d'une pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.), (ii) d'une demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi et (iii) d'une migration des populations avec pour conséquence la recrudescence des conflits dans les zones d'accueil.



### 1.1.1. Un contexte politique relativement stable

La situation politique du Burkina Faso est jugée stable. En effet, après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le pays a tenu successivement et à bonne date deux élections couplées présidentielles et législatives, respectivement en 2015 et en 2020. Ces élections ont été unanimement appréciées par les communautés internationale et nationale. Sur la période 2016-2020, le pays a été caractérisé par des progrès en matière de démocratie notamment en termes (i) de renforcement du contrôle de l'Exécutif par le Parlement, (ii) de renforcement du dialogue politique de haut niveau et (iii) du renforcement de la culture de la redevabilité des autorités publiques et de la veille citoyenne.



### 1.1.2. Contexte socioéconomique : une croissance sectorielle positive, mais instable avec une persistance de la pauvreté rurale et des inégalités

L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avant de replier en 2020, en raison de la conjoncture marquée, par la persistance des attaques terroristes, et la pandémie de la COVID-19. En effet, le Produit intérieur brut (PIB) a connu un taux de croissance en moyenne de 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 1,9% en 2020 (PNDES-II, 2021). La croissance moyenne du secteur primaire sur la période 2016-2020 a été de 4,9%. Cependant, elle a été instable, passant de 4,2% en 2016 à -0,2% en 2017, puis à 13,3% en 2018 et 1,7% en 2019. Quant à la contribution du secteur primaire à la formation du PIB, elle est restée quasi stable sur la période 2016-2020, soit une moyenne de 21,58% (IAP, 2021).

Sur le plan social, en 2018, 36,2% de la population (7,3 millions de personnes)

vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 40,1% en 2014 (EMC 2014, 2018). En outre, les inégalités de revenu ont augmenté entre 2014-2018 puisque l'indice de GINI est passé de 0,35 à 0,38 sur la période. Quant au recul de la pauvreté en milieu rural, il est resté modeste, passant de 47,7% en 2014 à 44,6% en 2018, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 13,7% en 2014 à 10,0% en 2018. Le milieu rural demeure le plus touché par la pauvreté (neuf personnes pauvres sur dix y vivent) et les disparités entre régions sont encore fortes.

Sur le plan alimentaire et nutritionnel, la situation est caractérisée par la persistance de l'insécurité alimentaire et la malnutrition. En effet, la prévalence de la sous-alimentation est à 14,4% en 2019 avec un retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans de 25,4% en 2019.



### 1.1.3. Contexte environnemental et climatique : des ressources naturelles en dégradation continue



Le contexte environnemental est marqué par une dégradation continue du couvert végétal, un appauvrissement des sols cultivables, un amenuisement des ressources hydriques, une réduction des espaces de production agro-sylvo-pastorale due au développement de l'exploitation minière et de l'orpaillage. Cet état de fait est imputable à la pression anthropique, la faible application des instruments juridiques en matière de protection de l'environnement de gestion des ressources naturelles, et la faible sécurisation des espaces de conservation.

Au plan climatique, le Burkina Faso a connu une forte variabilité pluviométrique au cours des dernières années. Cette dernière s'est traduite par la fréquence des sécheresses dues à l'insuffisance pluviométrique et sa répartition inégale, les inondations provenant

des fortes pluies exceptionnelles, les vagues de chaleur, les nappes de poussières intenses et les pollutions. Ces changements climatiques ont une forte incidence sur le secteur agro-sylvo-pastoral qui constitue la principale source de revenus pour la majorité de la population burkinabè et fournit au total 44,7% des revenus des ménages dont 24,3 % pour l'agriculture (au sens production végétale) et 20,4% pour l'élevage (Document guide de la révolution verte, 2008). Ils exercent une forte pression sur la qualité des sols et renforcent davantage le risque de dégradation des ressources naturelles.

Les conséquences immédiates de la dégradation de ressources naturelles et du changement climatique sont les migrations de population, les déficits alimentaires, des conflits et la perte de la biodiversité.

### 1.1.4. Un contexte sécuritaire et sanitaire difficile

La situation sécuritaire du pays reste préoccupante. En effet, la sécurité des personnes et des biens s'est progressivement détériorée depuis 2016 en raison de la recrudescence des attaques terroristes et des conflits communautaires avec leurs corollaires de nombre élevé de personnes déplacées internes (PDI)<sup>1</sup>. La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées entraîne une forte pression sur les ressources naturelles disponibles et un désœuvrement des populations, particulièrement des jeunes et des femmes.

L'insécurité constitue aujourd'hui une grande menace qui risque de saper les efforts de développement dans le secteur si des réponses vigoureuses et des stratégies de résilience efficaces ne sont pas mises en place.

Le secteur agricole est fortement touché par

cette situation du fait de l'inaccessibilité de certaines zones de production, l'abandon des exploitations, la destruction des moyens et supports de production, la réorientation des ressources du secteur vers d'autres secteurs devenus plus prioritaires et la désincitation à l'investissement privé.

Au plan sanitaire, la situation est caractérisée par une persistance des maladies transmissibles, non transmissibles et nutritionnelles qui réduisent fortement la productivité du secteur. La lutte contre ces maladies devrait donc rester une priorité dans le secteur. Depuis mars 2020, le Burkina Faso fait face à la COVID-19. Certaines mesures de riposte à cette maladie (fermeture des frontières et des marchés, mise en quarantaine des localités, etc.) ont affecté négativement les activités de production, de transformation et de commercialisation dans le secteur agro-sylvo-pastoral.



<sup>1</sup> À la date du 31 août 2021, ce sont 1 423 378 personnes déplacées internes qui ont été enregistrées auprès du CONASUR.

## 1.2. Cadre organisationnel, institutionnel et réglementaire



### 1.2.1. Un cadre institutionnel et organisationnel à améliorer

L'environnement institutionnel du secteur agro-sylvo-pastoral, se caractérise par une cogestion du secteur par les départements ministériels en charge de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement et de l'eau. Certains domaines importants de la chaîne de développement agricole (finances, recherche agricole et innovation, commerce, désenclavement, alphabétisation, sécurité, etc.), des filières entières (coton, anacarde, etc.) et des pôles de croissance (Bagré, Sourou, Samandéni, etc.) sont portés par d'autres départements ministériels. Cette configuration pose de grands défis en matière de synergie d'actions et de capitalisation

de l'intervention publique dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Les collectivités territoriales, les organisations professionnelles agricoles, les chambres consulaires d'agriculture, le secteur privé agricole, les organisations non gouvernementales et les partenaires techniques et financiers constituent des acteurs d'une grande importance qui accompagnent l'État dans sa mission. Cependant, la faible organisation des acteurs du secteur, l'état embryonnaire du secteur privé agricole et la faible appropriation des documents stratégiques handicapent la progression de la productivité et de la compétitivité du secteur.



### 1.2.2. Un cadre juridique en souffrance dans l'application de ses dispositions

Il existe de nombreux outils législatifs et réglementaires qui encadrent l'évolution du secteur agro-sylvo-pastoral au Burkina Faso dont le plus important est la Constitution de juin 1991 qui dispose en son article 14 que « Les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ». Outre la Constitution, il existe plusieurs textes juridiques qui encadrent le secteur PASP. Il s'agit principalement de :

- la loi n°048-2017/AN du 16 novembre 2017 portant code de santé animale et de santé publique vétérinaire ;
- la loi n° 02-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso ;
- la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP) au Burkina Faso ;
- la loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso ;
- la loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant code forestier au Burkina Faso ;
- la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso ;
- la loi n° 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques ;
- loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso ;
- la loi n°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- la loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant orientation agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique au Burkina Faso ;
- la loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso.

Les engagements internationaux en lien avec le secteur auxquels le Burkina Faso a souscrit sont :

- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ratifiée par décret N°2004-300 du 20 juillet 2004 ;
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ratifiée par décret N°95-569 RU du 29 décembre 1995 ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptée le 12 juin 1992 et ratifiée le 24 mai 1993 par la loi N°22/93/ADP ;
- la Convention sur la diversité biologique, ratifiée par décret N°93-292 RU du 20 septembre 1993 ;
- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, ratifiée par la zatu AN VII-02 du 23 août 1989.

Malgré la plénitude des textes juridiques encadrant le secteur, des insuffisances notables demeurent quant à leur mise en application. En effet, on note entre autres, la faible diffusion et appropriation par les acteurs, l'absence de décrets d'application pour certaines lois, etc.



## 1.3. Bilan du secteur sur la période 2016-2020



### 1.3.1. Une contribution sectorielle au développement économique et social en légère progression

Au cours des cinq dernières années, Les impacts attendus de l'action publique dans le secteur PASP portaient principalement sur la réduction de la pauvreté en milieu rural, l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur primaire, la productivité de l'emploi dans le secteur, la réduction de l'insécurité alimentaire et le changement de mode de production et de consommation.

Ces indicateurs ont globalement progressé vers leurs cibles malgré le contexte sécuritaire national très difficile depuis 2016.

**En matière de lutte contre la pauvreté**, selon l'Enquête multisectorielle continue (EMC), l'incidence de la pauvreté en milieu rural a connu une légère baisse, passant de 47,7% en 2014 à 44,60% en 2018 pour une cible de 38%.

**Le taux d'accroissement annuel de la valeur ajoutée du secteur agricole**, a évolué en dent de scie sur la période de mise en œuvre du PNSR II. En effet, elle est passée de -2,8% en 2015 à 2,9% en 2019 après avoir atteint un pic de 6,8% en 2018. Entre 2018 et 2019, la croissance de la valeur ajoutée du secteur a connu un écart de -3,1 avec la cible de Malabo qui est d'assurer une croissance annuelle moyenne du secteur agricole d'au moins 6%.

**La productivité de l'emploi du secteur primaire** est passée de 357 000 F CFA en 2015 à 413 000 FCFA en 2020 soit une hausse de 15,7% sur la période et une hausse annuelle

moyenne de 3% (rapport CSD-PASP, 2021). Toutefois, la cible visée (535 500 F CFA) n'est pas atteinte.

**La prévalence de la sous-alimentation** est passée de 12% en 2015 à 14,4% en 2019 pour une cible de 10,35%. Quant au retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, il est passé de 30,20% en 2015 à 25,4% en 2019 pour une cible de 15% en 2020.

**Le changement de mode de production et de consommation**, apprécié à travers l'indice de neutralité en matière de dégradation des terres est passé de 0,21% en 2016 à 0,05% en 2019.

La faible progression des indicateurs socio-économiques montre que les efforts en matière d'accroissement des revenus des paysans et d'amélioration de la **disponibilité** et l'accessibilité des aliments doivent être renforcés.

### 1.3.2. Performances sectorielles sur la période 2016-2020

Au cours des cinq (05) années de la mise en œuvre du PNSR II, les performances suivantes ont été enregistrées dans le secteur agro-sylvo-pastoral.



**En termes d'accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques, les performances se présentent comme suit :**

- **Une productivité végétale en stagnation malgré la hausse de la production.** En effet, le taux de croissance des rendements des principales cultures a évolué en dent de scie, passant de -1,68% en 2016 à 12,61% en 2018, puis 1,39% en 2019 pour une cible de 34%. Quant à la production céréalière, elle a connu une hausse annuelle moyenne de 4,3% sur la période 2015-2020 passant de 4 189 665 tonnes en 2015 à 5 179 104 tonnes en

2020 pour une cible de 7 100 000 tonnes. La production sous maîtrise d'eau (riz, maïs) s'est accrue en moyenne de 4% sur la période 2015-2020 passant de 221 105 tonnes en 2015 à 268 384 tonnes en 2020 pour une cible de 709 400 tonnes. Les productions de culture de rente et des autres cultures vivrières ont connu des hausses annuelles moyennes respectives de 5,4% et 6,9%. Leurs productions sont passées respectivement de 1 389 917

tonnes et 693 971 tonnes en 2015 à 1 810 289 tonnes et 967 931 tonnes en 2020 pour des cibles respectives de 2500 000 tonnes et 941 000 tonnes.

Globalement, les rendements n'ont pas évolué durant la période avec un écart moyen de près de 49% de leur potentiel. Ainsi, le taux de couverture des besoins céréaliers oscille entre 96% et 109%, ce qui traduit un équilibre précaire sur la période 2015-2020.

- **Une productivité animale en faible progression.** La couverture des besoins fourragers du cheptel a évolué en dents de scie passant de 69% en 2015 à 115% en 2018, puis 107% en 2020 pour une cible de 80%. Le nombre de points d'eau pour 100 km au niveau des couloirs de transhumance est passé de 4 points en 2016 à 7 points d'eau en 2018.

Quant à la couverture vaccinale, elle est passée de 28,51% en 2015 à 33,16% en 2020 pour la péripneumonie contagieuse bovine pour une cible de 70%, de 1,3% en 2015 à 15,99% en 2020 pour la peste des petits ruminants pour une cible de 30% et de 40% en 2015 à 72% en 2020 pour la maladie de Newcastle pour une cible de 70%. La proportion de vaches gestantes après insémination est passée de 45,49% en 2017 à 49,64% en 2020.

Enfin, la productivité pondérale du cheptel est de 113 kg, 09 kg, 08 kg et 24 kg respectivement pour les bovins, ovins, caprins et porcins.

Aussi, les effectifs des bovins, des petits ruminants et de la volaille ont connu une croissance moyenne respectivement de 2%, 3% et 3% sur la période 2016-2020. Ces taux de croit restent faibles par rapport à leurs potentialités génétiques.

- **Une production de poisson en hausse, mais insuffisante pour le besoin de consommation nationale.** La production du poisson est passée de 20 000 tonnes en 2015 à 29 750 tonnes en 2020 soit une croissance moyenne annuelle de 8,51% avec une contribution de 98% de la pêche de capture. Cette production couvre 29,7% du besoin national en poisson.
- **Une production de miel en hausse.** La production moyenne sur la période 2016-2020 a été de 510 820 litres avec un pic en 2019 de 774 118 litres.
- **Une production forestière ligneuse et non ligneuse en légère hausse.** La quantité de bois de chauffe produite dans les Chantiers d'aménagement forestier (CAF) est passée de 112 873 stères en 2016 à 277 669 stères en 2020 pour une cible de 300 000 stères. Quant aux PFNL, la quantité collectée est passée de 719 098 tonnes en 2015 à 982 314,5 tonnes en 2018 pour une cible de 3 750 000 tonnes en 2020.
- **Une production faunique en baisse.** La quantité de viande sauvage produite est en baisse passant de 88 tonnes en 2016 à 67,61 tonnes en 2018 pour une cible de 172 tonnes en 2020.

Les principales contraintes qui ont limité l'accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques se résument entre autres à la faible fertilité des sols, le faible accès à des intrants (agricoles, zootechniques, vétérinaires, halieutiques, etc.) de qualité, la faible diffusion et adoption des techniques et technologies éprouvées. En plus de ces contraintes, s'ajoutent celles d'ordre naturel (changement climatique, les attaques parasitaires, etc.) et sécuritaires (abandon des sites de production).





**En termes d'amélioration de la compétitivité des filières ASPHF et d'accès des produits au marché, les performances se présentent ainsi qu'il suit :**

- **La commercialisation des produits ASPH en amélioration.** Le taux de commercialisation des produits agricoles est passé de 25% en 2015 à 37% en 2020 pour une cible de 37,5%.

Le taux moyen de commercialisation des céréales a été de 22,02% sur la période 2016-2020 et de 76 % pour les cultures de rente. Le nombre d'animaux exportés sur pied est passé de 1133 000 têtes en 2015 à 541 600 en 2018, soit une baisse moyenne annuelle de 50%. La quantité de viande exportée est passée de 132,5 tonnes en 2015 à 20 007,34 tonnes en 2019 pour une cible de 2 000 tonnes.

- **La transformation des produits ASPH en croissance.** En effet, le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie est passé de 21,80% en 2016 à 58,70% en 2020 pour une cible de 50%. Sur la période 2016-2020, le taux de transformation des produits végétaux est passé de 12% à 30%, la quantité moyenne de viande produite dans les abattoirs et aires d'abattage a été de 78 295,8 tonnes pour une cible de 52 175 en 2020. Quant

au taux d'accroissement des quantités de lait transformé, il est passé de 2,25% en 2016 à -29,63% en 2020 pour une cible de 20%. La quantité de miel transformée a également connu une hausse passant de 151 117 litres en 2016 à 340 627 litres en 2020. Quant au taux de PFNL transformés, il est resté relativement stable avec une moyenne de 67,12% sur la période 2016-2018.

Les contraintes qui ont affecté les performances en termes d'accès du marché et de transformation de produits ASPH sont entre autres la fermeture de certaines unités de transformation ou leur faible approvisionnement du fait de l'insécurité. En outre, le faible fonctionnement des marchés dans certaines zones a fortement limité les performances des unités de transformation des produits ASPH. Pour le cas spécifique de la production du lait, le vol du bétail et la transhumance définitive/longue durée dans les pays voisins ainsi que les mesures sanitaires dues à la Covid-19 expliquent cette baisse drastique de la quantité collectée et transformée dans les Unités de transformation de lait (UTL).



**En termes de gestion durable des ressources naturelles et résilience aux changements climatiques, les performances se présentent comme suit :**

- **La préservation et l'accroissement des ressources forestières et fauniques en légère progression.** La proportion des aires de protection fauniques sous aménagement a atteint sa cible passant de 40% en 2015 à 75% en 2020. Sur la période 2016-2020, aucune aire classée n'a été immatriculée. Toutefois, 7,89% des aires classées occupées ont été apurées. Quant au taux d'accroissement de la couverture végétale, il est passé de -0,89% en 2016 à -0,43% en 2019 pour une cible de 11% en 2020.
- **Une résilience face aux effets néfastes du changement climatique à renforcer.** En effet, le taux d'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique vulgarisées est passé de 75% en 2018 à 92,06% en 2020. La quantité de carbone

forestier séquestré est passée de 1,52 millions de tonnes en 2018 à 3,9 millions de tonnes en 2020, soit 48,75% de la cible à atteindre. Concernant les superficies des terres dégradées, sur la période 2016-2020, ce sont au total 149 295 ha récupérés, soit 74,64% de la cible visée. Quant au nombre d'emplois verts décents créés, il est passé de 17 750 emplois en 2016 à 28 650 emplois en 2020 pour une cible de 50 000 emplois.

Les principales difficultés qui ont entravé l'atteinte des performances visées sont entre autres le faible taux de survie des plants, l'occupation des forêts classées par les terroristes et la complexité du processus d'immatriculation des forêts classées.



**En termes de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau, les performances se présentent comme suit :**

- Une mobilisation des ressources en eau en croissance mais toujours insuffisante pour les besoins.** Sur la période 2016-2020, 15 nouveaux barrages ont été réalisés et 25 barrages réhabilités pour des cibles respectives de 27 et 56 barrages. Ces réalisations ont permis d'augmenter la capacité de stockage en eau de surface qui est passée de 5,03 milliards de m<sup>3</sup> en 2015 à 6,14 milliards de m<sup>3</sup> en 2020, soit une augmentation de 22,06% sur la période. Cette augmentation est principalement attribuable à la mise en eau du barrage de Samandéni dont la capacité est estimée à 1,05 milliard de m<sup>3</sup>.
- Une gestion intégrée des ressources en eau en constante amélioration,** la proportion des retenues d'eau de plus de 500 000 m<sup>3</sup> avec protection des berges est passée de 13% en 2015 à 20% en 2020 pour une cible de 25%. Quant à la Contribution financière en matière d'eau (CFE), le taux de recouvrement a toujours dépassé la cible annuelle de 100%. Le montant recouvré sur la période 2016-2020 est estimé à 8,28 milliards de FCFA, soit plus 250% des prévisions. Ce taux s'explique par le recouvrement exceptionnel réalisé en 2020 auprès des sociétés minières. Le nombre de services policiers de l'eau est passé de 01 en 2015 à 13 en 2019 pour une cible de 13.

La dégradation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau, la baisse de leur capacité théorique (ensablement et pollution par les plantes envahissantes) et la faible concertation dans la gestion des ressources mobilisées expliquent entre autres le faible niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.



**En termes de sécurisation foncière, de renforcement du capital humain et de valorisation des résultats de la recherche, les performances enregistrées se présentent ainsi qu'il suit :**

- Des espaces de production ASPH peu sécurisés.** La superficie totale des terres cultivables sécurisées avec des attestations de possession foncière rurale (APFR) est passée de 7 950 ha en 2015 à 38 697 ha en 2019 pour une cible de 200 000 en 2020, soit un taux d'atteinte de la cible de 19,34%. La proportion des communes ayant mis en place les structures opérationnelles de gestion foncière rurale est passée de 15% en 2015 à 72,49% en 2020 pour une cible de 100% en 2020.
- Des capacités des acteurs du secteur en amélioration.** La proportion des jeunes agriculteurs formés et installés est en moyenne de 67,37% sur la période 2016-2020 pour une cible annuelle de 100%. La proportion des organisations de producteurs en conformité avec les textes sur les sociétés coopératives est passée de 7% en 2016 à 54,6% en 2020 pour une cible de 70%.
- Une contribution appréciable de la recherche agricole et technologique au développement du secteur.** Le nombre de méthodes, technologies, procédés et innovations générés et transférés est passé de 26 en 2015 à 112 en 2019 dépassant la cible de 66 en 2020. Le taux des technologies, inventions et innovations dans le secteur (TII) diffusés est passé de 10% en 2017 à 94% en 2019 pour une cible de 100% en 2020.

L'insuffisance et la faible fonctionnalité des services fonciers ruraux restent les principales contraintes de sécurisation des espaces de production agro-sylvo-pastoraux, halieutique et faunique.



**En termes de gouvernance du secteur, les performances enregistrées se présentent comme suit :**

- **Une implémentation de l'approche programme en progression.** En effet, l'internalisation du budget programme a connu une avancée importante avec la nomination des responsables de programmes, le rattachement des projets et programmes et l'effectivité des comités de revue depuis 2018. Cependant, des défis restent à relever en termes de stratégies programmes, de dialogue de gestion et de déconcentration budgétaire au niveau régional. Cependant, force est de reconnaître que le Budget Programme n'est pas totalement opérationnel. Les nominations des Responsables des Budgets Opérationnels des Programmes, des Responsables des Unité Opérationnel de Programme (RUOP) et des responsables en charge des finances et de la passation des marchés ne sont pas effectives.
- **Une mobilisation de ressources financière insuffisante.** Entre 2016 et 2020, les régulations et autres révisions budgétaires ont entraîné une perte de ressources propres de 81 milliards F CFA au secteur en charge du développement du secteur rural soit 6,13% des prévisions initiales. Ainsi, le taux de financement du secteur est passé de 48% en 2016 à 24% en 2019 pour une cible de 90% en 2020. La faible efficacité du processus de passation des marchés entraîne des

retards relativement importants dans l'exécution des projets de développement. Cela se traduit par une baisse du taux d'absorption des financements extérieurs qui est passé de 57% en 2016 à 54% en 2018 pour une cible de 95% en 2020.

- **Un dispositif de pilotage et de coordination encore perfectible.** La proportion des indicateurs du cadre de mesure de performance (CMP) renseignés est passée de 80,15% en 2016 à 73,38% en 2019 pour une cible de 100%.

Quant au taux de mise en œuvre des recommandations issues des organes de pilotage, il a atteint 70% en 2019 pour une cible de 100% en 2020. Trois politiques sectorielles ont été élaborées sur la période 2016-2020.

Globalement, les difficultés qui ont limité l'atteinte des objectifs se résument principalement à l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur PASP, la faible absorption des ressources extérieures et la faiblesse des investissements privés dans le secteur PASP. Par ailleurs, l'insuffisance de synergie dans les différentes interventions des partenaires et le non alignement de certains partenaires sur les orientations de l'État constituent également des limites à la gouvernance du secteur PASP.





## 1.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le diagnostic du secteur PASP fait ressortir des forces qui peuvent constituer un levier pour son développement mais également quelques faiblesses qui limitent ses performances.

### Les principales forces du secteur PASP sont :

- au titre des bases de la production, de la transformation et de la mise en marché : (i) l'existence de terres agricoles, de bas-fonds et périmètres irrigués, des espaces pastoraux aménagés et un potentiel d'espèces pourvoyeuses de PFNL, (ii) l'existence de retenues d'eau et de barrages pour la production ASP, (iii) l'existence d'unités de transformation de produits ASPHF et d'infrastructures de commercialisation et de stockage (comptoirs, magasins, marchés).
- au titre des instruments d'appui à la production : (i) l'existence de mécanismes d'approvisionnement en intrants et équipements pour les productions ASPHF, (ii) l'existence d'un réseau d'appui-conseil aux acteurs (public et privé) ;
- au plan institutionnel : (i) l'existence de politiques, de textes réglementaires et juridiques qui orientent et encadrent les actions dans le secteur, (ii) l'existence d'organes et de cadres de concertation pour la gouvernance du secteur et des ressources naturelles, (iii) l'existence d'organisations professionnelles et de prestataires privés (iv) l'existence d'un Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles.



### Les faiblesses majeures du secteur sont :

- (i) Le faible accès des acteurs aux crédits, aux services financiers, aux intrants et équipements de productions ASPHF,
- (ii) la faible intensification des systèmes de productions ASPHF,
- (iii) la faible professionnalisation et organisation des acteurs des filières de production ASPHF,
- (iv) le faible accès des produits ASPHF transformés ou non aux marchés,
- (v) la forte dégradation des ressources naturelles et des ouvrages de mobilisation des ressources en eau,
- (vi) la faible adoption des pratiques et technologies de production et de consommation durables en particulier l'agroécologie,
- (vii) la faible sécurisation des terres et des espaces pastoraux et de conservation et,
- (viii) la faiblesse du dispositif de suivi-évaluation du secteur.



Par ailleurs, des **opportunités** pouvant stimuler et soutenir l'émergence d'un secteur compétitif et créateur d'emplois décents ont été identifiées. Il s'agit entre autres de :

- (i) l'existence de résultats valorisables de la recherche,
- (ii) la disponibilité de partenaires technique et financier dans le domaine des productions ASPHF,
- (iii) l'existence de marchés potentiels pour les produits ASPHF (national, régional et international),
- (iv) l'existence de prestataires privés de service dans le domaine des productions ASPHF,
- (v) l'existence de mécanismes innovants de financement (Fonds vert climat, fonds d'investissement climatique, fonds mondial pour l'environnement, PPP, etc.),
- (vi) l'existence d'institutions de financement (Fonds, banques, IMF, système financier décentralisé, etc.).



Toutefois, le secteur fait face à certaines **menaces** qui peuvent annihiler ses efforts de développement. Les principales menaces du secteur sont :



- (i) la persistance de l'insécurité et de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles (terre, eau, forêt) ;
- (ii) la recrudescence des attaques acridiennes, granivores et de la Chenille légionnaire d'automne ;
- (iii) la persistance de certaines pathologies animales et de la maladie à coronavirus ;
- (iv) la réduction des espaces de production ASPHF due à l'urbanisation non maîtrisée, le non-respect des engagements pris par les parties prenantes dans la mise en œuvre des PGES et des plans de réhabilitation des exploitations minières, etc. ;
- (v) la prolifération des sites artisanaux d'orpaillage non contrôlés source de pollution des eaux, des terres ;
- (vi) la recrudescence des effets néfastes du changement climatique (mauvaise répartition des pluies, sécheresse, inondation etc.) ;
- (vii) la prolifération des plantes envahissantes des plans d'eaux.

## 1.5. Défis à relever



Au regard des insuffisances, des opportunités et des menaces dans le secteur PASP, les principaux défis qui se dégagent sont :

- (i) accroître durablement la productivité et la production des produits ASPHF dans le respect des normes environnementales ;
- (ii) améliorer la mobilisation, la maîtrise et la gestion efficiente de l'eau de production dans un contexte de changement climatique ;
- (iii) assurer la gestion durable des terres et des ressources forestières, fauniques, pastorales et halieutiques ;
- (iv) améliorer l'accès à la terre et la sécurisation foncière des espaces de production ASPHF ;
- (v) améliorer l'accès au marché et la valeur ajoutée des filières ASPHF ;
- (vi) développer un capital humain compétitif pour répondre aux besoins de développement du secteur PASP ;
- (vii) renforcer la résilience des ménages ASP vulnérables y compris les PDI ;
- (viii) développer des mécanismes de financement innovant du secteur PASP ;
- (ix) renforcer l'accès des acteurs aux services financiers adaptés ;
- (x) renforcer la gouvernance (coordination, le pilotage des interventions et le suivi-évaluation et la capitalisation) du secteur PASP ;
- (xi) assurer la sécurité alimentaire de la population burkinabè.



## **2. Stratégie d'investissement du secteur de production agro- sylvo-pastorale**

## 2.1. Fondements



**Au niveau international**, le PNIASP se fonde sur les objectifs de développement durable (ODD)<sup>2</sup> à l'horizon 2030. Par ailleurs, plusieurs cadres de référence en vigueur caractérisent le contexte international du PNIASP dont la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), l'Accord de Paris sur le climat (2015), les Conventions ratifiées par le Burkina Faso notamment celles de Rio sur le développement durable (1992 et 2012), celles relatives au changement climatique (1992), à la biodiversité (1992), à la lutte contre la désertification (1994), aux polluants organiques persistants (2001).



**Au plan continental**, le PNIASP s'inspire de la Déclaration de Malabo adoptée en 2014 et traduite par le nouveau cycle du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA+10) à l'horizon 2025. Dans cette dynamique, les chefs d'État ont pris entre autres les engagements suivants : (i) éliminer la faim d'ici à 2025, (ii) réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025, grâce à une croissance et à une transformation inclusive de l'agriculture et (iii) renforcer le financement des investissements dans l'agriculture.



**Au plan régional**, le PNIASP s'inscrit dans les orientations de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP+10)<sup>3</sup> à l'horizon 2025 et de la Déclaration de Dakar (2013) sur l'initiative pour l'irrigation au sahel. Aussi, il est en cohérence avec la politique environnementale de la CEDEAO (2008), la Déclaration de Nouakchott (2013) sur le pastoralisme. Il se fonde également sur le cadre stratégique détaillé pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture (2019) complément de la politique régionale de l'agriculture (ECOWAP+10) de la CEDEAO. Il est également en phase avec la politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAE) de l'UEMOA (2008) qui vise à inverser les tendances

lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, la dégradation des milieux et cadres de vie et de maintenir la biodiversité.



**Au plan national**, le PNIASP tire son fondement de la Politique sectorielle production Agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) à l'horizon 2027, elle-même se fondant sur l'Étude nationale prospective (ENP Burkina 2025) et le Schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire (SNADDT). La PS-PASP vise à développer un secteur productif, assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. Le PNIASP s'inscrit également dans la politique nationale multisectorielle de nutrition 2020-2029 notamment en son volet prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Par ailleurs, il opérationnalise le deuxième Plan National de Développement Économique et Social (PNDES-II) à l'horizon 2025 en son axe 4 : « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». L'ambition du PNDES II pour le secteur PASP est de :

- (i) développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché ;
- (ii) développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie ;
- (iii) inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2 ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ; ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

3 Les sept (07) orientations majeures de l'ECOWAP+10 sont : (i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire, (ii) mieux intégrer la dimension nutritionnelle (iii) affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional, (iv) promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques (v) accroître la résilience des exploitations familiales (vi) mieux hiérarchiser les priorités au niveau régional, (vii) gouverner l'intersectoriel.

## 2.2. Vision

Partant des défis majeurs à relever dans le secteur et au regard des référentiels desquels s'inspire la stratégie notamment le PNDES II et la PS-PASP, la vision du PNIASP est : « À l'horizon 2025, **le secteur PASP est résilient, moderne et compétitif, accélérateur de la transformation structurelle de l'économie nationale porté par des exploitations familiales et des entreprises agricoles modernes et garantissant durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations** ».



## 2.3. Principes directeurs

Les principes directeurs qui guident la démarche et les actions dans la mise en œuvre du PNIASP sont notamment : le leadership national, le genre et l'équité, la subsidiarité et le partenariat, la responsabilité mutuelle, la gestion axée sur les résultats, la participation et l'appropriation, le développement durable, le pollueur-payeur et préleveur-payeur et la proactivité.

**Leadership national** : la mise en œuvre du PNIASP se fait sous le leadership du Gouvernement, à travers la définition et la mise en œuvre d'orientations claires de développement, le financement d'une grande partie des actions sur ressources propres et l'orientation des appuis des PTF sur les priorités nationales de développement définies.



**Genre et équité** : l'application du principe du genre vise à atténuer progressivement les inégalités sociales en favorisant la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables au développement du secteur. Cela passe par une meilleure planification des investissements et le développement d'un mécanisme de ciblage dans les réponses et les interventions.

Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre des actions permette de réduire les inégalités dans l'accès aux ressources productives et aux services essentiels. L'équité se traduit par la réduction des disparités régionales notamment en termes d'investissement en prenant en compte les spécificités des régions et localités par la valorisation de leurs potentialités.



**Subsidiarité** : La mise en œuvre du PNIASP se fait par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la chaîne de mise en œuvre des investissements. La réalisation des actions est faite au niveau de l'échelon de compétence le plus approprié. En conséquence, ce principe doit se matérialiser par l'implication judicieuse des acteurs des collectivités territoriales, des organisations des producteurs, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers dans la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des actions retenues.



**Responsabilité mutuelle** : Elle consiste à faire en sorte que chaque acteur ait conscience des problématiques de développement du secteur, se sente directement concerné par celles-ci et trouve intérêt à les résoudre. Elle consiste également en une solidarité des résultats d'où la nécessité d'une planification, d'une mise en œuvre et d'un suivi-évaluation participatif et inclusif. Ce principe impose également d'assurer un bon fonctionnement des organes et cadres de concertation aux niveaux central et déconcentré.





**Gestion axée sur les résultats (GAR) :** Cette approche améliore l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Elle met l'accent sur l'atteinte de résultats préalablement définis de façon réaliste au plan physique et financier tout en garantissant la qualité des livrables. Les éléments fondamentaux de ce principe sont entre autres l'atteinte des résultats de développement et la reddition des comptes.

En outre, le respect des procédures de passation et d'exécution des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption et au détournement de biens publics seront observés.



**Participation, inclusion et appropriation :** elles couvrent le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PNIASP et visent une implication effective de tous les acteurs aux organes décisionnels et d'exécution. À toutes les échelles et à toutes les étapes, une approche inclusive et participative est adoptée en impliquant étroitement toutes les composantes sectorielles et couches sociales du développement rural. Les différents acteurs de mise en œuvre doivent être capables de conduire de manière efficace les actions de leurs ressorts.



**Développement durable :** la prise en compte du principe de développement durable dans la mise en œuvre du PNIASP vise à atténuer les impacts des investissements sur l'environnement. Les actions à développer dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASP doivent non seulement tenir compte d'une gestion durable des ressources naturelles, l'agroécologie mais aussi s'inscrire dans les trois piliers du développement durable à savoir l'efficacité économique, l'équité sociale et la viabilité environnementale.



**Préleveur-payeur et pollueur-payeur :** tout prélèvement de ressources naturelles à des fins commerciales et industrielles donne lieu au paiement d'une redevance. De même, les frais résultants des mesures de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement doivent être supportés par le pollueur.



**Proactivité :** la mise en œuvre du PNIASP s'inscrit dans une démarche prospective, au niveau de tous les acteurs, afin d'exploiter les meilleures opportunités offertes et de minimiser les risques. Les acteurs impliqués dans l'exécution du PNIASP doivent donc être préparés à anticiper l'avenir avec promptitude. La proactivité s'appuiera sur l'intelligence économique (IE) en tant que mode de gouvernance fondé sur la veille, l'exploitation et la protection de l'information stratégique et la maîtrise des risques (sécuritaire, économique, sanitaire...).

## 2.4. Orientations stratégiques

### 2.4.1. Objectif global et impacts attendus

#### • Objectif global

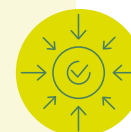
Dans l'optique d'assumer la souveraineté alimentaire, le PNIASP se fixe comme objectif global : « **accroître durablement la productivité et l'accès des produits ASPHF aux marchés à l'effet d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie** ».



#### • Impacts attendus

Les impacts attendus de la mise en œuvre du PNIASP sont :

- **la productivité du secteur PASP est accrue** : Il s'agira de (i) augmenter la productivité de l'emploi du secteur primaire par actif de 413 000 F CFA en 2020 à 535 000 F CFA en 2025 et (ii) d'assurer une croissance annuelle moyenne du secteur primaire de 7,1% sur la période 2021-2025 ; (iii) de réduire le taux de réduction des pertes post-récoltes à 25% en 2025
- **les conditions de vie des populations rurales sont améliorées** : l'objectif est d'accroître le revenu moyen des ménages agricoles de 198 700 FCFA en 2015 à 386 200 FCFA en 2025, et de contribuer à la réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 51,10%<sup>4</sup> en 2018 à moins de 48,7% en 2025
- **la sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée** : l'ambition est de (i) réduire la prévalence de la sous-alimentation de 14,4% en 2019 à 10% en 2025 et (ii) réduire le retard de croissance des enfants de moins de 5 ans de 25,4% en 2019 à 10% en 2025.



Les impacts attendus du PNIASP d'ici à 2025 sont consignés dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Indicateurs d'impacts du secteur PASP.**

Indicateurs	Référence 2020	Cible 2023	Cible 2025
La productivité du secteur PASP est accrue			
Productivité du secteur primaire (en FCFA) par actif	413 000	500 000	535 000
Taux de croissance du PIB du secteur primaire	5,7	7,3	7,6
Taux de réduction des pertes post-récoltes	ND	50%	25%
Les conditions de vie des populations rurales sont améliorées			
Revenu moyen des ménages agricoles en FCFA	198 700 (2015)	277 016	386 200
Incidence de la pauvreté en milieu rural	51,1% (2018)	< 49,90%	< 48,7 %
La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée			
Taux de couverture des besoins céréaliers	109%	120%	>120%
Taux de couverture des besoins en fourrages	107%	>100%	>100%
Prévalence de la sous-alimentation	14,4% (2019°)	12%	10%
Prévalence de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins 5 ans	1,1% (2019)	0,9%	0,8%
Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins 5 ans	24,9%	23%	20%
Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans	25,4%	14,5	10%

4 Ce taux est issu de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages des États membres de l'UEMOA dont la méthodologie diffère de celle de l'Enquête multisectorielle continue (EMC). Avec cette enquête, le seuil de pauvreté est de 194 629 FCFA par tête et par an, contre 173 760 FCFA par tête et par an pour ce qui est du seuil de pauvreté de l'EMC.

### Schéma de la transformation structurelle du secteur

Dans le contexte du PNIASP, la transformation structurelle consiste principalement à créer des conditions pour accroître la productivité globale et la valeur ajoutée dans le secteur PASP. Ainsi, la transformation structurelle du secteur de production agro-sylvo-pastorale passe par les trois leviers interdépendants que sont : (i) l'accroissement durable de la productivité agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique ; (ii) l'accès au marché des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques et (iii) la connexion de la production ASPHF aux secteurs secondaire et tertiaire.

En cohérence avec le schéma de la transformation structurelle de l'économie burkinabè inscrit dans le PNDES II, les indicateurs de la transformation structurelle du secteur de PASP sont donnés par le tableau 2.

**Tableau 2 : Indicateurs de la transformation structurelle du secteur PASP**

Indicateurs	Référence 2020	Cible 2023	Cible 2025
<b>Accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique</b>			
Productivité du secteur primaire (en FCFA) par actif	413 000	500 000	535 000
Taux d'atteinte des rendements agricoles potentiels	49%	53%	60%
Productivité pondérale du cheptel (Kg/tête)	Bovin	113	117,15
	Ovin	9	10,70
	Caprin	8	9,15
	Porcin	24	27,44
Rendement pour la pêche de capture kg/ha/an	120	125	130
Rendement de la pisciculture kg/ha/an	8000	24000	75000
<b>Accès au marché des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques</b>			
Taux de transformation des produits agricoles	30%	33%	38%
Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	37%	40%	44%
Quantité de viande produite annuellement (abattoirs et aires d'abattage) en Tonnes	82 676	87 736	91 281
Taux de transformation des Produits forestiers non ligneux	63,36% (2018)	75%	80%
Quantité des exportations des produits du karité (cumul en tonnes)	170 535,4 (2019)	213 224	243 984
<b>Connexion de la production ASP aux secteurs secondaire et tertiaire</b>			
Taux d'approvisionnement de l'agro-industrie	58,7%	63%	75%

#### 2.4.2. Domaines d'intervention prioritaires pour la transformation structurelle

La transformation structurelle du secteur PASP nécessite d'actionner sur trois leviers majeurs que sont :

- (i) l'accroissement fort et durable de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique ;
- (ii) l'accès au marché des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques ;
- (iii) la mobilisation de l'eau pour les besoins de production agro-sylvo-pastorale et la gestion intégrée des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.



# Les Axes stratégiques



1

## Axe 1 : productivité et production durable du secteur PASP

- OS 1.1:** Accroître durablement la productivité du secteur PASP ;
- OS 1.2:** Renforcer la sécurisation foncière des espaces de production ASPHF ;
- OS 1.3:** Renforcer la résilience des ménages et des systèmes de production ASPHF.



2

## Axe 2 : compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques

- OS 2.1:** Développer les chaînes de valeurs des filières ASPHF ;
- OS 2.2:** Améliorer l'accès des acteurs des filières ASPHF aux services financiers.

3



## Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles

- OS 3.1:** Améliorer durablement la gestion des terres, des ressources forestières, fauniques et des espaces pastoraux ;
- OS 3.2:** Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des ressources en eau.

4



## Axe 4 : Gouvernance du secteur PASP

- OS 4.1:** Assurer la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des interventions dans le secteur ;
- OS 4.2:** Assurer une mobilisation et une gestion efficiente des ressources du secteur PASP.

## 2.5. Axes, objectifs stratégiques et effets attendus

Au regard des défis à relever, les orientations stratégiques du PNIASP se regroupent autour de quatre axes que sont : (i) Productivité et production durable du secteur PASP (ii) Compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques ; (iii) Gestion durable des ressources naturelles ; (iv) Gouvernance du secteur PASP. Chacun de ces axes est décliné en objectifs stratégiques, puis en effets attendus. L'atteinte de ces objectifs et effets attendus s'appuiera sur la génération des techniques et technologies et, sur la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.

### 2.5.1. Axe 1 : productivité et production durable du secteur PASP

Cet axe vise à accroître durablement la productivité et la production des exploitations ASPHF. Il se décline en trois objectifs stratégiques que sont :

- (i) **OS 1.1** : Accroître durablement la productivité du secteur PASP ;
- (ii) **OS 1.2** : Renforcer la sécurisation foncière des espaces de production ASPHF ;
- (iii) **OS 1.3** : Renforcer la résilience des ménages et des systèmes de production ASPHF.



#### 2.5.1.1. Objectif stratégique 1.1. (OS 1.1) : Accroître durablement la productivité du secteur PASP

Quatre (04) effets sont attendus (EA) de cet objectif stratégique **(i) EA.1.1.1** : la productivité agricole est améliorée ; **(ii) EA.1.1.2** : la productivité animale et halieutique est améliorée ; **(iii) EA 1.1.3** : les productions forestière et faunique sont améliorées et **(iv) EA 1.1.4** : les productions agricoles avec maîtrise d'eau sont accrues.

##### ❖ EA.1.1.1. La productivité agricole est améliorée

Il s'agit d'accroître le taux d'atteinte des rendements potentiels des céréales de 40% en 2020 à 55,64% en 2025, le taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rentes de 52,46% en 2020 à 70,00% en 2025 et le taux d'atteinte des rendements potentiels des autres cultures vivrières de 37,62% en 2020 à 49,22% en 2025. Il est également envisagé de porter le taux de croissance des rendements pour les quatre (04) principales céréales (maïs, riz, sorgho, mil) de -4,65% en 2020 à 11,06% en 2025 et d'améliorer le taux d'accroissement de la production de riz dans les plaines et bas-fonds de 25,20% en 2020 à 27,04% en 2025.

Les principales actions à mener portent sur (i) l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants agricoles, (ii) l'amélioration de l'accès des producteurs aux équipements agricoles, (iii) la vulgarisation et l'appui-conseil aux producteurs, (iv) la protection des végétaux, (v) la connaissance des sols et technologies d'amélioration de la productivité agricole.

##### ❖ EA.1.1.2. La productivité animale et halieutique est améliorée

Les ambitions sont pour la période de porter le taux d'accroissement annuel de la production nationale de poisson de 4,88% en 2020 à 5,5% en 2025 correspondant à une production d'environ 40 000 tonnes de poisson, le niveau de variation de la production de miel de -5,48% en 2020 à 2% en 2025, le taux d'accroissement des effectifs des bovins, des petits ruminants et la volaille de 2%, 3%, et 3% respectivement en 2020 à 2.5%, 3.5% et 3.5% et le ratio de veaux nés vivants issus de l'insémination à 43% en 2020 à 45% en 2025 la production moyenne de lait exploité par vache et par an est passé de 110 litres en 2020 à 120 litres en 2025.



Les principales actions suivantes soutiennent la réalisation de cet effet attendu : (i) la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture, (ii) la prévention des maladies prioritaires et les zoonoses, (iii) l'amélioration de l'alimentation du cheptel, (iv) l'amélioration du potentiel génétique des animaux d'élevage.

#### ❖ EA 1.1.3. Les productions forestières et fauniques sont améliorées

Il s'agit de porter la quantité de produits forestiers non-ligneux collectés par an de 981 314,49 tonnes en 2018 à 1 300 000 tonnes en 2025, le volume cumulé de bois de chauffe produit dans les chantiers d'aménagements forestiers de 277 669 stères en 2020 à 1 500 000 stères en 2025, l'indice kilométrique d'abondance moyen des espèces indicatrices dans les aires de protection faunique de 2,2 en 2015 à 2,5 en 2025.

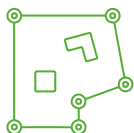
Les principales actions consistent à (i) la promotion des bonnes pratiques et technologies de production de PFNL, (ii) l'accroissement du potentiel de production ligneuse, (iii) l'accroissement du potentiel faunique et (iv) la génération de techniques et technologies d'amélioration de la productivité des ressources forestières et fauniques.

#### ❖ EA 1.1.4. Les productions agricoles avec maîtrise d'eau sont accrues

Le PNIASP ambitionne d'augmenter le taux d'accroissement annuel moyen de la production céréalière des bas-fonds et périmètres irrigués de 14,81% sur la période 2020 à 2025 pour une valeur de référence de 22,30% en 2020 et le taux d'accroissement annuel moyen de la production de riz dans les plaines et bas-fonds de 27,04% sur la même période contre un 25,20% en 2020.

Les actions majeures concernent (i) la réalisation d'aménagements hydro-agricoles et (ii) la mise en place des technologies et techniques innovantes de production





### 2.5.1.2. Objectif stratégique 1.2 (OS 1.2) : Renforcer la sécurisation foncière des espaces de production ASPHF.

Cet objectif stratégique est porté par deux (02) effets attendus. Il s'agit de : **(i) E.A.1.2.1** : la sécurisation foncière des espaces de production agricole et pastorale est assurée et **(ii) E.A.1.2.2** : la sécurisation des espaces de conservation est renforcée.

#### ❖ E.A.1.2.1. La sécurisation foncière des espaces de production agricole et pastorale est assurée

L'ambition pour cet effet attendu est de porter à 35% le taux d'accroissement annuel des superficies des terres sécurisées avec des Attestations de possession foncière rurale (APFR), la proportion des SFR fonctionnels de 68,92% en 2020 à 80% en 2025 et de porter la proportion des zones pastorales immatriculées à 3,57% en 2025.

Les actions portent sur (i) la sécurisation foncière des aménagements et exploitations agricoles et (ii) la sécurisation des espaces pastoraux et des fermes péri-urbains.

#### ❖ E.A.1.2.2. La sécurisation des espaces de conservation est renforcée.

Il s'agit de faire progresser la proportion des aires classées immatriculées de 1,3% en 2020 à 42,85% en 2025 et la proportion des aires classées apurées de 7,79% à 33,76% en 2025.

L'atteinte de ces cibles passe par (i) la sécurisation juridique des espaces de conservation et (ii) l'accroissement des infrastructures de protection des ressources forestières et fauniques.



### 2.5.1.3. Objectif stratégique 1.3 (OS 1.3) : Renforcer la résilience des ménages et des systèmes de production.

Deux (02) effets attendus soutiennent cet objectif : **(i) E.A.1.3.1**. La résilience des ménages vulnérables y compris des PDI est renforcée et **(ii) E.A.1.3.2**. La capacité de prévention et de réaction du secteur PASP aux crises et catastrophes est améliorée.

#### ❖ E.A.1.3.1. La résilience des ménages vulnérables y compris des PDI est renforcée

Il s'agit de réduire la proportion des personnes vulnérables structurellement en insécurité alimentaire de 9% en 2020 à 6% en 2025.

Les principales interventions portent, (i) le renforcement des moyens d'existence des personnes vulnérables y compris les PDI, (ii) l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques.

#### ❖ E.A.1.3.2. La capacité de prévention et de réaction du secteur PASP aux crises et catastrophes est améliorée

L'ambition est de porter le niveau du stock de sécurité d'aliment du bétail de 259 Tonnes en 2019 à 10 000 Tonnes en 2025, le niveau du stock d'intervention (SI) de 12 080 Tonnes en 2020 à 25 000 Tonnes en 2025 et de maintenir le niveau du Stock National de Sécurité (SNS) à 50 000 Tonnes en 2025.

Les principales actions à mettre en œuvre sont (i) le renforcement des systèmes de surveillance et d'alerte précoce dans le secteur PASP et (ii) le renforcement des stocks nationaux de sécuritaire alimentaire et d'aliments bétail.



### 2.5.2. Axe 2 : compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques

Cet axe répond au besoin de développement des filières pour soutenir la création de valeur ajoutée dans le secteur. Il comprend deux (02) objectifs stratégiques :

- (i) **OS 2.1** : Développer les chaînes de valeurs des filières ASPHF ;
- (ii) **OS 2.2** : Améliorer l'accès des acteurs des filières ASPHF aux services financiers.



#### 2.5.2.1. Objectif stratégique 2.1 (OS 2.1) : Développer les chaînes de valeurs des filières ASPHF

Trois (03) effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de : **(i) E.A.2.1.1.** l'organisation et la structuration des filières ASPHF sont renforcées ; **(ii) E.A.2.1.2.** la transformation des produits ASPHF est accrue et, **(iii) E.A.2.1.3.** la commercialisation des produits ASPHF est améliorée.



##### ❖ E.A.2.1.1. L'organisation et la structuration des filières ASPHF sont renforcées

Il s'agit d'accroître la proportion des organisations professionnelles agricoles immatriculées dans le registre des sociétés coopératives de 29,5 % en 2019 à 85% en 2025 de mettre en place 6 500 nouvelles entreprises agricoles d'ici à 2025 et de porter le nombre de filières ASPHF structurées en interprofession de 16 en 2020 à 100 en 2025.

Les principales actions portent sur : (i) le renforcement de l'organisation et la structuration des acteurs des filières ASPHF et, (ii) le renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF.

#### ❖ E.A.2.1.2. La transformation des produits ASPHF est accrue

L'ambition est de porter le taux de transformation des produits agricoles de 30% en 2020 à 38% en 2025, le taux de transformation du lait local dans les UTL de 75% en 2020 à 100% en 2025, le taux d'accroissement de la quantité de miel transformée de 7% en 2020 à 11% en 2025, le taux d'accroissement de la viande produite dans les abattoirs de -57% en 2020 à 2% en 2025 et le taux de transformation des PFNL de 63,36% en 2018 à 80% en 2025.

Les principales actions concernent (i) la promotion de la transformation des produits agricoles nationaux, (ii) l'accroissement de la transformation des produits animaux (viande, lait, miel, cuirs et peaux), (iii) l'appui à la mise en place d'entreprises modernes vertes de transformation de PFNL, et, (iv) la mise au point des procédés adaptés de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux.

#### ❖ E.A.2.1.3. La commercialisation des produits ASPHF est améliorée

Il s'agit de porter le taux de commercialisation des produits agricoles de 37% en 2020 à 49% en 2025, le taux d'accroissement annuel de la quantité de beurre de karité exportée de 24,63% en 2019 à 73,93% 2025, le taux d'accroissement des quantités d'amende de karité exportée de 19,15% en 2020 à 33,30 % en 2025 et de porter annuellement à 5% le taux d'accroissement de la quantité de viande exportée.

Les principales actions sont relatives (i) au développement des infrastructures de stockage et de mise en marché, (ii) à la promotion de la normalisation des produits ASPH, (iii) au développement de la contractualisation dans le secteur PASP et (iv) au développement de l'attractivité des aires de protection faunique.



### 2.5.2.2. Objectif stratégique 2.2 (OS 2.2) : Améliorer l'accès des acteurs des filières ASPHF aux services financiers.

Les deux (02) effets attendus de cet objectif sont : (i) **E.A.2.2.1.** l'accès au service financiers des acteurs est amélioré et (ii) **E.A.2.2.2.** l'accès des acteurs aux instruments de gestion des risques agricoles est amélioré.

#### ❖ E.A.2.2.1. L'accès des acteurs des filières ASPHF aux services financiers est amélioré

Il est attendu un accroissement du taux d'accès aux crédits agricoles de 17% en 2020 à 25% en 2025, du taux d'accroissement du volume de crédits accordé aux acteurs des filières ASPHF de 17% en 2020 à 25% en 2025 et de porter le volume de financement innovant mobilisé à 25 milliards en 2025.

Les principales actions portent sur (i) le renforcement de l'accès aux instruments de financement et (ii) le renforcement des capacités nationales en matière de mobilisation des finances climatiques.

#### ❖ E.A.2.2.2. L'accès des acteurs des filières ASPHF aux instruments de gestion des risques agricoles est amélioré

Il s'agira de mettre en place d'ici à 2025, trois (03) instruments de gestion des risques agricoles fonctionnels<sup>5</sup> et de porter les superficies des cultures couvertes par l'assurance agricole dans les régions concernées de 505 ha en 2020 à 20 000 ha en 2025.

Les principales actions portent sur (i) le développement d'instruments de produits assurantiels adaptés pour la gestion des risques agricoles aux besoins des acteurs des filières ASPHF et (ii) la promotion des produits assurantiels.

<sup>5</sup> Les trois instruments sont : le fonds de lissage, l'assurance agricole basée sur l'indice d'excès en eau et l'assurance agricole basée sur l'indice de sécheresse et l'indice bétail.



### 2.5.3. Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles

Cet axe stratégique vise à créer les conditions pour parvenir à des modes de production et de consommation durables dans un contexte de changement climatique. Les objectifs stratégiques de cet axe sont :

- (i) OS 3.1 : Améliorer durablement la gestion des terres, des ressources forestières, fauniques et des espaces pastoraux ;
- (ii) OS 3.2 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des ressources en eau.



#### 2.5.3.1. Objectif stratégique 3.1 (OS 3.1) : **Améliorer durablement la gestion des terres, des ressources forestières, fauniques et des espaces pastoraux**



La réalisation de cet objectif est appréciée à travers trois (03) effets attendus : (i) E.A.3.1.1. le couvert végétal s'est amélioré ; (ii) E.A.3.1.2. le rythme de dégradation des terres est réduit ; (iii) E.A.3.1.3. L'aménagement et la valorisation espaces pastoraux sont améliorés.

##### ❖ E.A.3.1.1. Le couvert végétal est amélioré

Il s'agit d'accroître le taux de couverture végétale de 46,4% en 2019 à 48,1% en 2025.

L'atteinte des objectifs passe par (i) le reboisement et la reforestation et (ii) le développement des techniques et technologies de gestion durable des ressources naturelles respectueuses l'environnement.

##### ❖ E.A.3.1.2. Le rythme de dégradation des terres est réduit

Il s'agit, dans une optique de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) de faire évoluer la proportion de terres dégradées récupérées de 7,65% en 2020 à 50% en 2025.

Les actions qui soutiennent cet effet attendu sont (i) la récupération des terres dans les écosystèmes forestiers et (ii) la gestion durable des terres agricoles et pastorales.

### ❖ E.A .3.1.3. L'aménagement et la valorisation des espaces pastoraux sont améliorés

L'ambition est de faire passer la proportion des superficies des espaces pastoraux aménagés de 5% en 2020 à 8,2% en 2025, le taux de réduction des conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles de 55% en 2017 à 65% en 2025 et la proportion des superficies des espaces fonctionnels de 61% en 2020 à 80% en 2025.

Les actions suivantes concourent à l'atteinte de cet effet : (i) l'opérationnalisation des espaces pastoraux, (ii) le renforcement de la concertation pour la gestion de la transhumance et des infrastructures pastorales



### 2.5.3.2. Objectif stratégique 3.2 (OS 3.2) : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des ressources en eau

Deux (02) effets attendus soutiennent cet objectif. Il s'agit de : (i) E.A.3.2.1. la disponibilité de l'eau à des fins de productions agro sylvo pastorales est assurée et (ii) E.A.3.2.2. la protection et la gestion de la ressource en eau sont assurées.

#### ❖ E.A.3.2.1. La disponibilité de l'eau à des fins de productions agro-sylvo pastorales, halieutiques et fauniques est assurée.

Il s'agit d'augmenter la capacité de stockage des eaux de surface de 6,14084 milliards de m<sup>3</sup> en 2020 à 6,18203 milliards de m<sup>3</sup> en 2025, d'améliorer le taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques (barrages) de 56,58% en 2020 à 60,5% en 2025, de faire passer le taux d'accroissement des ouvrages d'hydraulique pastorale de 7% en 2020 à 13% en 2025 et le nombre de points d'eau fonctionnel (réalisés/réhabilités) au profit de la faune de 48 unités en 2020 à 188 unités en 2025.

Les actions suivantes sont identifiées pour l'atteinte de cet effet : (i) la réalisation/réhabilitation des ouvrages hydrauliques dans les espaces pastoraux, les aires de protection faunique et pour la production maraîchère, (ii) la réalisation des ouvrages à usage multiple de mobilisation des ressources en eau et (iii) la réhabilitation et entretien des ouvrages à usage multiple de mobilisation des ressources en eau.

#### ❖ E.A.3.2.2. La protection et la gestion des ressources en eau sont assurées.

Il s'agit d'amener le niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers de 62,1% en 2020 à 67% en 2025.

Pour l'atteinte de cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) la protection des ressources en eau et (ii) le renforcement du cadre politique juridique et financier de gestion des ressources en eau.







#### 2.5.4. Axe 4 : Gouvernance du secteur PASP

L'axe 4 vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le pilotage global du secteur et accroître l'efficacité des interventions. Les objectifs stratégiques de cet axe sont :

- (i) OS 4.1 : Assurer la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des interventions dans le secteur ;
- (ii) OS 4.2 : Assurer une mobilisation et une gestion efficiente des ressources du secteur PASP.



##### 2.5.4.1. Objectif stratégique 4.1 (OS 4.1) : **Assurer la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des interventions dans le secteur**



Deux (02) effets attendus concourent à cet objectif : (i) E.A.4.1.1. La coordination et la synergie des interventions du secteur PASP sont améliorées, (ii) E.A.4.1.2. La planification, le suivi et l'évaluation des interventions du secteur PASP sont renforcées.

##### ❖ E.A.4.1.1. La coordination et la synergie des interventions du secteur PASP sont améliorées.

Il s'agit d'amener la proportion des organes du dispositif de pilotage fonctionnel de 91,67% en 2020 à 100% en 2025, de porter la qualité de la représentation des parties prenantes dans les sessions des organes de pilotage de 56% en 2020 à 100% en 2025 et le niveau de mise en œuvre des engagements et recommandations issus des instances de pilotage et de concertation de 63,16% en 2020 à 100% en 2025.

Les principales actions qui soutiennent la réalisation de cet effet attendu sont : (i) le renforcement de la coordination et de pilotage du PNIASP et (ii) et le renforcement de la synergie d'actions entre les acteurs du secteur.

#### ❖ **E.A.4.1.2. La planification, le suivi et l'évaluation des interventions du secteur PASP sont renforcées**

Il s'agit de porter la proportion des indicateurs du cadre de résultats du PNIASP renseignés de 72.66% en 2020 à 100% en 2025 l'indice de performance globale des ministères sectoriels à 90% en 2025 et le niveau de diffusion des informations de suivi-évaluation à 60% en 2025.

Les actions qui concourent à l'atteinte de cet effet sont (i) le renforcement de la planification et du suivi-évaluation du secteur PASP et (ii) et la conduite d'études spécifiques pour le renseignement des indicateurs stratégiques du secteur.



#### 2.5.4.2. **Objectif stratégique 4.2 (OS 4.2) : Assurer une mobilisation et une gestion efficiente des ressources du secteur PASP**

Deux effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif : (i) **E.A.4.2.1.** Le secteur dispose de ressources humaines en qualité et en nombre suffisant (ii) **E.A.4.2.2.** Le niveau de financement du secteur et la qualité des dépenses sont améliorés.

#### ❖ **E.A.4.2.1. Le secteur dispose de ressources humaines en qualité et en nombre suffisant.**

Il s'agit d'accroître le taux de satisfaction des besoins du secteur en personnel d'appui-conseil aux producteurs de 65% en 2020 à 95% en 2025, de faire évoluer la proportion du personnel d'appui-conseil ayant reçu une formation continue à 30% en 2025

Pour l'atteinte de cet effet, les actions majeures portent sur (i) le renforcement des capacités techniques et infrastructurelles des centres et écoles de formation professionnelle du secteur PASP, (ii) le renforcement de la gestion des ressources humaines du secteur.

#### ❖ **EA 4.2.2. Le niveau de financement du secteur PASP et la qualité des dépenses d'investissements sont améliorés.**

Il s'agit principalement de porter le taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNIASP de 34,25% en 2020 à 90,7% en 2025, la part des dépenses publiques consacrées au secteur PASP en pourcentage des dépenses publiques totales de 8,2% en 2020 à plus de 10% en 2025, l'indice d'orientation agricole de 0,16 en 2020 à 0,4 en 2025, porter la part des investissements du secteur privé dans l'investissement total du secteur PASP à 10,5% en 2025 et celle des dépenses d'investissements publiques ASP dans les dépenses d'investissements publiques totales à 20,15% en 2025 et le rapport entre les dépenses publiques consacrées au secteur ASP et la valeur ajoutée du secteur de 11.46% en 2020 à 6% en 2025.

Les actions nécessaires à la réalisation de cet effet sont (i) l'accroissement du financement public du secteur PASP et, (ii) l'amélioration de la gestion des ressources matérielles et financières.



### **3.** ***Dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation***

La mise en œuvre du Plan stratégique national d'investissement du secteur agro-sylvo-pastoral se fera à travers des instruments, des acteurs, des organes et instances. Le financement du PNIASP se fera à travers un mécanisme prenant en compte les différentes sources de financement. Pour le suivi et l'évaluation, un dispositif multi-acteur sera défini avec des outils appropriés.



## 3.1. Instruments de mise en œuvre du PNIASP

Les instruments d'opérationnalisation du PNIASP comprennent un plan d'action du PNIASP, le cadre de programmation annuelle des investissements, les plans d'action opérationnels ministériels, le plan de travail et de budget annuel (PTBA), les plans d'action régionaux opérationnels (PARO), le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et le plan de communication.

### 3.1.1. Plan d'action du PNIASP

Il est élaboré pour une durée de cinq (05) ans et contient la programmation physique et financière annuelle des actions devant contribuer à la transformation structurelle du secteur. Il se présente comme le plan d'investissements sectoriel de la Politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale ».

### 3.1.2. Cadre de programmation annuelle des investissements

Il comporte les actions prioritaires à conduire en année N+1. Il est élaboré par le SP-CPSA sur la base du cadre de résultats du PNIASP. Il assure la cohérence des programmations des départements ministériels avec celles du PNIASP.

### 3.1.3. Plans d'action opérationnels ministériels

Il s'agit d'une programmation triennale glissante des départements ministériels en charge de la mise en œuvre du PNIASP. Leur élaboration tient compte des prévisions du plan d'investissements sectoriel ci-dessus cité.

### 3.1.4. Plan de travail et de budget annuel du PNIASP

Il est la tranche annuelle du plan d'actions du PNIASP. Il contient l'ensemble des activités du plan d'actions prévues pour être exécutées au cours de l'année N, ainsi que le chronogramme de réalisation dans le but de faciliter l'allocation des crédits des départements ministériels du secteur. Il est élaboré par le SP/CPSA en collaboration avec les DGESS du secteur en année N-1.

### 3.1.5. Plans d'actions régionaux opérationnels

Il s'agit de documents de planification des investissements prioritaires des régions suivant leurs spécificités et en cohérence avec les orientations du PNIASP. Ces plans sont en cohérence avec les Plans locaux de développement (Plans régionaux de développement et Plans communaux de développement) qui intègrent les kits de développement local intégré (Kit DELI). Pour chaque région, il est élaboré un PARO suivant la méthodologie de déclinaison régionale définie.

### 3.1.6. Cadre de gestion environnementale et sociale

Le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) est un instrument qui identifie les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures d'atténuation adéquates de gestion de ces impacts négatifs. Découlant de l'EES du PNIASP, le CGES propose les meilleures options possibles pour un évitement, une réduction ou une compensation des impacts potentiels, une réduction des risques et une meilleure intégration de la durabilité et de la croissance. La mise en œuvre des propositions faites dans le CGES contribuera non seulement à préserver les ressources naturelles, mais aussi à faciliter une transformation structurelle durable du secteur.

### 3.1.7. Plan de communication

Un plan de communication est élaboré afin d'assurer une meilleure appropriation et l'adhésion des parties prenantes au PNIASP d'une part et, une visibilité et une lisibilité des actions d'autre part. À cet effet, les actions de communication mettront à profit les Technologies de l'information et de la communication (TIC), les langues nationales et tout autre moyen de communication nécessaire à l'atteinte de l'objectif du plan.

### 3.1.8. Mesures et réformes nécessaires

L'atteinte des résultats escomptés de la mise en œuvre du PNIASP va nécessiter la conduite de réformes stratégiques en soutien aux actions prioritaires dans les différents départements ministériels. Il s'agit de :

- Adaptation du fonds de développement agricole aux réalités du secteur agricole : Cette réforme vise à retirer le fonds du système bancaire classique pour en faire un fonds autonome répondant aux besoins de financement des acteurs du secteur ;
- Développement des mécanismes de gestion des risques agricoles appropriés : il s'agit de concevoir et implémenter des produits de gestion des risques adaptés aux autres besoins des acteurs du secteur PASP ;
- Mise en place du cadastre forestier : cette réforme vise à assurer une sécurisation juridique des espaces de conservation.

## 3.2. Acteurs de mise en œuvre

Les principaux acteurs de mise en œuvre du PNIASP sont : (i) l'État, (ii) les collectivités territoriales, (iii) les acteurs non étatiques et (iv) les partenaires techniques et financiers.

### 3.2.1. L'État

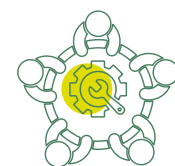
Son rôle est de donner des orientations et de créer les conditions favorables à la mise en œuvre des activités des acteurs. Il s'agit de renforcer l'environnement institutionnel, mobiliser les ressources nécessaires, réaliser les investissements et développer le partenariat avec les autres acteurs pour la mise en œuvre du plan. Il devra également à travers ses structures déconcentrées, assurer l'encadrement et l'appui-conseil des acteurs à la base. L'État assure la coordination générale de la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PNIASP à travers ses services habilités en collaboration avec les autres acteurs.

### 3.1.2. Les collectivités territoriales

Elles participent à la mise en œuvre du plan par l'exécution des activités programmées dans les plans d'action régionaux opérationnels du PNIASP. Elles contribuent également à la mobilisation des ressources et au suivi-évaluation du PNIASP.

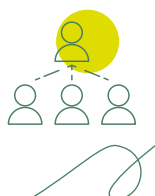
### 3.1.3. Les acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques sont constitués des organisations professionnelles agricoles, des organisations de la société civile, du secteur privé et des chambres consulaires. Ils assurent la veille citoyenne et contribuent à la mobilisation sociale autour des actions sur le terrain. Ils contribuent au financement, à la réalisation des investissements et au suivi-évaluation. Ils participent aux dialogues dans les cadres définis, à la formation et à l'appui-conseil des acteurs.



### 3.1.4. Les partenaires techniques et financiers

Ce sont les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations intergouvernementales (OIG) et les Organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales. Les PTF contribuent à la mobilisation des ressources financières nécessaires, assistent techniquement la mise en œuvre du plan et participent au dialogue politique avec le Gouvernement et, à la concertation avec les autres acteurs.



## 3.3. Cadre organisationnel

### 3.3.1. Organes de suivi de la mise en œuvre du PNIASP

Les organes de suivi de la mise en œuvre du PNIASP sont constitués du cadre sectoriel de dialogue « production agro-sylvo-pastorale<sup>6</sup> », du comité technique et des comités régionaux de la coordination des politiques sectorielles agricoles.

#### 3.3.1.1. Le Cadre sectoriel de dialogue Production agro-sylvo-pastorale

Le Cadre sectoriel de dialogue Production agro-sylvo-pastorale (CSD/PASP) sert de cadre de pilotage et de suivi-évaluation du PNIASP. Il a pour attributions de (i) coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNIASP, (ii) d'apprécier la mise en œuvre du PNIASP à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, (iii) de donner des directives aux acteurs ministériels pour la conduite des actions qui leur incombent et l'élaboration des produits nécessaires à en apprécier l'impact.

Il comprend principalement les représentants des structures centrales et déconcentrées des départements ministériels concernés, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des chambres d'agriculture et des PTF.

#### 3.3.1.2. Le Comité technique

Il est chargé de valider les programmations, les rapports de performances et les rapports d'évaluation du PNIASP. Il propose des orientations techniques et des recommandations à l'approbation du CSD/PASP pour une meilleure synergie d'actions et de réalisations des investissements nécessaires. Il est composé des secrétaires généraux des ministères du secteur, des responsables de programmes budgétaires et des structures centrales de ces ministères, des organisations professionnelles, du secteur privé agricole, de la société civile, des chambres d'agriculture, des collectivités territoriales et des partenaires techniques et financiers.

Le CSD et le comité technique sont assistés par un secrétariat technique chargé de préparer les documents inscrits à l'ordre du jour des sessions, élaborer le PTBA, renseigner le cadre de résultats, produire les rapports périodiques de performance et d'évaluations, assister les sous-sectoriels à l'élaboration des plans d'action opérationnels, et assurer l'animation et le rapportage lors des sessions du CT et du CSD. Le secrétariat technique est assuré par le Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPASA) en collaboration avec les directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) des ministères en charge du secteur PASP.

<sup>6</sup> Arrêté interministériel n°2018-/MAAHM/MRAH/MEEVCC/MEA portant Création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre sectoriel de dialogue « Production Agro-Sylvo-Pastorale » (CSD/PASP).

### 3.3.1.3. Le Comité régional de coordination des politiques sectorielles agricoles

C'est l'organe de pilotage et de suivi-évaluation du PNIASP à travers le Plan d'action régional opérationnel. Présidé par le Gouverneur de la région, ce comité regroupe les Hauts Commissaires de provinces, les représentants des collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés de l'État, les acteurs non étatiques, les projets et programmes de la région.

Il est assisté par un Secrétariat technique régional (STR) constitué des directeurs régionaux en charge du secteur PASP. Il prépare les sessions du CR/CPSA sous le leadership d'un Directeur régional du secteur PASP désigné par le président du CR/CPSA.

## 3.4. Instances de suivi de la mise en œuvre

Les sessions des organes ci-dessus présentés tiennent lieu d'instances de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan. Il s'agit des revues à mi-parcours et annuelle du CSD, les sessions de travail du comité technique notamment les revues techniques, le cadre de dialogue de gestion des programmes budgétaires, les sessions des comités régionaux de coordination des politiques sectorielles agricoles (CR/CPSA).



## 3.5. Suivi et évaluation

Le suivi-évaluation du PNIASP s'appuie sur un dispositif et des outils de collecte des données et de rapportage. Il se fera annuellement à travers les sessions du CSD.

Il est également prévu des évaluations externes pour apprécier le niveau d'atteinte des résultats.

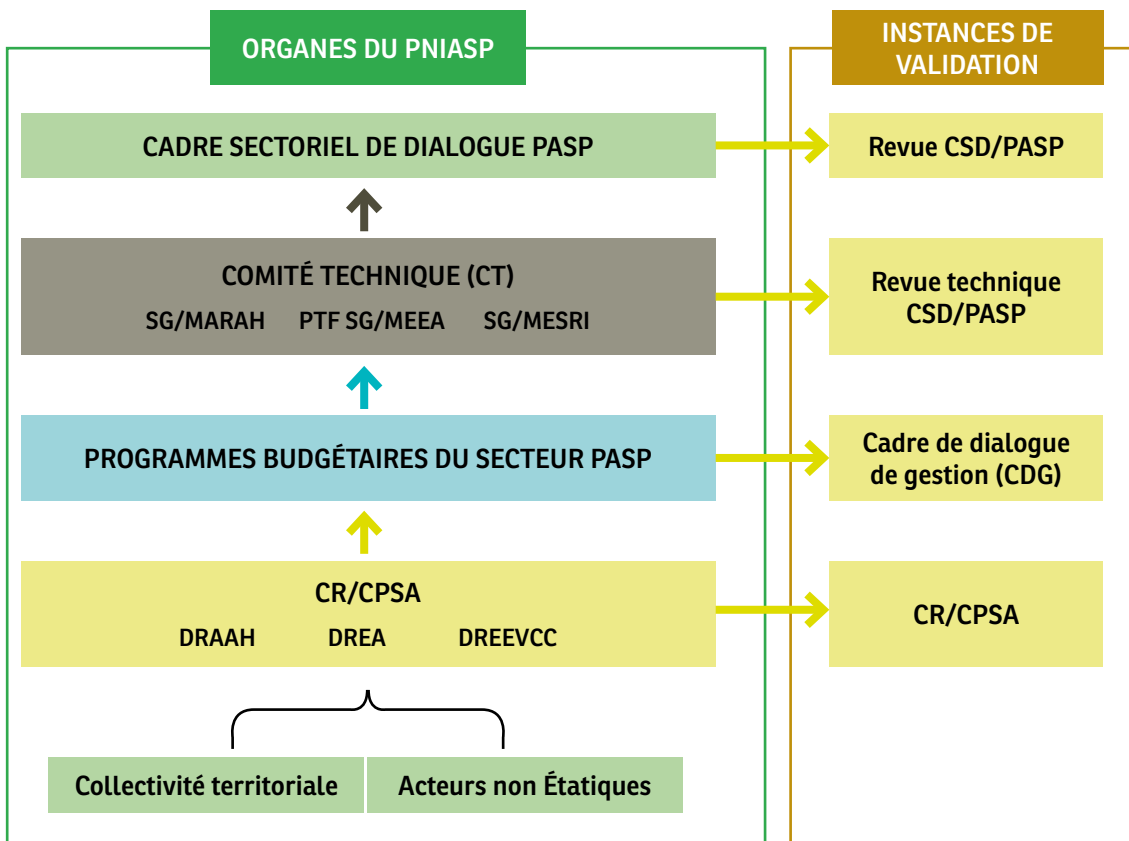


### 3.5.1. Dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PNIASP comporte trois (03) niveaux : (i) le niveau régional sous la coordination de la direction régionale en charge de l'agriculture ; (ii) le niveau ministériel sous le leadership de la DGESS et (iii) le niveau sectoriel, piloté par le SP/CPSA en collaboration avec les DGESS des ministères en charge du secteur PASP, les acteurs non étatiques et les partenaires techniques et financiers.

Les acteurs non étatiques (ANE), les collectivités territoriales et le dispositif déconcentré des ministères du secteur PASP produisent et transmettent les données et informations sur leurs interventions au secrétariat technique (Directions régionales du secteur PASP) du CR /CPSA. Les données validées par cet organe régional sont transmises aux différents programmes budgétaires pour consolidation et validation par leur cadre de dialogue de gestion respectif avant leur transmission aux DGESS. Ces dernières, après consolidation, participent aux travaux du secrétariat technique du cadre sectoriel de dialogue (CSD-PASP) chargé d'élaborer le rapport de performance du secteur PASP. Ce rapport est soumis au comité technique et au CSD pour validation. Le dispositif de suivi-évaluation est schématisé par la figure 1.

Figure 1 : Schéma du dispositif



### 3.5.2. Outils de suivi et d'évaluation

Les outils de suivi et d'évaluation sont constitués du cadre logique, du cadre de mesure de performance, de la matrice de planification régionale, de la matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants, des canevas de rapportage et des fiches de collecte. Par ailleurs, les rapports sectoriels de performance et d'activités constituent également des outils de suivi et d'évaluation.

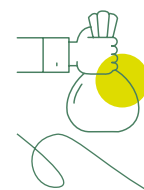
Dans l'optique de faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNIASP, des applications informatiques (logiciels budget programme, système informatisé de suivi et d'évaluation, module intégré de suivi-évaluation) seront utilisées et, un manuel de suivi et d'évaluation sera élaboré.

### 3.5.3. Évaluations externes du PNIASP

Le PNIASP fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours prévue en 2023 et une évaluation finale six (6) mois avant la fin du plan. L'évaluation à mi-parcours permettra de faire l'état de fonctionnement de l'ensemble des organes et du niveau d'atteintes des résultats escomptés. Elle devra permettre de réviser en cas de besoin le cadre logique et proposer des actions nécessaires à l'atteinte des cibles. Quant à l'évaluation finale, elle dressera le bilan de la mise en œuvre du PNIASP assorti de perspectives.



## 3.6. Mécanisme de financement



D'un coût global de 1 505,091 milliards de FCFA, le PNIASP sera financé par l'État, les collectivités territoriales, les acteurs non étatiques, les partenaires techniques et financiers et les communautés à la base. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 328,17 milliards de FCFA soit 88,25% du coût global du PNIASP.

**Tableau 3 : Répartition du budget par axe (en millions de FCFA)**

Axes	2021	2022	2023	2024	2025	Cumul 2021-2025
Axe 1	107 193	142 071	203 675	205 812	216 414	875 164
Axe 2	10 998	16 805	35 837	23 492	24 495	111 628
Axe 3	48 041	54 537	98 693	134 346	170 337	505 954
Axe 4	1 672	4 591	2 823	1 334	1 924	12 344
<b>Total</b>	<b>167 904</b>	<b>218 005</b>	<b>341 029</b>	<b>364 983</b>	<b>413 169</b>	<b>1 505 091</b>

Le mécanisme de financement s'articulera autour de la mobilisation des ressources internes et externes. En effet, les formes de financement telles que, le Partenariat public privé (PPP), les conventions et accords de financement des projets/programmes et les contributions des bénéficiaires pourront être utilisés pour la réalisation de certaines opérations. La répartition du budget est consignée dans le tableau 4.

**Tableau 4 : Répartition du budget par axe et selon le plan de financement (en millions de FCFA)**

Axes	Acquis (État + Partenaires)		À rechercher			
	Montant	Part	Secteur privé	Part	Partenaires	Part
Axe 1	454 831	52,0%	143 778	16,4%	276 555	31,6%
Axe 2	56 553	50,7%	20 800	18,6%	34 275	30,7%
Axe 3	237 151	46,9%	0	0,0%	268 803	53,1%
Axe 4	10 617	86,0%	0	0,0%	1 727	14,0%
<b>Ensemble</b>	<b>759 152</b>	<b>50,4%</b>	<b>164 578</b>	<b>10,9%</b>	<b>581 360</b>	<b>38,7%</b>

### L'État

Il intervient dans le financement du PNIASP à travers les allocations budgétaires. La contribution de l'État se fera sous forme de financement direct des investissements structurants, de la prise en charge des contreparties nationales prévues dans les projets/programmes. Il conduit le plaidoyer auprès des PTF pour la mobilisation de ressources.

- **Les collectivités territoriales**

Elles contribuent au financement par l'allocation des ressources financières mobilisées au plan local et à travers la coopération décentralisée.

- **Les Partenaires techniques et financiers**

La contribution des PTF au financement du PNIASP se fera sous la forme d'assistance technique, d'appui budgétaire sectoriel et travers des projets et programmes et les financements innovants.

- **Les ONG et Associations de développement**

Elles participeront au financement de la mise en œuvre du PNIASP à travers des projets et programmes et des financements innovants.

- **Le secteur privé**

Les opérateurs privés nationaux comme internationaux ainsi que les burkinabé de la diaspora intervenant dans le secteur PASP constituent une source de financement et d'offre de services importantes pour la réalisation de certains types d'investissements. Le Partenariat public privé (PPP) constituera à cet effet un outil privilégié de mise en œuvre des actions du PNIASP. Les interventions des investisseurs privés sont attendues davantage dans le financement des investissements structurants. En outre, les banques et Systèmes de Finance Décentralisé (SFD) devront mettre en œuvre une politique de crédit adaptée aux besoins des acteurs du secteur PASP.

- **Les communautés à la base**


Elles participent au financement de la stratégie sous différentes formes (nature, espèce, etc.).



### **3.7. Mesures de sauvegarde environnementale et sociale**

Ce sont des mesures sociales et environnementales visant à s'assurer que les actions menées dans le cadre du plan ne nuisent pas aux personnes et à l'environnement. Le PNIASP mettra en œuvre les mesures identifiées dans l'EES.





## **4. Analyse économique de la mise en œuvre du PNIASP**

L'analyse économique et financière du PNIASP a utilisé la matrice de comptabilité sociale (MCS, 2013) et le modèle d'équilibre général calculable (MEGC). Elle a consisté à apprécier les impacts de sa mise en œuvre sur les agrégats macroéconomiques (PIB, balance commerciale, épargne publique) et certains indicateurs socio-économiques tels que le revenu, la pauvreté et la consommation au niveau ménage.



## 4.1. Impacts sur les agrégats macroéconomiques

### • Sur le PIB global

Sur la période 2015-2020, le PIB du Burkina Faso a cru en moyenne 6,2% par an. La mise en œuvre du PNIASP pourrait engendrer une croissance moyenne annuelle de 7,8% sur la période 2021-2025. Si la dynamique de croissance observée sur la période 2015-2020 devrait se poursuivre en l'absence du PNIASP, le différentiel de croissance serait de 1,8 point de pourcentage par rapport à la moyenne quinquennale. Cette croissance serait supérieure à celle attendue du secteur dans le PNDES II qui est de 7,1% en moyenne sur la période 2021-2025.

### • Sur la création d'emplois

La mise en œuvre du PNIASP devrait permettre de créer au moins 125 000 emplois sur la période 2021-2025, soit en moyenne 25 000 emplois par an. Ces emplois correspondraient à 21% des emplois à créer sur la même période dans le cadre du PNDES II. Les aménagements et l'exploitation des périmètres irrigués et des basfonds constitueraient les principales sources de création des emplois dans le secteur (75%) suivi des centres d'incubateurs des futurs entrepreneurs agricoles et la vaccination des animaux d'élevage contre les principales maladies prioritaires. Par ailleurs, les emplois créés seraient majoritairement permanents, soit 80% de l'ensemble des emplois créés dans le secteur.

### • Sur la balance commerciale

L'impact sur la balance commerciale du pays serait moins perceptible en ce sens que le déficit commercial passerait de 2,18% sans le PNIASP à 2,21% avec le PNIASP soit une détérioration de 0,03% (Tableau 5).

En effet, les investissements dans le cadre du PNIASP devraient entraîner d'importantes importations en termes d'équipements et/ou d'intrants dont les valeurs seraient plus élevées comparativement aux exportations induites par le développement du secteur. L'amélioration des revenus des ménages non-pauvres à la faveur de la mise en œuvre du PNIASP devraient également entraîner une demande supplémentaire de biens et équipements d'importation.

**Tableau 5 : Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur la balance commerciale (%)**

Intitulés	Référence	PNIASP	Impact
Importations	6,86	7,56	0,70
Exportations	9,61	10,66	1,05
Déficit commercial	2,18	2,21	0,03

Source : Nos simulations avec le MGEC

### • Sur les finances publiques

La mise en œuvre du PNIASP permettrait d'accroître l'épargne publique de 10,8% du PIB contre 8,3% en absence du PNIASP soit un gain de 2,6 points de pourcentage ( ).

Le PNIASP augmenterait plus les recettes publiques qu'il n'augmenterait les dépenses publiques. En effet, il ressort de l'évaluation à priori de l'impact du PNIASP sur les recettes publiques que celles-ci augmenteraient de 7% contre 5,3% sans le PNIASP soit un gain de 1,7 points de pourcentage. Par contre les dépenses passeraient de 4,2% sans le PNIASP à 5,5% avec le PNIASP soit une hausse de celles-ci de 1,3 points de pourcentage.

**Tableau 6 : Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur les finances publiques**

	Référence	PNIASP	Impact
Recettes	5,3	7,0	1,7
Dépenses	4,2	5,5	1,3
Épargne publique	8,3	10,8	2,6

Source : Nos simulations avec le MGEC

## 4.2. Indicateurs socio-économiques

### • Revenu des ménages et des entreprises

La mise en œuvre du PNIASP entraînerait une augmentation plus importante du pouvoir d'achat des ménages comparée à la situation de référence (**Tableau 7**). Cette augmentation serait plus importante chez les ménages ruraux pauvres (2,21%) et non pauvres (1,96%). Les ménages ruraux bénéficieraient directement des revenus générés par la production agro-sylvo-pastorale.

Les ménages urbains, à partir des activités de transformation, de commercialisation des produits ASP et la réalisation des investissements structurants, amélioreraient leur revenu de 1,84% et 1,79% respectivement pour les pauvres et les non pauvres. Le secteur PASP resterait donc le levier des stratégies de réduction de la pauvreté et des inégalités au Burkina Faso.

**Tableau 7 : Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur les revenus des ménages et des entreprises (%)**

Intitulés	Référence	PNIASP	Impact
Ruraux pauvres	4,75	6,96	2,21
Ruraux non pauvres	5,23	7,19	1,96
Urbains pauvres	5,46	7,30	1,84
Urbains non pauvres	6,48	8,27	1,79
Ensemble ménages	5,54	6,48	0,94
Entreprises	5,94	7,45	1,51

Source : Nos simulations avec le MGEC

### • Consommation des ménages

La réalisation des investissements du PNIASP pourrait accroître de 7,79% la consommation des ménages contre 5,6% en absence de ce plan stratégique soit un gain de 2,19 points de pourcentage (Tableau 8). La hausse de la consommation pourrait s'expliquer essentiellement par la hausse des revenus des ménages à la faveur de la mise en œuvre du PNIASP. Cette hausse attendue de la consommation des ménages pourrait atteindre 7,22% chez les ménages ruraux pauvres contre 7,60% chez les ménages ruraux non pauvres. Elle serait de 7,31% pour les ménages urbains pauvres et de 8,33% pour les ménages urbains non pauvres.

**Tableau 8 : Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur la consommation des ménages (%)**

Intitulés	Référence	PNIASP	Impact
Ruraux pauvres	4,53	7,22	2,69
Ruraux non pauvres	5,28	7,60	2,31
Urbains pauvres	5,25	7,31	2,06
Urbains non pauvres	6,51	8,33	1,82
Ensemble	5,60	7,79	2,19

Source : Nos simulations avec le MGEC

• **Incidence de la pauvreté**

Le PNIASP permettrait de réduire l'incidence de la pauvreté de 2,07% au niveau national (**Tableau 9**). La mise en œuvre effective du PNIASP serait donc une contribution importante à l'atteinte de la cible de réduction de l'incidence globale de la pauvreté du PNDES II (baisse estimée à 6,5%).

Tout comme au niveau de l'accroissement du revenu des ménages, la réduction de l'incidence de la pauvreté serait importante en milieu rural (2,4%) qu'en milieu urbain (0,9%).

**Tableau 9 : Impact potentiel de mise en œuvre du PNIASP sur l'incidence de la pauvreté (%)**

Milieu	Référence	PNIASP	Impact
Rural	-3,41	-5,8	-2,40
Urbain	-1,08	-2,0	-0,90
Ensemble	-2,90	-5,0	-2,07

Source : Nos simulations avec le MGEC



## **5. Analyse des risques et mesures d'atténuation**

L'environnement national, sous-régional et international est porteur de risques susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre du PNIASP.

Ces risques sont de plusieurs ordres : (i) naturel, (ii) sanitaire, (iii) politique, (iv) socioéconomique, (v) sécuritaire et (vi) anthropique.



## 5.1. Les risques d'ordre naturel

L'agriculture burkinabè, essentiellement de type pluvial, est fortement soumise aux effets des aléas du climat et des fléaux. Ces risques se manifestent par les inondations, les vents violents, les sécheresses, les variations de température, la variabilité pluviométrique, les suspensions poussiéreuses, les invasions acridiennes et aviaires, les attaques des nuisibles, etc. Ils ont pour conséquences une baisse de la production et de la biodiversité. Ce qui pourrait annihiler les efforts de développement du secteur PASP.

Pour faire face à ces risques, il conviendra d'engager des actions fortes à travers la promotion de l'assurance Agricole, l'appui à la recherche (l'amélioration génétique des espèces végétales et animales, le **développement des techniques culturales et de technologiques innovantes, etc.**), **la promotion de la production de saison sèche, le renforcement du système d'alerte précoce et d'information sur le climat. Il s'agira également de** promouvoir des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et de l'agroécologies. Aussi est-il nécessaire de développer des stratégies de maîtrise de l'eau et de diversification des productions à travers la recherche-action adaptative.



## 5.2. Les risques d'ordre sanitaire

Ils sont liés à l'apparition de pathologies, la contamination des produits ASPHF et la persistance de la maladie à coronavirus. Leurs manifestations se caractérisent par les épidémies, pandémies, épizooties, zoonoses, les intoxications alimentaires, la dépréciation de la qualité des produits ASPHF.

Ces crises sanitaires pourraient handicaper la mise en œuvre du PNIASP à travers la réduction de la circulation des produits ASPHF, la baisse de la production et la baisse des revenus des acteurs. De façon spécifique, la COVID 19 a entraîné des changements des habitudes des agents économiques du secteur et impacté **négativement l'économie du pays.**

Pour minimiser ces risques, il faudra veiller à l'application stricte du code vétérinaire, au renforcement de la surveillance épidémiologique et phytosanitaire, et à l'application des textes juridiques régissant la gestion des pesticides. Aussi est-il nécessaire de **développer des infrastructures adéquates et d'entreprendre des actions de vulgarisation des bonnes pratiques de production, de récolte, de conditionnement, de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation des produits ASPHF.**



## 5.3. Les risques d'ordre politique

Les risques d'ordre politique qui pourraient entraver la mise en œuvre du PNIASP sont constitués de l'instabilité politique et institutionnelle et de la mal gouvernance. Ces risques se manifestent par le changement des priorités, la fusion ou scission des institutions et le manque de vision uniforme des acteurs du secteur pour ce qui est de l'instabilité politique et institutionnelle.

Ces risques, s'ils se manifestent, pourraient entraîner la réduction des investissements (en termes de qualité et de quantité) dans le secteur et exacerber la pauvreté des populations.

La mise en œuvre du plan commande que l'ensemble des acteurs soit mobilisé et s'approprie la stratégie et les principes de sa mise en œuvre à l'effet d'atteindre les objectifs poursuivis. Par ailleurs, la gestion de ces risques nécessite le renforcement du dispositif de coordination des politiques agricoles, le respect des principes du budget programme, l'intensification des inspections et contrôle de la gestion des biens publics et l'application stricte des textes en vigueur.



## 5.4. Les risques socio-économiques

Le pays est confronté à diverses crises socio-économiques depuis quelques années, notamment les remous sociaux, les conflits liés au foncier, les conflits communautaires et la conjoncture internationale défavorable. La persistance de ces crises affecterait négativement la mise en œuvre des activités dans le secteur. Les manifestations de ces crises sont entre autres : les grèves, la réduction des espaces de production, la faible dotation budgétaire, la baisse du cours des matières premières (coton, sésame, anacarde, cuirs, bétail/viande, amande de karité) et le faible accès au crédit pour la production agricole.

La situation socioéconomique pourrait être améliorée par le renforcement du dialogue avec les partenaires sociaux ; la mise en place et l'opérationnalisation des organes de gestion foncière ; l'application effective des principes et règles du Budget Programme ; la contractualisation et le partenariat public-privé et le développement de l'intelligence économique.



## 5.5. Le risque sécuritaire

À l'image des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est actuellement confronté à la menace permanente des mouvements terroristes avec pour corolaire les pertes en vie humaine, de nombreux déplacés internes, les abandons des moyens de production, la destruction des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation des produits ASPHF. La persistance des attaques criminelles pourrait saper la confiance des investisseurs, le moral des populations, la motivation des travailleurs et porter atteinte à la mise en œuvre du PNIASP.

En termes de mesures de mitigation, il est nécessaire de développer des stratégies d'accès et de surveillance des espaces de production ASPHF et de renforcer la collaboration entre les acteurs et les FDS. Des actions de renforcement des initiatives d'insertion dans les localités d'accueil, de retour dans leurs terroirs et de relèvement des PDI devraient également être engagées.








# ***ANNEXES***

## Annexe 1 : Cadre logique du PNIASP

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>OBJECTIF GLOBAL : Accroître durablement la productivité et l'accès des produits ASPHF aux marchés afin d'assumer la souveraineté alimentaire, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie</b>			
<b>IMPACTS ATTENDUS</b>			
<b>La productivité du secteur PASP est accrue</b>	Productivité du secteur primaire par actif	Annuaire statistiques, Rapports CSD	
	Taux de croissance du PIB du secteur primaire	Annuaire statistiques, Rapports CSD	
	Taux de réduction des pertes post-récoltes	Annuaire statistiques, Rapports CSD, rapport de performance du programme 077	
<b>Les conditions de vie des populations rurales sont améliorées</b>	Revenu moyen des ménages agricoles	Annuaire statistiques, Rapports CSD, rapport de performance du programme 077	
	Incidence de la pauvreté en milieu rural	EHCVM, Annuaire statistiques, Rapports CSD	
<b>La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée</b>	Prévalence de la sous-alimentation	Enquêtes SMART, Annuaire statistiques, Rapports CSD, rapport de performance du programme 076	
	Retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	Annuaire statistiques, Rapports CSD, rapport de performance du programme 076	
	Taux de couverture des besoins céréaliers	Annuaire statistiques, Rapports CSD, Rapports CPSA, Rapport de performance du programme 078	
	Taux de couverture des besoins en fourrages	Annuaire statistiques, Rapports CSD, Rapports CPSA, Rapport de performance du programme 081	
	Prévalence de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins 5 ans	Enquêtes SMART, Annuaire statistiques, Rapports CSD, rapport de performance du programme 076	
	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins 5 ans	Enquêtes SMART, Annuaire statistiques, Rapports CSD, rapport de performance du programme 076	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
 <b>AXE 1 : PRODUCTIVITÉ ET PRODUCTION DURABLE DU SECTEUR PASP</b>			
<b>OS 1.1 : Accroître durablement la productivité du secteur PASP</b>			
<b>EA1.1.1 : La productivité agricole est améliorée</b>	<b>Taux d'atteinte des rendements potentiels des céréales</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 078	Adhésion des producteurs pour l'adoption des techniques et technologies innovantes de production mise en place ; Situation sécuritaire favorable aux activités de production agricoles ; Persistance de la maladie à Covid-19 ; Aléas climatiques (inondations, sécheresse, hausse de température) ; Apparition de nouveaux fléaux.
	<b>Taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rentes</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 078	
	<b>Taux d'atteinte des rendements potentiels des autres cultures vivrières</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 078	
	<b>Taux de croissance des rendements pour les quatre principales céréales (maïs, riz, sorgho, mil)</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 078	
<b>Action 1.1.1.1 : Amélioration de l'accès des producteurs aux intrants agricoles</b>	Quantité d'engrais minéraux mise à la disposition des producteurs à prix subventionné	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Quantité de DAP distribués à prix subventionné aux producteurs	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Quantité de Burkina Phosphate distribués à prix subventionné aux producteurs	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Quantité de semence améliorée distribués à prix subventionné aux producteurs	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre de complexe industriel de production d'engrais fonctionnel	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Quantité d'intrant mobilisés par la CAIMA	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>Action 1.1.1.2 : Amélioration de l'accès des producteurs aux équipements agricoles</b>	Nombre de tracteurs mis à la disposition à prix subventionné aux producteurs	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre d'équipements de motorisation intermédiaires mise à la disposition des producteurs	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre d'unité de montage de motoculteurs, de granuleuse, de batteuse multifonctionnelle et de Bac d'étuvage mise en place	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre d'équipements mobilisés par la CAIMA	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
<b>Action 1.1.1.3 : Vulgarisation et appui-conseil agricole</b>	Nombre d'outils (CEP, CEAP, PD, UD et PVP) mis en place	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre de plateforme numérique agricole intégrée développée	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
<b>Action 1.1.1.4 : Protection des végétaux</b>	Nombre de drones de prospection et de traitement phytosanitaires mis à la disposition des bases phytosanitaires	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre de kits d'aflasafe de maïs au profit des productrices de maïs	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre d'équipement de protection individuelle phytosanitaires mis à la disposition des bases phytosanitaires	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Quantités de produits phytosanitaires acquis pour la lutte contre les fléaux et les nuisibles	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre de laboratoire phytosanitaire construit	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
<b>Action 1.1.1.5 : Connaissance des sols et technologie d'amélioration de la productivité agricole</b>	Carte de fertilité des sols élaborée	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Laboratoire d'analyse mise aux normes	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre de technologies/ techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles	Rapports de performance du programme 064	
	Nombre de technologies/variétés de riz à haut rendement	Rapports de performance du programme 064	
	Nombre de technologies/ techniques performantes d'amélioration de la productivité des plantes à racines et à tubercules	Rapports de performance du programme 064	
	Nombre de technologies/ techniques performantes d'amélioration de la productivité des cultures maraichères	Rapports de performance du programme 064	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>EA1.1.2 :</b> <b>La productivité animale et halieutique est améliorée</b>	<b>Rendement pour la pêche de capture</b>	Rapport annuel de performance du programme 084	Faible adhésion des acteurs et insuffisance des ressources financières
	<b>Rendement de la pisciculture</b>	Rapport annuel de performance du programme 085	Situation sécuritaire/ les maladies
	<b>Productivité pondérale du cheptel</b>	Rapport annuel de performance du programme 082	Situation sécuritaire/ les maladies
	<b>Ratio de veaux nés vivants issus de l'insémination</b>	Rapport annuel de performance du programme 082	Faible adhésion des acteurs et insuffisance des ressources financières
	<b>Production moyenne de lait exploitée par vache et par an</b>	Rapport annuel de performance du programme 082	Variabilité des paramètres climatiques/ pesticides
<b>Action 1.1.2.1 :</b> <b>Gestion durable de la pêche et de l'aquaculture</b>	Nombre de pêcheries aménagées annuellement	Rapport annuel de performance du programme 084	
	Nombre de plans d'eau empoissonné annuellement	Rapport annuel de performance du programme 084	
	Nombre de kits distribués pour l'aquaculture et la pêche	Rapport annuel de performance du programme 084	
	Nombre d'alevins produit	Rapport annuel de performance du programme 084	
	Quantité d'aliments pour poisson mise à la disposition des promoteurs	Rapport annuel de performance du programme 084	
<b>Action 1.1.2.2 :</b> <b>Prévention des maladies prioritaires et les zoonoses</b>	Effectif de bovins vaccinés contre la PPCB	Rapport annuel de performance du programme 083	
	Effectif de petits ruminants vaccinés contre la PPR	Rapport annuel de performance du programme 083	
	Effectif de volailles vaccinés contre la MNC	Rapport annuel de performance du programme 083	
	Unité de production de vaccin créée	Rapport annuel de performance du programme 083	
	Centrale d'achat des médicaments vétérinaires mise en place	Rapport annuel de performance du programme 083	
<b>Action 1.1.2.3 :</b> <b>Amélioration de l'alimentation du cheptel</b>	Quantité d'aliments concentrés mis à la disposition des acteurs	Rapport annuel de performance du programme 082	
	Quantité de semences fourragères mise à la disposition des acteurs	Rapport annuel de performance du programme 082	
	Nombre de kits distribués pour la production fourragère	Rapport annuel de performance du programme 082	
<b>Action 1.1.2.4 :</b> <b>Amélioration du potentiel génétique des animaux d'élevage</b>	Nombre de vaches inséminées	Rapport annuel de performance du programme 082	
	Couvoir de production de poussin implanté	Rapport annuel de performance du programme 082	
	Nombre de technologies/ techniques amélioration de la productivité des ruminants	Rapports de performance du programme 064	
	Nombre de technologies/ techniques d'amélioration de la productivité des monogastriques et élevage non conventionnel	Rapports de performance du programme 064	


Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>EA1.1.3 :</b> <b>La production forestière et faunique est améliorée</b>	<b>Volume de PFNL collectés</b>	Rapport de performance du MEEVCC	Accessibilité dans les espaces de conservation, stabilité socio-politique
	<b>Volume de bois de chauffe produit dans les chantiers d'aménagements forestiers</b>	Rapport de performance du MEEVCC	
	<b>Indice kilométrique d'abondance des espèces indicatrices dans les aires de protection faunique</b>	Rapport de performance du MEEVCC	
<b>Action 1.1.3.1 :</b> <b>Promotion des bonnes pratiques et technologies de production de PFNL</b>	Nombre de Jardins nutritifs créés	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Nombre de parcs à karité certifiés	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Nombre de jardins de plantes médicinales créés	Rapport d'activité du MEEVCC	
<b>Action 1.1.3.2 :</b> <b>Accroissement du potentiel de production ligneuse</b>	Nombre de forêts privées à fort potentiel ligneux créées	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Nombre de nouveaux chantiers d'aménagement forestier créés	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Nombre de chantiers d'aménagement forestiers sous-aménagement	Rapport d'activité du MEEVCC	
<b>Action 1.1.3.3 :</b> <b>Accroissement du potentiel faunique</b>	Nombre de salines réalisées dans les aires de protection fauniques	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Nombre de forages réalisés	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Nombre de forages réhabilités et équipés	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Centre de promotion de l'élevage faunique construit	Rapport d'activité du MEEVCC	
<b>Action 1.1.3.4 :</b> <b>Génération des techniques et technologies d'amélioration de la productivité des ressources forestières et fauniques</b>	Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des ressources fauniques	Rapports de performance du programme 064	
	Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des espèces ligneuses et arbres fruitiers	Rapports de performance du programme 064	
<b>EA1.1.4 :</b> <b>Les productions avec maîtrise d'eau sont accrues</b>	<b>Taux d'accroissement de la production céréalière des bas-fonds et périmètres irrigués</b>	Annuaire statistiques, Rapports CPSA, Rapports annuels de performance du programme 075	Remises en cause foncières au niveau des aménagements ; Situation sécuritaire favorable aux activités de production agricoles ; Maîtrise de l'évolution de la maladie à Covid-19 ; Aléas climatiques (inondations, sécheresse, hausse de température).
	<b>Taux d'accroissement de la production de riz dans les plaines et bas-fonds</b>	Annuaire statistiques, Rapports CPSA, Rapports annuels de performance du programme 075	



Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>Action 1.1.4.1 : Réalisation d'aménagements</b>	Superficie de périmètres irrigués aménagés	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 075	
	Superficie de périmètres irrigués réhabilités	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 075	
	Superficie de bas-fonds aménagés	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 075	
<b>Action 1.1.4.2 : Mise en place des technique/ technologie innovante de production</b>	Nombre de motopompes d'exhaures mis à la disposition des production	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 075	
	Nombre de kits d'irrigation goutte à goutte mise à la disposition des producteurs	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 075	
	Nombre de modèles d'exploitation agricole mis en place	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 075	
	Nombre de kits serres acquis	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 075	
<b>OS 1.2 : Renforcer la sécurisation foncière des espaces de production ASPHF</b>			
<b>EA1.2.1 : La sécurisation foncière des espaces de production agricole et pastorale est renforcée</b>	<b>Taux d'accroissement annuel des superficies des terres sécurisées avec des Attestations de possession foncière rurale (APFR)</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 079	Remises en cause foncières au niveau des aménagements et exploitations familiales ; Bonne gouvernance foncière au niveau des collectivités territoriales.
	<b>Proportion de SFR fonctionnels</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 079	Remises en cause foncières au niveau des aménagements et exploitations familiales ; Bonne gouvernance foncière au niveau des collectivités territoriales.
	<b>Proportion de zones pastorales immatriculées</b>	Rapports annuels de performance du programme 081	Insécurité dans les zones pastorales
<b>Action 1.2.1.1 : Sécurisation foncières des aménagements et exploitations agricoles</b>	Superficie de terre immatriculée	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	
	Nombre de services fonciers ruraux mis en place	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	
	Nombre de SFR fonctionnels	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	
<b>Action 1.2.1.2 : Sécurisation des espaces pastoraux et des fermes péri-urbaines</b>	Superficie des espaces pastoraux balisés annuellement	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	
	Superficie des zones pastorales immatriculées	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	
	Superficie des fermes d'élevages péri-urbaines évaluées pour la délivrance de titre foncier	Rapports annuels de performance du programme 081	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>EA1.2.2 :</b> <b>La sécurisation des espaces de conservation est renforcée</b>	<b>Proportion de aires classées immatriculées</b>	Rapport de performance du MEEVCC	Adhésion et disponibilité des acteurs, accessibilité des espaces de conservation ; Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines.
	<b>Proportion des aires classées apurées</b>	Rapport de performance du MEEVCC	Adhésion et disponibilité des acteurs ; Engagement du Gouvernement, Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines.
<b>Action 1.2.2.1 :</b> <b>Sécurisation juridique des espaces de conservation</b>	Nombre d'aires classées immatriculées	Rapport d'activités du MEEVCC	
	Nombre d'espaces de conservation créés	Rapport d'activités du MEEVCC	
	Nombre d'espaces de conservation créés classés	Rapport d'activités du MEEVCC	
	Nombre d'aires classées apurées	Rapport d'activités du MEEVCC	
<b>Action 1.2.2.2 :</b> <b>Accroissement des infrastructures de protection des ressources forestières et fauniques</b>	Nombre de postes forestiers construits	Rapport d'activités du MEEVCC	
	Nombre de postes de contrôle construits	Rapport d'activités du MEEVCC	
	Nombre de postes de surveillance réalisés ou réhabilités	Rapport d'activités du MEEVCC	
	Linéaire des pistes aménagées dans les aires de protection fauniques	Rapport d'activités du MEEVCC	
<b>OS 1.3 : Renforcer la résilience des ménages et des systèmes de production ASPHF</b>			
<b>EA1.3.1 :</b> <b>La résilience des ménages vulnérables ainsi que des PDI est renforcée</b>	<b>Proportion des personnes vulnérables en insécurité alimentaire</b>	Annuaire statistiques, Rapports CPSA, Rapports annuels de performance du programme 076	Adhésion des populations vulnérables pour l'adoption des techniques et technologies innovantes de production mise en place ; Maîtrise de la situation sécuritaire ; Persistance de la maladie à Covid-19 ; Aléas climatiques (inondations, sécheresse, hausse de température) Apparition de nouveaux fléaux ; Mauvaise gouvernance.


Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>Action 1.3.1.1 : Renforcement des moyens d'existence des personnes vulnérables y compris les PDI</b>	Quantité de semences améliorées de céréales et maraichères mises à la disposition de personnes vulnérables y compris les PDI	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 076	
	Quantité d'engrais mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 076	
	Nombre d'équipements/matériel de production mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 076	
	Nombre de noyaux d'animaux reproducteurs mise à la disposition des personnes vulnérables	Rapports annuels de performance du programme 082	
	Quantité d'aliments bétail mis à la disposition des ménages sinistrés	Rapports annuels de performance du programme 082	
<b>Action 1.3.1.2 : Atténuation et adaptation aux effets des changements climatiques</b>	Nombre de technologies d'atténuation et d'adaptation	Rapport annuel de performance du programme 064	
	Nombre de mesures d'adaptation et de résilience	Rapport annuel de performance du programme 064	
<b>EA1.3.2 : La capacité de prévention et de réaction du secteur PASP aux crises et catastrophes est améliorée</b>	<b>Niveau du stock de sécurité d'aliment bétail</b>	Rapport annuel de performance du Programme 081	Manque de moyens d'intervention/faible fonctionnalité du système de surveillance
	<b>Niveau du Stock National de Sécurité (SNS)</b>	Rapport annuel de performance du Programme 076	indisponibilité physique du stock
	<b>Niveau du stock d'intervention (SI)</b>	Rapport annuel de performance du Programme 076	Insuffisance des ressources financières
<b>Action 1.3.2.1 : Renforcement des systèmes de surveillance et d'alerte précoce dans le secteur PASP</b>	Nombre de systèmes d'alerte fonctionnels	Rapport annuel P081 et P083	
	Nombre de matériels acquis	Rapport annuel P081 et P083	
	Nombre de systèmes d'alerte fonctionnels	Rapport annuel P081 et P083	
<b>Action 1.3.2.1 : Renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire et d'aliment bétail</b>	Quantité de vivres acquis au profit du SNS	Rapports annuels de performance du programme 076	
	Quantité de vivres acquis au profit du SI	Rapports annuels de performance du programme 076	
	Nombre de magasins de stockage construits pour le renforcement des capacités de stockage	Rapports annuels de performance du programme 076	
	Quantité d'aliments bétails acquis au profit du SSAB	Rapports annuels de performance du programme 082	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
 <b>AXE 2 : COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES AGRO-SYLVO-PASTORALES, HALIEUTIQUES ET FAUNIQUES</b>			
<b>OS 2.1 : Développer les chaînes de valeurs des filières ASPHF</b>			
<b>EA 2.1.1.1 :</b> L'organisation et la structuration des filières ASPHF sont renforcées	<b>Proportion des organisations professionnelles agricoles immatriculées dans le registre des sociétés coopératives</b>	Annuaire statistiques des ministères du secteur PASP, Rapports annuels de performance des programmes budgétaires	Adhésion des acteurs
	<b>Nombre d'entreprises ASPHF mise en place</b>	Annuaire statistiques des ministères du secteur PASP, Rapports annuels de performance des programmes budgétaires	Accès au financement pour la mise en place des entreprises ; Climat des affaires favorable à la création des entreprises agricoles ; Application effective des avantages du code des investissements agro-sylvo-pastoral-halieu-tique-fauniqu-e.
	<b>Nombre de filières ASPHF structurées en interprofession</b>	Annuaire statistiques des ministères du secteur PASP, Rapports annuels de performance des programmes budgétaires	Adhésion des acteurs
<b>Action 2.1.1.1 :</b> Renforcement de l'organisation et de la structuration des acteurs	Nombre d'interprofessions de filières agricoles immatriculées	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	
	Nombre de filières agricoles structurées	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	
	Nombre de coopératives de gestion forestière mises en place	Rapport d'activités DGEF/MEEVCC	
	Nombre d'unions de coopératives de gestion forestière mises en place	Rapport d'activités DGEF/MEEVCC	
<b>Action 2.1.1.2 :</b> Renforcement de la professionnalisation des acteurs des filières ASPHF	Nombre de jeunes incubés	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	
	Nombre de fermiers agricoles sortis des centres de formation professionnelle agricole (CFPA)	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>EA 2.1.2 :</b> <b>La transformation des produits ASPHF est accrue</b>	<b>Taux de transformation des produits agricoles</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 077	Accès au financement pour l'acquisition de la matière première, le renouvellement et l'accroissement des capacités ; Disponibilité et accès à l'énergie et aux emballages adaptés ; Contrôle de la fraude et de la contrefaçon.
	<b>Taux de transformation du lait local dans les UTL</b>	Rapport annuelle d'activités P082	Insécurité et disponibilité du lait
	<b>Taux d'accroissement de la quantité de miel transformé</b>	Rapport annuelle d'activités P082	Insécurité, la disponibilité du miel
	<b>Taux d'accroissement de la quantité de viande produite dans les abattoirs</b>	Rapport annuelle d'activités P082	Fonctionnalité des abattoirs et aires d'abattage
	<b>Taux de transformation des PFNL</b>	Rapport de performance du MEEVCC	Insécurité, la disponibilité du miel
<b>Action 2.1.2.1 :</b> <b>Promotion de la transformation des produits agricoles nationaux</b>	Laboratoire d'analyse des produits opérationnalisé	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 077	
	Nombre de kits /matériel de transformation de produits frais (tomates, pomme de terre, mangue...) mis à disposition des acteurs	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 077	
	Nombre d'entreprise agro-alimentaires respectant la démarche qualité	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 077	
<b>Action 2.1.2.2 :</b> <b>Amélioration de la transformation des produits animaux (viande, lait, miel, cuirs et peaux)</b>	Nombre d'aire d'abattage réalisé	Rapport d'activités P083	
	Laiterie moderne de grande capacité réalisée	Rapport d'activités P082	
	Existence de l'abattoir frigorifique de Bobo	Rapport d'activités P082	
	Nombre d'abattoirs construits dans les villes moyennes	Rapport d'activités P082	
<b>Action 2.1.2.3 :</b> <b>Appui à la mise en place d'entreprises modernes vertes de transformation des PFNL</b>	Nombre d'acteurs appuyés en équipements de transformation de PFNL	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place	Rapport d'activité du MEEVCC	
<b>Action 2.1.2.4 :</b> <b>Mise au point des procédés adaptés de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux</b>	Nombres procédés, de produits ou de formulations de transformation et de conservation	Rapport annuel de performance du programme 064	
	Nombre d'équipements adaptés à la transformation	Rapport annuel de performance du programme 064	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>EA 2.1.3 :</b> <b>La commercialisation des produits ASPHF est améliorée</b>	<b>Taux de commercialisation des produits agricoles</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 077	Disponibilité et accès à l'énergie et aux emballages adaptés ; Désenclavements des zones de production ; Disponibilité de moyens de transport adaptés ; Contrôle de la fraude et de la contrefaçon.
	<b>Taux d'accroissement de la quantité de viande exportée</b>	Rapport d'activités P082	Insécurité dans les points de vente ; Organisation des foires.
	<b>Taux d'accroissement de la quantité de beurre de karité exportée</b>	Rapport de performance du MEEVCC	Accessibilité dans les espaces de conservation, stabilité socio-politique
	<b>Taux d'accroissement de la quantité d'amende de karité exportée</b>	Rapport de performance du MEEVCC	Accessibilité dans les espaces de conservation, stabilité socio-politique, persistance de la maladie à coronavirus.
<b>Action 2.1.3.1 :</b> <b>Développement des infrastructures de stockage et de mise en marché</b>	Nombre de comptoirs d'achats et/ou mini marchés mise en place	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 077	
	Nombre de chambres froides construites	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 077	
	Nombre de magasin de stockage construit	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 077	
	Nombre de marché à bétail réalisé	Rapports annuels de performance du programme 083	
	Nombre de vitrines réalisés	Rapport d'activités DGEVCC/ MEEVCC	
<b>Action 2.1.3.2 :</b> <b>Promotion de la normalisation des produits ASPH</b>	Nombre de certifications de PFNL réalisées	Rapport d'activités DGEVCC/ MEEVCC	
	Nombre de SCOOPs appuyées dans la fabrication d'emballages dégradables	Rapport d'activités DGEVCC/ MEEVCC	
<b>Action 2.1.3.3 :</b> <b>Développement de la contractualisation dans le secteur PASP</b>	Quantité de production vendue sous contrats	Rapports annuels de performance du programme 077	
	Nombre de salons organisés	Rapports annuels de performance du programme 077	
	Nombre de foires organisés	Rapports annuels de performance du programme 082	
<b>Action 2.1.3.4 :</b> <b>Amélioration de l'attractivité des aires de protection fauniques</b>	Nombre campements touristiques construits	Rapports d'activités DGEF/ MEEVCC	
	Nombre campements touristiques réhabilités	Rapports d'activités DGEF/ MEEVCC	
	Nombre de miradors/ observatoires construits	Rapports d'activités DGEF/ MEEVCC	
	Nombre de miradors/ observatoires réhabilités	Rapports d'activités DGEF/ MEEVCC	
	Nombre d'aires de repos réalisées dans les aires de protection fauniques	Rapports d'activités DGEF/ MEEVCC	


Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>OS 2.2 : Améliorer l'accès des acteurs des filières ASPHF aux services financiers, à la finance carbone et aux instruments de gestion des risques agricoles</b>			
<b>EA 2.2.1 : L'accès aux services financiers des acteurs est amélioré</b>	<b>Taux d'accès au crédit agricole</b>	Annuaire statistiques, Rapports annuels de performance du programme 077	Non remboursement des crédits ; Insuffisance de communication sur les conditions d'accès au crédit.
	<b>Taux d'accroissement du volume de crédits accordé aux acteurs des filières ASPHF</b>	Rapport d'activité du Fodel	Faible mobilisation des recettes au niveau du FODEL
	<b>Volume de financement innovant mobilisé</b>	Rapports d'activité des ministères	
<b>Action 2.2.1.1 : Renforcement de l'accès aux instruments de financement</b>	Montant mobilisé par les fonds du secteur PASP	Rapports bilans des ministères du secteur PASP, rapports annuels de performance des programmes	
	Nombre de projets, micro-projets et de sous-projets financés promoteur agricole accompagné dans l'élaboration de plan d'affaire	Rapports bilans des ministères du secteur PASP, rapports annuels de performance des programmes	
<b>Action 2.2.1.2 : Renforcement des capacités nationales en matière de mobilisation des finances climatiques</b>	Nombre de notes conceptuelles de résilience climatique élaborés	Rapports d'activités MEEVCC, MAAHM, MEA, MRAH	
	Dialogue national structuré sur les projets et programmes fonds vert climat tenu	Rapport annuel d'activités de l'AND	
<b>EA 2.2.2 : L'accès des acteurs aux instruments de gestion des risques agricoles est amélioré</b>	<b>Nombre d'instruments de gestion des risques agricoles fonctionnels</b>	Rapport de performance du programme 077	Adhésion des acteurs aux mécanismes de gestion des risques mise en place
<b>Action 2.2.2.1 Développement d'instruments de produits assurantiels adaptés pour la gestion des risques agricoles aux besoins des acteurs des filières ASPHF</b>	Nombre de produits agricoles disposant d'une assurance	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 076	
	Nombre d'instrument de gestion des risques agricoles mise en place	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 077	
<b>Promotion des produits assurantiels</b>	Superficie couverte par l'assurance agricole	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 078	
	Nombre d'entreprises d'assurance appuyé dans le développement de produits d'assurance agricole	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 079	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
 <p><b>AXE 3 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES</b></p>			
<b>OS 3.1 : Améliorer durablement la gestion des terres, des ressources forestières, fauniques et les espaces pastoraux</b>			
<b>EA 3.1.1 : Le couvert végétal est amélioré</b>	<b>Taux de couverture végétale</b>	Rapport d'activité de l'ONEDD	Adhésion et disponibilité des acteurs, accessibilité des espaces de conservation Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines
<b>Action 3.1.1.1 : Reboisement et reforestation</b>	Nombre de plants produits	Rapport d'activité du MEEVCC	
	Nombre de plants mis en terre	Rapport d'activité du MEEVCC	
<b>Action 3.1.1.2 : Développement des techniques et technologies de gestion durable des ressources naturelles respectueuses de l'environnement</b>	Nombre de technologies/ techniques de gestion des ressources naturelles	Rapport annuel de performance du programme 064	
	Nombre de technologies/ techniques de maîtrise des interactions élevage-environnement mise au point	Rapport annuel de performance du programme 064	
<b>EA 3.1.2 : Le rythme de dégradation des terres est réduit</b>	<b>Proportion de terres dégradées récupérées</b>	Rapport de performance du CSD/PASP	Adhésion et disponibilité des acteurs, accessibilité des espaces de conservation, disponibilité des ressources disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines
<b>Action 3.1.2.1 : Récupération des terres dans les écosystèmes forestiers</b>	Superficie de terre dégradée récupérée	Rapport d'activité DGEF/MEEVCC	
	Nombre de charrues acquises	Rapport d'activité DGEF/MEEVCC	
<b>Action 3.1.2.2 : Gestion durable des terres agricoles et pastorales</b>	Superficie de terre agricole récupérée à travers les CES/DRS	Rapports bilans du ministère, rapports annuels de performance du programme 075	
	Superficie des espaces pastoraux placés sous technique de gestion durable (aménagés et récupérés, ensemencement avec des espèces fourragères)	Rapport annuel de performance du programme 081	
	Nombre de biodigesteurs réalisés	Rapport annuel de performance du programme 082	



Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>EA 3.1.3 :</b> les espaces pastoraux sont aménagés et mis en valeur	<b>Proportion de superficie des espaces pastoraux aménagés</b>	Rapport annuel de performance de programme 081	Disponibilité des ressources financières Accessibilité des espaces pastoraux.
	<b>Taux de réduction des conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles</b>	Rapport annuel de performance de programme 081	Mise en place des organes de gestion
	<b>Proportion de superficie des espaces pastoraux fonctionnels</b>	Rapport annuel de performance de programme 081	Disponibilité des ressources financières Accessibilité des espaces pastoraux
<b>Action 3.1.3.1 :</b> Opérationnalisation des espaces pastoraux	Nombre de parcs de vaccination modernes réalisés	Rapport de performance du programme 081	
	Nombre d'organe de gestion des espaces pastoraux mis en place et fonctionnel	Rapport de performance du programme 081	
	Longueur de piste à bétail	Rapport de performance du programme 081	
<b>Action 3.1.3.2 :</b> Renforcement de la concertation pour la gestion de la transhumance et des infrastructures pastorales	Nombre de Comités Provinciaux de gestion de la Transhumance mis en place	Rapport de performance du programme 081	
	Nombre de comité de gestion d'infrastructures mis en place	Rapport de performance du programme 081	
<b>OS 3.2 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des ressources en eau</b>			
<b>EA 3.2.1 :</b> la disponibilité de l'eau à des fins de productions agro sylvo pastorales est assurée	<b>Capacité de stockage des eau de surface</b>	Rapport de performance du PNAH, Rapport bilan du MEA	Disponibilité des ressources financières
	<b>Taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques (barrages)</b>	Rapport de performance du PNAH, Rapport bilan du MEA	Insécurité, pandémie, défaillance des prestataires, non adhésion des populations, aléas climatiques
	<b>Taux d'accroissement des ouvrages d'hydraulique pastorale</b>	Rapport de performance du PNAH, Rapport bilan du MEA	Insécurité, pandémie, défaillance des prestataires, non adhésion des populations, aléas climatiques
	<b>Nombre de points d'eau fonctionnel (réalisés/ réhabilités) au profit de la faune</b>	Rapport de performance du PNAH, Rapport bilan du MEA	Insécurité, pandémie, défaillance des prestataires, non adhésion des populations, aléas climatiques
<b>Action 3.2.1.1 :</b> Réalisation/ réhabilitation des ouvrages hydrauliques dans les espaces pastoraux, les aires de protection faunique et pour la production maraichère	Nombre de forages pastoraux réalisés	PV de réception, rapport bilan du PNAH	
	Nombre de forages maraîchers réalisés	Rapport bilan MAAHM	
	Nombre boulis pastoraux réalisés	Rapport d'activité du programme 081	
	Nombre boulis pour la production agricole réalisés	Rapport bilan MAAHM	
	Nombre de mares ou de boulis réalisés	Rapport d'activité DGEF/MEEVCC	
	Nombre de barrages réalisés	Rapport d'activité DGEF/MEEVCC	
	Nombre de mares ou de boulis réhabilité	Rapport d'activité DGEF/MEEVCC	
	Nombre de barrages réhabilité	Rapport d'activité DGEF/MEEVCC	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>Action 3.2.1.2 : Réalisation des ouvrages à usage multiple de mobilisation des ressources en eau</b>	Existence de l'étude d'aménagement du lac Bourzanga	Rapport d'étude	
	Nombre de rapport d'études de barrage réalisés	Rapport d'étude, rapport bilan du PNAH	
	Nombre de nouveaux barrages construits	PV de réception, rapport bilan du PNAH	
	Nombre de barrage de grandes capacités construit	PV de réception, rapport bilan du PNAH	
<b>Action 3.2.1.3 : Réhabilitation et entretien des ouvrages à usage multiple de mobilisation des ressources en eau</b>	Nombre d'études de réhabilitation de barrage	Rapport d'étude, rapport bilan du PNAH	
	Nombre de barrages dégradés réhabilités	PV de réception, rapport bilan du PNAH	
	Nombre de barrages sécurisés	Rapport bilan du PNAH	
	Nombre de barrages entretenus	Rapport bilan du PNAH	
	Lac Dem protégé et restauré	Rapport bilan du PNAH	
<b>EA 3.2.2 : La protection et la gestion de la ressource en eau sont assurées</b>	<b>Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers</b>	Rapport de performance du PN-GIRE, Rapport bilan du MEA	Insécurité, pandémie, défaillance des prestataires, non adhésion des populations, aléas climatiques
<b>Action 3.2.2.1 : Protection des ressources en eau</b>	Nombre de sources d'eau protégée	Rapport bilan du PN-GIRE	
	Nombre de bande de servitude matérialisée	Rapport bilan du PN-GIRE	
	Volume de déblais curé	Rapport bilan du PN-GIRE	
	Nombre de barrages/retenues d'eau protégés	Rapport bilan du PN-GIRE	
	Nombre de barrages/retenues d'eau ayant fait l'objet d'élimination de plantes envahissantes	Rapport bilan du PN-GIRE	
<b>Action 3.2.2.2 : Renforcement du cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est renforcé</b>	Nombre de textes complémentaires adoptés	Rapport bilan annuel du PN-GIRE	
	Nombre de SDAGE adopté	Rapport bilan annuel du PN-GIRE	
	Nombre de CLE bénéficiaires d'appui technique et financier	Rapport bilan annuel du PN-GIRE	
<b>Action 3.2.2.3 : Recherche-développement dans le domaine de l'eau</b>	Nombre de forages profonds de reconnaissance réalisées	Rapport bilan annuel du PN-GIRE	
	Schéma national de mobilisation et de transfert d'eau élaboré	Rapport bilan annuel du PN-GIRE	
	Existence d'étude d'identification des zones de recharge à l'échelle des sous bassins versants réalisés	Rapport bilan annuel du PN-GIRE	
	Existence d'une étude sur la dynamique de comblement des réservoirs d'eau réalisée	sur la dynamique, bilan annume du PN-GIRE	
	Modèles de gestion des bassins versants réalisé	Rapport bilan annuel du PN-GIRE	
	Document de Recherche-action sur les usages de l'eau au niveau agricole mené	action sur les usages, bilan annume du PN-GIRE	
	Journée scientifique et techniques sur l'eau tenue	Rapport bilan annuel du PN-GIRE	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
 <b>AXE 4 : GOUVERNANCE DU SECTEUR PASP</b>			
<b>OS 4.1 : Assurer la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des interventions dans le secteur</b>			
<b>EA 4.1.1 :</b> La coordination et la synergie des interventions du secteur PASP sont améliorées	<b>Proportion des organes du dispositif de pilotage fonctionnel</b>	Rapports de performance du secteur	Disponibilité des ressources financières
	<b>Qualité de la représentation des parties prenantes dans les sessions des organes de pilotage</b>	Rapports des sessions	
	<b>Niveau de mise en œuvre des engagements et recommandations issues des instances de pilotage et de concertation</b>	Rapports des sessions	
<b>Action 4.1.1.1. :</b> Renforcement de la coordination et de pilotage du PNIASP	Nombre de session du cadre sectoriel de dialogue Production agro-sylvo-pastorale tenue	Rapports des sessions	
	Nombre de session du Comité technique du PNIASP tenue	Rapports des sessions	
	Nombre de session des comités régionaux de coordination des politiques sectorielles agricoles tenue	Rapports des sessions	
	Taux de mise en œuvre des recommandations et engagements des sessions	Rapports CSD, Rapport PNIASP	
<b>Action 4.1.1.2. :</b> Renforcement de la synergie d'actions entre les acteurs du secteur	Nombre de région disposant de nouveau texte du dispositif de coordination des politiques sectorielles agricoles	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Nombre de Journée Nationale de Paysan tenu	Rapport d'activité du SE-JNP	
	Nombre sessions de cadre de concertation entre Les Ministres et les PTF	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Nombre sessions de cadre de concertation entre les Ministères et le secteur privé	Rapports d'activités du SP/CPSA	
<b>EA 4.1.2 :</b> La planification, le suivi et l'évaluation des interventions du secteur PASP sont renforcées	<b>Proportion des indicateurs du cadre de résultats du PNIASP renseignés</b>	Rapport annuel de performance du PNIASP	Appropriation du PNIASP par les principaux acteurs
	<b>Indice de performance globale des ministères sectoriels</b>	Rapport annuel de performance du PNIASP	
	<b>Niveau de diffusion des informations de suivi-évaluation</b>	Rapport annuel de performance du PNIASP	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>Action 4.1.2.1 : Renforcement de la planification et du suivi-évaluation du secteur PASP</b>	Nombre de cadre de programmation annuelle des investissements du PNIASP	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Existence de la circulaire de programmation des investissements	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Nombre de plans d'actions élaborés	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Nombre de manuel de suivi-évaluation du PNIASP élaboré	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Système informatisé de suivi-évaluation du PNIASP fonctionnel	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Nombre de rapport annuel de performance élaboré	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Nombre de ministères utilisant le logiciel budget programme	Rapports d'activités du SP/CPSA	
	Nombre de matériel informatique acquis	Rapports d'activités du SP/CPSA	
<b>Action 4.1.2.2 : Conduite d'études spécifiques pour le renseignement des indicateurs stratégiques du secteur</b>	Rapport d'étude sur l'analyse des dépenses publiques dans le secteur PASP disponible	Rapport SP/CPSA	
	Rapport d'étude diagnostic sur les investissements directs disponible	Rapport SP/CPSA	
	Nombre d'EPA réalisée	Rapport bilan DGESS/MAAHM	
	Nombre d'enquêtes modulaires du RGA réalisés	Rapport bilan DGESS/MAAHM	
	Rapport d'inventaire faunique disponible	Rapport bilan DGESS/MEEVCC	
	Rapport d'inventaire des ouvrages d'eau	Rapport bilan DGESS/MEA	
	Rapport d'études sur la productivité pondérale et numérique disponible	Rapport bilan DGESS/MRAH	
Nombre d'études sur les pertes postes récoltes réalisé	Rapport bilan DGESS/MAAHM		
<b>OS 4.2 : Assurer une mobilisation et une gestion efficiente des ressources du secteur PASP</b>			
<b>EA 4.2.1 : Le secteur dispose de ressources humaines en qualité et en nombre suffisant</b>	<b>Taux de satisfaction des besoins du secteur en personnel d'appui-conseil des producteurs</b>	Rapport de performance des ministères du secteur PASP	Disponibilité des ressources pour les recrutements au niveau de la fonction publique
	<b>Proportion du personnel d'appui-conseil ayant reçu une formation continue</b>	Rapport de performance du PNIASP	
<b>Action 4.2.1.1 : Renforcement des capacités techniques et infrastructurelles des centres et écoles de formation professionnelle</b>	Nombre d'infrastructures de formation au profit des écoles de formation professionnelle construites ou réhabilitées	Rapport bilan des ministères	
	Nombre de curricula élaborés	Rapport bilan des ministères	
	Nombre d'enseignants qualifiés recrutés pour les écoles de formations	Rapport bilan des ministères	

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
<b>Action 4.2.1.2 : Renforcement de la gestion des ressources humaines du secteur</b>	Nombre d'agents spécialisés recrutés pour les départements ministériels	Rapport bilan des ministères	
	Nombre de plan de formation des agents élaboré	Rapport bilan des ministères	
	Nombre d'agents ayant reçu une formation continue	Rapport bilan des ministères	
	Nombre d'agents bénéficiaires de formation diplômante	Rapport bilan des ministères	
<b>EA 4.2.2 : Le niveau de financement du secteur et la qualité des dépenses sont améliorés</b>	<b>Taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNIASP</b>	Rapport de performance du PNIASP	Situation sécuritaire Stabilité socioéconomique
	<b>Part des dépenses publiques consacrées au secteur PASP en % des dépenses publiques totales</b>	Rapport de performance du PNIASP	
	<b>Indice d'orientation Agricole</b>	Rapport de performance du PNIASP	
	<b>Part des investissements du secteur privé dans l'investissement total du secteur PASP</b>	Rapport de performance du PNIASP	
	<b>Part des dépenses d'investissements publics PASP dans les dépenses d'investissements publics totales</b>	Rapport de performance du PNIASP	Mobilisation des ressources financières ; Engagement des partenaires Adhésion du secteur privé.
	<b>Rapport entre les dépenses publiques consacrées au secteur PASP et la valeur ajoutée du secteur</b>	Rapport de performance du PNIASP	Mobilisation des ressources financières ; Engagement des partenaires Adhésion du secteur privé.
<b>Action 4.2.2.1 : Accroissement du financement public du secteur PASP</b>	Stratégie de mobilisation des ressources financière du PNIASP disponible	Rapport d'activités du SP/CPSA	
	Table ronde des bailleurs pour la mobilisation des ressources financières organisé	Rapport d'activités du SP/CPSA	
	Nombre de projets structurants élaborés pour la mise en œuvre du PNIASP	Rapport d'activités du SP/CPSA	
	Volume de financement privé du secteur PASP mobilisé	Rapport d'activités du SP/CPSA	
<b>Action 4.2.2.2 : Amélioration de la gestion des ressources matérielles et financières</b>	Nombre de rapports sur le contrôle interne produits	Rapport bilan pilotage et soutien	
	Existence d'un outil harmonisé (application) de gestion de la comptabilité matière	Rapport bilan pilotage et soutien	
	Nombre d'inventaires de matériel réalisés	Rapport bilan pilotage et soutien	
	Nombre d'équipements acquis pour le personnel/structure	Rapport bilan pilotage et soutien	

## Annexe 2 : Cadre de résultats du PNIASP

CODE	LIBELLÉ	UNITÉ	INDICATEURS							Structure responsable	
			RÉFÉRENCE		CIBLES						
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025		Cumul 2021-2025
<b>OG</b>	<b>Accroître durablement la productivité et l'accès des Ps ASPHF aux marchés afin d'assumer la souveraineté alimentaire, d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'accélérer la transformation structurelle de l'économie</b>										
<b>IMPACT 1</b>	<b>La productivité du secteur PASP s'est accrue</b>										
I 1.1	Productivité du secteur primaire par actif	FCFA	413 000	2020				500 000			535 000
I 1.2	Taux de croissance du PIB du secteur primaire	%	6	2020				7			8
I 1.3	Taux de réduction des pertes post-récoltes	%	-	2020				12,5			25
<b>IMPACT 2</b>	<b>Les conditions de vie des populations rurales sont améliorées</b>										
I 2.1	Revenu moyen des ménages agricoles	FCFA	198 700	2015				277 016			386 200
I 2.2	Incidence de la pauvreté en milieu rural	%	51,1	2018				49,90			48,7
<b>IMPACT 3</b>	<b>La sécurité alimentaire et nutritionnelle est améliorée</b>										
I 3.1	Prévalence de la sous-alimentation	%	14,40	2019				12			10
I 3.2	Retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	%	25,4	2020				14,5			10
I 3.3	Taux de couverture des besoins céréaliers	%	109	2020				120			>120
I 3.4	Taux de couverture des besoins en fourrages	%	107	2020				>100			>100
I 3.5	Prévalence de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de 5 ans	%	1,10	2019				0,9			0,8
I 3.6	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	%	25	2020				23			20
<b>AXE 1</b>	<b>PRODUCTIVITE ET PRODUCTION DURABLE DU SECTEUR PASP</b>										
<b>OS 1.1</b>	<b>Accroître durablement la productivité du secteur PASP</b>										
<b>EA 1.1.1</b>	<b>La productivité agricole est améliorée</b>										
IEA 1.1.1.1	Taux d'atteinte des rendements potentiels des céréales	%	0,3974	2020				0,5202			0,5564
IEA 1.1.1.2	Taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rentes	%	0,5246	2020				0,6607			0,7

CODE	LIBELLÉ	UNITÉ	INDICATEURS										Structure responsable
			RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025				
IEA 1.1.1.3	Taux d'atteinte des rendements potentiels des autres cultures vivrières	%	0,3762	2020				0,4421			0,4922		DGESS/ MAAHM
IEA 1.1.1.4	Taux de croissance des rendements pour les quatre principales céréales (maïs, riz, sorgho, mil)	%	-0,0465	2020				0,1106			0,1106		DGESS/ MAAHM
<b>P 1.1.1.1</b>	<b>Intrants mis à la disposition des producteurs à prix subventionné</b>												
IP 1.1.1.1.1	Quantité d'engrais minéraux mise à la disposition des producteurs à prix subventionné	Tonne	25 024,52	2020	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000	DGPV/ MAAHM
IP 1.1.1.1.2	Quantité de DAP distribués à prix subventionné aux producteurs	Tonne	12 767,00	2020	117	117	117	117	117	117	117	584	DGPV/ MAAHM
IP 1.1.1.1.3	Quantité de Burkina Phosphate distribués à prix subventionné aux producteurs	Tonne	543,00	2020	6 029	6 029	6 029	6 029	6 029	6 029	6 029	30 147	DGPV/ MAAHM
IP 1.1.1.1.4	Quantité de semence améliorée distribués à prix subventionné aux producteurs	Tonne	12 767,17	2020	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000	DGPV/ MAAHM
IP 1.1.1.1.5	Nombre de complexe industriel de production d'engrais fonctionnel	Complexe industriel	-	2020	-	-	-	-	1	-	-	1	DGPV/ MAAHM
IP 1.1.1.1.6	Quantité d'intrant mobilisés par la CAIMA	Tonne	-	2020	25 000	20 000	20 000	20 000	0	0	0	45 000	DGPV/ MAAHM
<b>P 1.1.1.2</b>	<b>Équipements motorisés à prix subventionné mis à la disposition des producteurs</b>												
IP 1.1.1.2.1	Nombre de tracteurs mis à la disposition à prix subventionné aux producteurs	Équipement de grande motorisation	220	2020	83	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	4 083	DGPV/ MAAHM
IP 1.1.1.2.2	Nombre d'équipements de motorisation intermédiaires mis à la disposition des producteurs	Équipement de motorisation intermédiaire	10	2020	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	DGPV/ MAAHM
IP 1.1.1.2.3	Nombre d'unité de montage de motoculteurs, de granuleuse, de batteuse multifonctionnelle et de Bac d'étuvage mise en place	Unité de montage	0	2020	0	0	0	0	1	0	0	1	DGPV/ MAAHM
IP 1.1.1.2.4	Nombre d'équipements mobilisés par la CAIMA	Équipement	0	2020	-	800	800	800	800	800	800	3 200	DGPV/ MAAHM

CODE	LIBELLÉ	UNITÉ	INDICATEURS										Structure responsable		
			RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025				
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025						
<b>P 1.1.1.3</b>	<b>Nouvelles technologies et techniques vulgarisées</b>														
IP 1.1.1.3.1	Nombre d'outils de vulgarisation (CEP, CEAP, PD, UD et PVP) mise en place	Outils de vulgarisation	15000	2020	5 319	5 363	5 382	5 325	5 325	5 325	26714	DGPV/ MAAHM			
IP 1.1.1.3.2	Nombre de plateforme numérique agricole intégrée développée	Plateforme	0	2020	0	1	0	0	0	0	1	DGPV/ MAAHM			
<b>P 1.1.1.4</b>	<b>Protection des végétaux assurée</b>														
IP 1.1.1.4.1	Nombre de drones de prospection et de traitement phytosanitaires mis à la disposition des bases phytosanitaires	Drone	9	2020	5	10	15	20	27	27	77	DGPV/ MAAHM			
IP 1.1.1.4.2	Nombre de kits d'aflasafe de maïs au profit des productrices de maïs	Kit d'aflasafe	ND	2020	300	300	300	300	300	300	1500	DGPV/ MAAHM			
IP 1.1.1.4.3	Nombre d'équipement de protection individuelle phytosanitaires mis à la disposition des bases phytosanitaires	Unité d'équipement de protection	0	2020	1000	1000	1000	1000	1000	1000	5000	DGPV/ MAAHM			
IP 1.1.1.4.4	Quantités de produits phytosanitaires acquis pour la lutte contre les fléaux et les nuisibles	Litre	37162	2020	12 807	12 807	12 807	12 807	12 807	12 807	64037	DGPV/ MAAHM			
IP 1.1.1.4.5	Nombre de laboratoire phytosanitaire construit	Laboratoire	0	2020	0	0	1	0	0	0	1	DGPV/ MAAHM			
<b>P 1.1.1.5</b>	<b>Instruments de connaissance des sols, des eaux et des plantes mis en place</b>														
IP 1.1.1.5.1	Carte de fertilité des sols élaborée	Carte de fertilité des sols	0	2020	-	-	-	-	1	-	1	DGPV/ MAAHM			
IP 1.1.1.5.2	Laboratoire d'analyse mise aux normes	Laboratoire	0	2020	-	-	-	-	1	-	1	DGPV/ MAAHM			
IP 1.1.1.5.3	Nombre de technologies/ techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles	Technologie	12	2020	8	8	8	8	8	8	40	CNRST/ MESRSI			
IP 1.1.1.5.4	Nombre de technologies/varétés de riz à haut rendement	Technologie	5	2020	4	5	5	5	5	5	24	CNRST/ MESRSI			
IP 1.1.1.5.5	Nombre de technologies/ techniques performantes d'amélioration de la productivité des plantes à racines et à tubercules	Technologie	8	2020	3	3	4	3	3	3	16	CNRST/ MESRSI			
IP 1.1.1.5.6	Nombre de technologies/ techniques performantes d'amélioration de la productivité des cultures maraichères	Technologie	1	2020	2	2	5	3	4	3	16	CNRST/ MESRSI			



CODE	INDICATEURS											Structure responsable		
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025			
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025					
<b>EA 1.1.2</b>	<b>La productivité animale et halieutique est améliorée</b>													
IEA 1.1.2.1	Rendement pour la pêche de capture	Kg/ha/an	120	2020					125			130		DGRH/MRAH
IEA 1.1.2.2	Rendement de la pisciculture	Kg/ha/an	8000	2020					24000			75000		DGRH/MRAH
IEA 1.1.2.3	Productivité pondérale du cheptel	Kg/tête	Bovins : 113 Ovins : 9 Caprin : 8 Porcin : 24	2020					Bovins : 117,15 Ovins : 10,7 Caprin : 9,15 Porcin : 27,44			Bovins : 120 Ovins : 12 Caprin : 10 Porcin : 30		DGPA/MRAH
IEA 1.1.2.4	Ratio de veaux nés vivants issus de l'insémination	%	43	2020					44			45		DGPA/MRAH
IEA 1.1.2.5	Production moyenne de lait exploitée par vache et par an	Litre/Vache	110	2020					115,9			120		DGPA/MRAH
<b>P 1.1.2.1</b>	<b>Acteurs accompagnés pour la pêche et l'aquaculture</b>													
IP 1.1.2.1.1	Nombre de pêcheries aménagées annuellement	Pêcheurie	0	2020					10			10	30	DGRH/MRAH
IP 1.1.2.1.2	Nombre de plans d'eau empoissonnés annuellement	Plan d'eau	0	2020					100			100	500	DGRH/MRAH
IP 1.1.2.2.1	Nombre de kits distribués pour l'aquaculture et la pêche	Kit	0	2020					150			250	990	DGRH/MRAH
IP 1.1.2.2.2	Nombre d'alevins produit	Alevin	0	2019					14 004 000			14 004 000	70020000	DGRH/MRAH
IP 1.1.2.1.3	Quantité d'aliments pour poisson mise à la disposition des promoteurs	Tonne	0	2020					-			-	85	DGRH/MRAH
<b>P 1.1.2.2</b>	<b>Animaux vaccinés et traités contre les maladies prioritaires et les zoonoses</b>													
IP 1.1.2.2.1	Effectif de bovins vaccinés contre la PPCB	Bovin vacciné	2 884 954	2020					4 500 000			8 500 000	34 000 000	DGSV/MRAH
IP 1.1.2.2.2	Effectif de petits ruminants vaccinés contre la PPR	Petit ruminant vacciné	4 424 775	2020					8 000 000			12 000 000	58 000 000	DGSV/MRAH

CODE	INDICATEURS											Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES								
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	Cumul 2021-2025			
IP 1.1.2.2.3	Effectif de volailles vaccinés contre la MNC	Volaille vacciné	36 418 749	2020	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	160 000 000	DGSV/MRAH
IP 1.1.2.2.4	Unité de production de vaccin créée	Unité	0	2020		1	-					1	DGSV/MRAH
IP 1.1.2.2.5	Centrale d'achat des médicaments vétérinaires mise en place	Centrale	0	2020		1	-					1	DGSV/MRAH
<b>P 1.1.2.3</b>	<b>Alimentation du cheptel améliorée</b>												
IP 1.1.2.3.1	Quantité d'aliments concentrés mis à la disposition des acteurs	Tonne	10 415	2020	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500	DGPA/MRAH
IP 1.1.2.3.2	Quantité de semences fourragères mise à la disposition des acteurs	Tonne	326	2020	310	310	310	310	310	310	311	1 551	DGPA/MRAH
IP 1.1.2.3.3	Nombre de kits distribués pour la production fourragère	Kit	745	2019	50	75	100	150	200			575	DGPA/MRAH
<b>P 1.1.2.4</b>	<b>Potentiel génétique des animaux d'élevage amélioré</b>												
IP 1.1.2.4.1	Nombre de vaches inséminées	Vache inséminée	3 196	2020	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	DGPA/MRAH
IP 1.1.2.4.2	Couvoir de production de poussin implanté	Couvoir	0	2020			1					1	DGPA/MRAH
IP 1.1.2.4.3	Nombre de technologies/ techniques améliorées de la productivité des ruminants	Technologie	6	2020	5	5	10	7	8			35	DGPA/MRAH
IP 1.1.2.4.4	Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des monogastriques et élevage non conventionnel	Technologie	6	2020	3	3	8	5	6			25	DGPA/MRAH
<b>EA 1.1.3</b>	<b>La production forestière et faunique est améliorée</b>												
IEA 1.1.3.1	Volume de PFNL collectés	Tonne	981 314,49	2018			1 200 000					1 300 000	DGEVCC/ MEEVCC
IEA 1.1.3.2	Volume de bois de chauffe produit dans les chantiers d'aménagements forestiers	Stère	277 669	2020			900 000					1 500 000	DGEF/ MEEVCC
IEA 1.1.3.3	Indice kilométrique d'abondance des espèces indicatrices dans les aires de protection faunique	Unité	2,2	2015			2,35					2,5	DGEVCC/ MEEVCC

CODE	INDICATEURS											Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025				
<b>P 1.1.3.1</b>	<b>Bonnes pratiques de production de PFNL promues</b>												
IP 1.1.3.1.1	Nombre de Jardins nutritifs créés	Jardin nutritif créé	60	2020	93	93	93	93	92	92	92	463	DGEVCC/ MEEVCC
IP 1.1.3.1.2	Nombre de parcs à karité certifiés	Parc à karité certifié	ND	2020	30	30	30	30	30	30	30	150	DGEVCC/ MEEVCC
IP 1.1.3.1.3	Nombre de jardins de plantes médicinales créés	Jardin de plantes médicinales	0	2020	-	-	13	-	-	-	-	13	DGEVCC/ MEEVCC
<b>P 1.1.3.2</b>	<b>Potentiel de production ligneuse amélioré</b>												
IP 1.1.3.2.1	Nombre de forêts privées à fort potentiel ligneux créées	Forêts privées à fort potentiel ligneux créées	ND	2020	-	51	79	91	101	101	322	DGEVCC/ MEEVCC	
IP 1.1.3.2.2	Nombre de nouveaux chantiers d'aménagement forestier créés	Chantiers d'aménagement forestier créés	26	2020	-	3	-	-	-	-	3	DGEVCC/ MEEVCC	
IP 1.1.3.2.3	Nombre de chantiers d'aménagement forestier sous-aménagement	Chantier d'aménagement forestier créé	454 371	2020	502 780	502 780	502 780	502 780	502 780	502 780	2 513 900	DGEVCC/ MEEVCC	
<b>P 1.1.3.3</b>	<b>Potentiel faunique amélioré</b>												
IP 1.1.3.3.1	Nombre de salines réalisées dans les aires de protection fauniques	Salines réalisée	ND	2020	-	50	100	100	100	100	250	DGEF/ MEEVCC	
IP 1.1.3.3.2	Nombre de forages réalisés	Forage réalisé	ND	2020	-	10	15	15	10	10	50	DGEF/ MEEVCC	
IP 1.1.3.3.3	Nombre de forages réhabilités et équipés	Forage réhabilité et équipé	ND	2020	-	5	10	5	-	-	20	DGEF/ MEEVCC	
IP 1.1.3.3.4	Centre de promotion de l'élevage faunique construit	Centre de promotion de l'élevage faunique construit						1			1	DGEF/ MEEVCC	

CODE	LIBELLÉ	UNITÉ	INDICATEURS										Structure responsable
			RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025				
<b>P 1.1.3.4</b>	<b>Des techniques d'amélioration de la productivité des ressources forestières et fauniques générées</b>												
IP 1.3.2.4.1	Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des ressources fauniques	Technologie	2	2020	1	2	3	2	2	2	10	CNRST/ MESRSI	
IP 1.3.2.4.2	Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des espèces ligneuses et arbres fruitiers	Technologie	8	2020	6	8	7	7	7	7	35	CNRST/ MESRSI	
<b>EA 1.1.4</b>	<b>Les productions avec maîtrise d'eau sont accrues</b>												
IEA 1.1.4.1	Taux d'accroissement de la production céréalière des bas-fonds et périmètres irrigués	%	22,3	2020			14,81			14,81		DGHADI/ MAAHM	
IEA 1.1.4.2	Taux d'accroissement de la production de riz dans les plaines et bas-fonds	%	25,2	2020			26,12			27,04		DGHADI/ MAAHM	
<b>P 1.1.4.1</b>	<b>Des bas-fonds et des périmètres sont aménagés</b>												
IP 1.1.4.1.1	Superficie de périmètres irrigués aménagés	Hectare	7546	2016-2020	1 623	1 623	10 585	10 585	10 585	10 585	35 000	DGHADI/ MAAHM	
IP 1.1.4.1.2	Superficie de périmètres irrigués réhabilités	Hectare	ND	2020	-	500	500	520	520	-	1 520	DGHADI/ MAAHM	
IP 1.1.4.1.3	Superficie de bas-fonds aménagé	Hectare	22728	2016-2020	6 830	5 793	5 793	5 793	5 793	5 793	30 000	DGHADI/ MAAHM	
<b>P 1.1.4.2</b>	<b>Les techniques/technologie innovante de production sont mis en place</b>												
IP 1.1.4.2.1	Nombre de motopompes d'exhaures mis à la disposition des producteurs	Motopompe	ND	2016-2020	726	6 069	6 069	6 069	6 069	6 069	25 000	DGHADI/ MAAHM	
IP 1.1.4.2.2	Nombre de kits d'irrigation goutte à goutte mise à la disposition des producteurs	Kit d'irrigation	ND	2016-2020	304	755	755	755	755	756	3 325	DGHADI/ MAAHM	
IP 1.1.4.2.3	Nombre de modèles d'exploitation agricole mis en place	Modèle AIRP	32	2016-2020	200	830	830	830	830	830	3 520	DGHADI/ MAAHM	
IP 1.1.4.2.4	Nombre de kits serres acquis	Kit serre	ND	2016-2020	20	25	20	20	20	20	105	DGHADI/ MAAHM	

CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>OS 1.2</b>	<b>Renforcer la sécurisation foncière des espaces de production ASPHF</b>											
<b>EA 1.2.1</b>	<b>La sécurisation foncière des espaces pastoraux et de production agricole et pastorale est renforcée</b>											
IEA 1.2.1.1	Taux d'accroissement annuel des superficies des terres sécurisées avec des Attestation de possession foncière rurale (APFR)	%	0	2020				35			35	DGFOMR/ MAAHM
IEA 1.2.1.2	Proportion de SFR fonctionnels	%	68,92	2020				80			100	DGFOMR/ MAAHM
IEA 1.2.1.3	Proportion de zones pastorales immatriculées	%	0	2020				3,57			10,71	DGEAP/ MRAH
<b>P 1.2.1.1</b>	<b>Des aménagements et exploitations familiales sont sécurisés</b>											
IP 1.2.1.1.1	Superficie de terre immatriculée	Hectare	0	2020	5 000	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250	30 000	DGFOMR/ MAAHM
IP 1.2.1.1.2	Nombre de services fonciers ruraux mis en place	SFR mis en place	64	2020	80	65	65	0	0	0	145	DGFOMR/ MAAHM
IP 1.2.1.1.3	Nombre de SFR fonctionnels	SFR fonctionnel	0	2020	10	8	8	5	3	0	26	DGFOMR/ MAAHM
<b>P 1.2.1.2</b>	<b>Espaces pastoraux et élevages péri-urbains sécurisés</b>											
IP 1.2.1.2.1	Superficie des espaces pastoraux balisés	Ha	39 672	2020	44 672	49 672	49 672	54 672	59 672	64 672	273 360	DGEAP/ MRAH
IP 1.2.1.2.2	Superficie des zones pastorales immatriculées	Ha	0	2020	-	-	-	6 000	16 459	6 680	29 139	DGEAP/ MRAH
IP 1.2.1.2.4	Superficie des fermes d'élevages péri-urbaines évaluées pour la délivrance de titre foncier	Ha	78	2020	130	170	170	200	250	290	1040	DGEAP/ MRAH
<b>EA 1.2.2</b>	<b>La sécurisation des espaces de conservation est renforcée</b>											
IEA 1.2.3.1	Proportion de aires classées immatriculées	%	1,3	2020				22,07			42,85	DGEF/ MEEVCC
IEA 1.2.3.2	Proportion des aires classées apurées	%	7,79	2020				23,37			33,76	DGEF/ MEEVCC

CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES							
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	Cumul 2021-2025		
<b>P 1.2.2.1</b>	<b>Aires/espaces de conservation sécurisés</b>											
IP 1.2.2.1.1	Nombre d'aires classées immatriculées	Aire classée immatriculée	1	2020	11	9	3				23	DGEF/ MEEVCC
IP 1.2.2.1.2	Nombre d'espaces de conservation créés	Aire de conservation créée	0	2020	50	50	50	50	50	50	250	
IP 1.2.2.1.3	Nombre d'espaces de conservation classés	Aire de conservation classée	0	2020	50	50	50	50	50	50	250	
IP 1.2.2.1.4	Nombre d'aires classées apurées	aire classée apurée	6	2020	4	4	4	4	4	4	20	DGEF/ MEEVCC
<b>P 1.2.2.2</b>	<b>Infrastructures de protection des ressources forestières et fauniques mises en place</b>											
IP 1.2.2.2.1	Nombre de postes forestiers construits	Poste forestier construit	1	2020	-	-	5	10	10	10	25	DGEF/ MEEVCC
IP 1.2.2.2.2	Nombre de postes de contrôle construits	Poste de contrôle construit	0	2020	1	6	13	-	-	-	20	DGEF/ MEEVCC
IP 1.2.2.2.3	Nombre de postes de surveillance réalisés ou réhabilités	Poste de surveillance construit	0	2020	-	1	17	21	27	27	66	DGEF/ MEEVCC
IP 1.2.2.2.4	Linéaire des pistes aménagées dans les aires de protection fauniques	Km	0	2020	1 350	1 350	1 350	1 350	1 350	1 350	6 750	DGEF/ MEEVCC
<b>OS 1.3</b>	<b>Renforcer la résilience des ménages et des systèmes de production ASPFH</b>											
<b>EA 1.3.1</b>	<b>La résilience des ménages vulnérables ainsi que des PDI est renforcée</b>											
IEA 1.3.1.1	Proportion des personnes vulnérables en insécurité alimentaire	%	9	2020			7			6		SE-CNSA/ MAAHM
<b>P 1.3.1.1</b>	<b>Les ménages vulnérables y compris les PDI reçoivent des intrants de production</b>											
IP 1.3.1.1.1	Quantité de semences améliorées de céréales et maraichères mises à la disposition de personnes vulnérables y compris les PDI	Tonne	223	2020	200	200	200	200	200	200	1 000	SE-CNSA/ MAAHM

CODE	LIBELLÉ	UNITÉ	INDICATEURS										Structure responsable
			RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025			
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025				
IP 1.3.1.1.2	Quantité d'engrais mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI	Tonne	47	2020	400	400	400	400	400	400	2 000	SE-CNSA/MAAHM	
IP 1.3.1.1.3	Quantités unités d'équipements de production mise à la disposition des personnes vulnérables y compris les PDI	Unité d'équipement	ND	2020	400	400	400	400	400	400	2 000	SE-CNSA/MAAHM	
IP 1.3.1.1.4	Quantité d'aliments bétail mis à la disposition des ménages sinistrés	Tonne	10 414	2020	188 500	188 500	188 500	188 500	188 500	188 500	942 500	SE-CNSA/MAAHM	
IP 1.3.1.1.5	Nombre de noyaux d'animaux reproducteurs mise à la disposition des personnes vulnérables	Tête	7 458	2019	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	SE-CNSA/MAAHM	
<b>P 1.3.1.2</b>	<b>Des mesures d'atténuation et d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques définies</b>												
IP 1.3.1.2.1	Nombre de technologies d'atténuation et d'adaptation	Technologie	3	2020	3	4	6	5	5	5	23	CNRST/MES-RSI	
IP 1.3.1.2.2	Nombre de mesures d'adaptation et de résilience	Mesure	2	2020	2	2	2	2	2	2	10	CNRST/MES-RSI	
<b>EA 1.3.2</b>	<b>La capacité de prévention et de réaction du secteur PASP aux crises et catastrophes est améliorée</b>												
IEA 1.3.2.1	Niveau du stock de sécurité d'aliment bétail	Tonne	259	2019			10 000			10 000		SP/CVEL/MRAH	
IEA 1.3.2.2	Niveau du Stock National de Sécurité (SNS)	Tonne	57 971	2020			50 000			50 000		SE-CNSA/MAAHM	
IEA 1.3.2.3	Niveau du stock d'intervention (SI)	Tonne	12 080	2020			25 000			25 000		SE-CNSA/MAAHM	
<b>P 1.3.2.1</b>	<b>Fonctionnalité des systèmes d'alerte</b>												
IP 1.3.2.1.1	Nombre de systèmes d'alerte fonctionnels sur les crises en élevage	Système	3	2020	3	3	3	3	3	3	3	DGSV/MRAH	
IP 1.3.2.1.2	Nombre de matériels acquis pour le réseau de surveillance épidémiologique	Matériel	ND	2020	-	106	-	-	-	-	106	DGSV/MRAH	
IP 1.3.2.1.3	Nombre de systèmes d'alerte fonctionnels	Système	ND	2020	3	3	3	3	3	3	15	DGESS/MAAHM	

CODE	LIBELLÉ	UNITÉ	INDICATEURS										Structure responsable	
			RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025				
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025					
<b>P 1.3.2.2</b>	<b>Acquisition des produits pour la reconstitution des stocks nationaux de sécurité alimentaire</b>													
IP 1.3.2.2.1	Quantité de vivres acquise pour la reconstitution du SNS	Tonne	ND	2020	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	SE-CNSA	
IP 1.3.2.2.2	Quantité de vivres acquise pour la reconstitution du SI	Tonne	ND	2020	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	120 000	SE-CNSA	
IP 1.3.2.2.3	Nombre de magasins de stockage construits pour le renforcement des capacités de stockage	Magasin de stockage	ND	2020	-	4	4	4	4	4	4	18		
IP 1.3.2.2.4	Quantité d'aliments bétail acquise pour la reconstitution du stock de sécurité alimentaire du bétail	Tonne	ND	2020	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	SP-CVEL	
<b>AXE 2</b>	<b>COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES AGRO-SYLVO-PASTORALES HALIEUTIQUES ET FAUNIQUES</b>													
<b>OS 2.1</b>	<b>Développer les chaînes de valeurs des filières ASPHF</b>													
<b>EA 2.1.1</b>	<b>L'organisation et la structuration des filières ASPHF sont renforcées</b>													
IEA 2.1.1.1	Proportion des organisations professionnelles agricoles immatriculées dans le registre des sociétés coopératives	%	29,5	2019								75	85	
IEA 2.1.1.2	Nombre d'entreprises ASPHF mise en place	Entreprise ASPHF	0	2020								3250	6500	
IEA 2.1.1.3	Nombre de filières ASPHF structurées en interprofession	Filières ASPHF structurée	16	2020								50	100	
<b>P 2.1.1.1</b>	<b>Les acteurs des filières agricoles organisés et structurés</b>													
IP 2.1.1.1.1	Nombre d'interprofessions de filières agricoles immatriculées	Filière agricole organisée	14	2020	3 014	3 018	3 016	3 017	3 014	3 014	3 014	15 079	DGPER-CAP-Matourkou	
IP 2.1.1.1.2	Nombre de filières agricoles structurées	OP conforme à l'acte uniforme OHADA	ND	2020	3	3	3	4	5	5	5	15	DGFOMR/MAAHM	
IP 2.1.1.1.3	Nombre de coopératives de gestion forestière mises en place	Coopérative de gestion forestière mise en place	ND	2020	60	60	60	60	60	60	60	300	DGFOMR/MAAHM	



CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025			
IP 2.1.1.1.4	Nombre d'unions de coopératives de gestion forestière mises en place	Union de coopératives de gestion forestière mise en place	ND	2020	0	0	0	1	3	2	6	DGFOMR/MAAHHM
<b>P 2.1.1.2</b>	<b>Les acteurs des filières agricoles professionnalisés</b>											
IP 2.1.1.2.1	Nombre de jeunes incubés à l'école nationale de la formation agricole de Matourkou	Jeune incubé	43	2020	50	50	50	50	50	50	250	DGFOMR/MAAHHM
IP 2.1.1.2.2	Nombre de fermiers agricoles sortis des centres de formation professionnelle agricole (CFPA)	Fermier agricole	0	2020	630	1 143	1 143	1 143	1 143	1 143	5 202	DGFOMR/MAAHHM
<b>EA 2.1.2</b>	<b>La transformation des produits ASPHF est accrue</b>											
IEA 2.1.2.1	Taux de transformation des produits agricoles	%	30	2020			35,00			38,00		DGPER/MAAHHM
IEA 2.1.2.2	Taux de transformation du lait local dans les UTL	%	75	2020			90,00			100,00		DGPA/MRAH
IEA 2.1.2.3	Taux d'accroissement de la quantité de miel transformé	%	7	2020			9			11		STA/DGPA
IEA 2.1.2.4	Taux d'accroissement de la quantité de viande produite dans les abattoirs	%	-57	2020			2			2		DGPA/MRAH
IEA 2.1.2.5	Taux de transformation des PFNL	%	63,36	2018			75			80		DGEF/MEEVCC
<b>P 2.1.2.1</b>	<b>Produits agricoles nationaux de qualité</b>											
IP 2.1.2.1.1	Laboratoire d'analyse des produits opérationnalisés	Laboratoire	0	2020	-	-	1	-	-	-	1	DGPER/MAAHHM
IP 2.1.2.1.2	Nombre de kits /matériel de transformation de produits frais (tomates, pomme de terre, mangue...) mis à disposition des acteurs	Kit transformation	12	2016-2020	16	47	46	46	46	46	201	DGPER/MAAHHM
IP 2.1.2.1.3	Nombre d'entreprise agro-alimentaires respectant la démarche qualité	Entreprise agro-alimentaire	0	2020	50	14	14	12	11	11	101	DGPER/MAAHHM

CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>P 2.1.2.2</b>	<b>Infrastructures de transformation des Produits animaux réalisés</b>											
IP 2.1.2.2.1	Nombre d'aire d'abattage réalisé	Aire	30	2020	10	10	10	10	10	10	50	DGPA/MRAH
IP 2.1.2.2.2	Laiterie moderne de grande capacité réalisée	Laiterie moderne	0	2020				1			1	DGPA/MRAH
IP 2.1.2.2.3	Existence de l'abattoir frigorifique de Bobo	Abattoir	0	2020		1					1	DGPA/MRAH
IP 2.1.2.2.4	Nombre d'abattoirs construits dans les villes moyennes	Abattoir	0	2020	1	1	2	1	1	1	6	DGPA/MRAH
<b>P 2.1.2.3</b>	<b>Entreprises modernes vertes de transformation des PFNL mises en place</b>											
IP 2.1.2.3.1	Nombre d'acteurs appuyés en équipements de transformation de PFNL	OP de PFNL	212	2017	103	151	153	153	153	153	713	DGEVCC/ MEEVCC
IP 2.1.2.3.2	Nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place	Unité de transformation mise en place	0	2020	-	4	4	4	4	4	16	DGEVCC/ MEEVCC
<b>P 2.1.2.4</b>	<b>Techniques et technologies de transformation et de conservation mises au point</b>											
IP 2.1.2.4.1	Nombre de procédés, de produits ou de formulations de transformation et de conservation	procédé	7	2020	17	18	22	19	19	20	96	CNRST/ MESRSI
IP 2.1.2.4.2	Nombre d'équipements adaptés à la transformation	équipement	2	2020	6	7	8	9	9	10	40	CNRST/ MESRSI
<b>EA 2.1.3</b>	<b>La commercialisation des produits ASPHF est améliorée</b>											
IEA 2.1.3.1	Taux de commercialisation des produits agricoles	%	37	2020			44			49		DGPER/ MAAHM
IEA 2.1.3.2	Taux d'accroissement de la quantité de viande exportée	%	ND	2020			5			5		DGPA/MRAH
IEA 2.1.3.3	Taux d'accroissement de la quantité de beurre de karité exportée	%	24,63	2019			51,25			73,93		DGEF/ MEEVCC
IEA 2.1.3.4	Taux d'accroissement de la quantité d'amende de karité exportée	%	19,15	2020			26,68			33,3		DGEF/ MEEVCC

CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>P 2.1.3.1</b>	<b>Les acteurs bénéficient des infrastructures de stockage et de mise en marché</b>											
IP 2.1.3.1.1	Nombre de comptoirs d'achats et/ou mini marchés mise en place	Comptoir d'achat	16	2020	5	5	5	5	5	7	27	DGPER/MAAHM
IP 2.1.3.1.2	Nombre de chambres froides construites	Chambre froide	ND	2020	-	25	25	25	25	25	100	DGPER/MAAHM
IP 2.1.3.1.3	Nombre de magasin de stockage construit	Magasin de stockage	ND	2020	87	164	163	163	163	163	740	DGPER/MAAHM
IP 2.1.3.1.4	Nombre de marché à détail réalisé	Marché	10	2020	10	10	10	10	10	10	50	DGPA/MRAH
IP 2.1.3.1.5	Nombre de vitrines réalisés	Vitrine	212	2020	103	151	153	153	153	153	713	DGEVCC/MEEVCC
<b>P 2.1.3.2</b>	<b>Produits ASPH normalisés</b>											
IP 2.1.3.2.1	Nombre de certifications de PFNL réalisées	Certification réalisée	-	2020	50 000	-	20	20	20	22	38	DGPER/MAAHM
IP 2.1.3.2.2	Nombre de SCOOPs appuyées dans la fabrication d'emballages dégradables	OP-emballages biodégradables	0	2020		103	151	153	153	153	153	DGFOMR/MAAHM
<b>P 2.1.3.3</b>	<b>Contractualisation dans le secteur PASP améliorée</b>											
IP 2.1.3.3.1	Quantité de production vendue sous contrats	Tonne	ND	2020	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250000	DGPER/MAAHM
IP 2.1.3.3.2	Nombre de salons organisés	Salon	212	2020	-	1		1	1	-	2	DGPA/MRAH
IP 2.1.3.3.3	Nombre de foires organisés	Foire	0	2020		1	1	1	1	1	4	DGPER/MAAHM
<b>P 2.1.3.4</b>	<b>Attractivité des aires de protection fauniques améliorée</b>											
P 2.1.3.4.1	Nombre de campements réalisés	Campement touristique construit	4	2020			1	1	1	1	2	DGEF/MEEVCC
P 2.1.3.4.2	Nombre de campements réhabilités	Campement touristique réhabilités	0	2020		2	1	2	2	2	5	DGEF/MEEVCC
P 2.1.3.4.3	Nombre de miradors construits	Mirador construit	34	2020	-	-	6	5	5	5	16	DGEF/MEEVCC

CODE	INDICATEURS											Structure responsable
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025	
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025			
P 2.1.3.4.4	Nombre de miradors réhabilités	Mirador réhabilité	0	2020	-	-	4	16	8	28	DGEF/ MEEVCC	
P 2.1.3.4.5	Nombre d'aires de repos réalisées dans les APF	Aire de repos réalisée	ND	2020	1	1	1	1	1	5	DGEF/ MEEVCC	
<b>OS 2.2</b>	<b>Améliorer l'accès des acteurs des filières ASPHF aux services financiers</b>											
<b>EA 2.2.1</b>	<b>L'accès aux services financiers des acteurs est amélioré</b>											
IEA 2.2.1.1	Taux d'accès au crédit agricole	%	17	2020			20		25		DGPER/ MAAHM	
IEA 2.2.1.2	Taux d'accroissement du volume de crédits accordé aux acteurs des filières ASPHF	%	ND	2020			5		5		DGPER/ MAAHM	
IEA 2.2.1.3	Volume de financement innovant mobilisé	Milliard de FCA	ND	2020			10		25		DGPER/ MAAHM	
<b>P 2.2.1.1</b>	<b>Accès aux instruments de financement renforcé</b>											
IP 2.2.1.1.1	Montant mobilisé par les fonds du secteur PASP	FCA	0	2020	150 000 000	320 000 000	390 000 000	610 000 000	1130 000 000	2 600 000 000	DGPER/ MAAHM	
IP 2.2.1.1.2	Nombre de projets, micro-projets et de sous-projets financés promoteur agricole accompagné dans l'élaboration de plan d'affaire	Plan d'affaire	0	2020	-	9 456	9 456	9 456	9 456	37824	DGPER/ MAAHM	
<b>P 2.2.1.2</b>	<b>Capacités nationales en matière de mobilisation des finances climatiques améliorées</b>											
IP 2.2.1.2.1	Nombre de notes conceptuelles de résilience climatique élaborés	Note conceptuelle de résilience climatique élaboré	0	2020	4	4	4	4	-	16	AND/ Primature	
IP 2.2.1.2.2	Dialogue national structuré sur les projets et programmes fonds vert climat tenu	Dialogue national tenu	1	2020	1	1	1	1	1	5	AND/ Primature	

CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>EA 2.2.2</b>	<b>L'accès des acteurs aux instruments de gestion des risques agricoles est amélioré</b>											
IEA 2.2.2.1	Nombre d'instruments de gestion des risques agricoles fonctionnels	Instrument	1	2020				3		0		DGPER/MAAHM
<b>P 2.2.2.1</b>	<b>Des instruments supplémentaires de gestion des risques agricoles sont développés</b>											
IP 2.2.2.1.1	Nombre de produits agricoles disposant d'une assurance	Unité	0	2020	-	-	3	-	-	-	3	DGPER/MAAHM
IP 2.2.2.1.2	Nombre d'instrument de gestion des risques agricoles mise en place	Instrument	1	2020	-	-	3	-	-	-	3	DGPER/MAAHM
<b>P 2.2.2.2</b>	<b>Les producteurs souscrivent à l'assurance agricole</b>											
IP 2.2.2.2.1	Superficie couverte par l'assurance agricole	Hectare	505	2020	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200000	DGPER/MAAHM
IP 2.2.2.2.2	Nombre d'entreprises d'assurance appuyé dans le développement de produits d'assurance agricole	Nombre d'entreprises d'assurance	0	2020	0	0	3	0	0	0	3	DGPER/MAAHM
<b>AXE 3</b>	<b>GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES</b>											
<b>OS 3.1</b>	<b>Améliorer durablement la gestion des terres, des ressources forestières, fauniques et les espaces pastoraux</b>											
<b>EA 3.1.1</b>	<b>Le couvert végétal s'est amélioré</b>											
IEA 3.1.1.1	Taux de couverture végétale	%	46,4	2019			47,5			48,1		ONDD/MEEVCC
<b>P 3.1.1.1</b>	<b>Reboisement réalisé</b>											
IP 3.1.1.1.1	Nombre de plants produits	Plant produit	10 177 727	2020	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	55 000 000	DGEF/MEEVCC
IP 3.1.1.1.2	Nombre de plants mis terre	Plant mis terre	6 364 143	2020	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	52 500 000	DGEF/MEEVCC
<b>P 3.1.1.2</b>	<b>Des techniques et technologies de gestion durable des ressources naturelles respectueuses de l'environnement développées</b>											
IP 3.1.1.2.1	Nombre de technologies/techniques de gestion des ressources naturelles mises au point	Technologie/technologie	5	2020	4	4	5	4	4	4	21	CNRST/MESRSI
IP 3.1.1.2.2	Nombre de technologies/techniques de maîtrise des interactions élevage-environnement mise au point	Technologie/technologie	1	2020	1	2	1	1	1	1	6	CNRST/MESRSI

CODE	LIBELLÉ	UNITÉ	INDICATEURS										Structure responsable	
			RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025			
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025					
<b>EA 3.1.2</b>	<b>Le rythme de dégradation des terres est réduit</b>													
IEA 3.1.2.1	Proportion des terres dégradées récupérées	%	7,65	2020				30,14				50,0		DGEF/ MEEVCC
<b>P 3.1.2.1</b>	<b>Terres dégradées récupérées dans les écosystèmes forestiers</b>													
IP 3.1.2.1.1	Superficie de terre dégradée récupérée	Ha	1 709	2020	37 541	37 541	37 541	37 541	37 541	37 541	37 541	37 541	187705	DGEF/ MEEVCC
IP 3.1.2.1.2	Nombre de charrues de récupération des terres dégradée acquises	Charrue	0	2020	-	2	2	2	2	2	2	-	6	DGEF/ MEEVCC
<b>P 3.1.2.1</b>	<b>Terres dégradées récupérées dans espaces agro-pastoraux</b>													
IP 3.1.2.1.1	Superficie de terres agricoles sous CES/DRS	Hectare	138 711	2016-2020	3 668	9 375	18 750	28 125	37 500	97418				DGHADI/ MAAHM
IP 3.1.2.1.2	Superficie de terre récupérée dans espaces pastoraux	Ha	3 408	2020	3 408	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200	12208	DGAP/MRAH
IP 3.1.2.1.3	Nombre de biodigesteurs réalisés	biodigesteurs	735	2020	1 500	3 000	3 500	4 000	5 000	17000				DGPA/MRAH
<b>EA 3.1.3</b>	<b>Les espaces pastoraux sont aménagés et mis en valeur</b>													
IEA 3.1.3.1	Proportion de superficie des espaces pastoraux aménagés	%	5,0	2020						6,9			8,2	DGEAP/ MRAH
IEA 3.1.3.2	Taux de réduction des conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles	%	55,00	2017						65			65,0	DGEAP/ MRAH
IEA 3.1.3.3	Proportion de superficie des espaces pastoraux fonctionnels	%	0	2 020,00						2,14			3,57	DGEAP/ MRAH
<b>P 3.1.3.1</b>	<b>Espaces pastoraux opérationnalisés</b>													
IP 3.1.3.1.1	Nombre de parcs de vaccination modernes réalisés	Parc	148	2020	120	120	120	120	120	120	120	120	600	DGEAP/ MRAH
IP 3.1.3.1.2	Nombre d'organe de gestion des espaces pastoraux mis en place et fonctionnel	Organe de gestion	0	2020	3	5	5	5	7	7	7	7	27	DGEAP/ MRAH
IP 3.1.3.1.3	Longueur de piste à bétail	Km	0	2020	250	250	250	250	250	250	250	250	1250	DGEAP/ MRAH

CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>P 3.1.3.2</b>	<b>Conflit entre éleveurs et autres utilisateurs de ressources naturelles réduit</b>											
IP 3.1.3.2.1	Nombre de Comités Provinciaux de gestion de la Transhumance mis en place	Comité	1	2020	-	-	15	15	15	15	45	DGEAP/MRAH
IP 3.1.3.2.2	Nombre de comité de gestion d'infrastructures mis en place	Comité	ND	2020	142	150	200	225	250	250	967	DGEAP/MRAH
<b>OS 3.2</b>	<b>Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des ressources en eau</b>											
<b>EA 3.2.1</b>	<b>La disponibilité de l'eau à des fins de productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques est assurée</b>											
IEA 3.2.1.1	Capacité de stockage des eaux de surface	Milliard m3	6,14	2 020			6,17			6,18		DGIH/MEA
IEA 3.2.1.2	Taux de fonctionnalité des infrastructures hydrauliques (barrages)	%	56,58	2 020	-	-	58,54			60,50		SP-GIRE/MEA
IEA 3.2.1.3	Taux d'accroissement des ouvrages d'hydraulique pastorale	%	7,00	2 020			10,00			13,00		DGEAP/MRAH
IEA 3.2.1.4	Nombre de points d'eau fonctionnel (réalisés/réhabilités) au profit de la faune	Nombre	48	2 020			123			188		DGEF/MEEVCC
<b>P 3.2.1.1</b>	<b>Ouvrages de mobilisation des ressources en eau dans les espaces pastoraux, les aires de protection faunique et pour la production maraîchère réalisés</b>											
IP 3.2.1.1.1	Nombre de forages pastoraux réalisés	Forage	202,00	2020	105	150	150	150	150	150	705	DGEAP/MRAH
IP 3.2.1.1.2	Nombre de forages maraîchers réalisés	Forage maraîcher	17	2020	22	22	22	22	22	22	110	DGHADI/MAAHM
IP 3.2.1.1.3	Nombre boullis pastoraux réalisés	Nombre	77	2020	3	5	5	5	5	5	23	DGEAP/MRAH
IP 3.2.1.1.4	Nombre boullis pour la production agricole réalisés	Boullis	ND	2020	10	10	10	10	10	10	50	DGHADI/MAAHM
IP 3.2.1.1.5	Nombre de mares ou de boullis réalisés dans les aires de protection faunique	Mare/boulli réalisé	ND	2020	-	-	5	10	10	5	20	DGEF/MEEVCC
IP 3.2.1.1.6	Nombre de barrages réalisés dans les aires de protection faunique	Barrage réalisé	ND	2020	-	-	3	5	5	2	10	DGEF/MEEVCC
IP 3.2.1.1.7	Nombre de mares ou de boullis réhabilités dans les aires de protection faunique	Mare/boulli réhabilité	ND	2020	-	9	8	8	8	5	25	DGEF/MEEVCC
IP 3.2.1.1.8	Nombre de barrages réhabilités dans les aires de protection faunique	Barrage réhabilité	ND	2020	-	-	5	5	5	5	15	DGEF/MEEVCC

CODE	LIBELLÉ	UNITÉ	INDICATEURS										Structure responsable
			RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025			
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025				
<b>P 3.2.1.2</b>	<b>Ouvrages à usage multiple de mobilisation des ressources en eau réalisés</b>												
IP 3.2.1.2.1	Existence de l'étude d'aménagement du lac Bourzanga	Étude	0	2020				1				1	DGIH/MEA
IP 3.2.1.2.2	Nombre de rapport d'études de barrage réalisés	Rapport d'étude	0	2020	35	5	5	5	5	5	5	55	DGIH/MEA
IP 3.2.1.2.3	Nombre de nouveaux barrages construits	Barrage	0	2020	7	3	4	6	5	5	25	DGIH/MEA	
IP 3.2.1.2.4	Nombre de barrage de grandes capacités construit	Barrage	0	2020	0	0	1	2	1	4	4	DGIH/MEA	
<b>P 3.2.1.3</b>	<b>Ouvrages à usage multiple de mobilisation des ressources en eau réhabilités</b>												
IP 3.2.1.3.1	Nombre d'études de réhabilitation de barrage	Étude	0	2020	14	82	75	75	11	257	DGIH/MEA		
IP 3.2.1.3.2	Nombre de barrages dégradés réhabilités	Barrage	0	2020	10	14	15	10	5	54	DGIH/MEA		
IP 3.2.1.3.3	Nombre de barrages sécurisés	barrage	0	2020	7	4	3	3	4	21	DGIH/MEA		
IP 3.2.1.3.4	Nombre de barrages entretenus	barrage	0	2020	5	10	10	10	15	50	DGIH/MEA		
IP 3.2.1.3.5	Lac Dem protégé et restauré	lac	0	2020	0	0	0	0	1	1	DGIH/MEA		
<b>EA 3.2.2</b>	<b>La protection et la gestion de la ressource en eau sont assurées</b>												
IEA 3.2.2.1	Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers	%	62,10	2018				65		67	67	SP-GIRE/MEA	
<b>P 3.2.2.1</b>	<b>Les ressources en eau sont protégées</b>												
IP 3.2.2.1.1	Nombre de sources d'eau protégée	source	0	2020	8	8	8	14	2	40	SP-GIRE/MEA		
IP 3.2.2.1.2	Nombre de bande de servitude matérialisée	Bande	0	2020	302	600	600	600	600	2702	SP-GIRE/MEA		
IP 3.2.2.1.3	Volume de déblais curé	mitre m3	0	2020			100	100		200	SP-GIRE/MEA		
IP 3.2.2.1.4	Nombre de barrages/retenues d'eau protégés	barrages/retenues d'eau	20	2020	10	10	10	10	10	50	SP-GIRE/MEA		
IP 3.2.2.1.5	Nombre de barrages/retenues d'eau ayant fait l'objet d'élimination de plantes envahissantes	barrages/retenues d'eau	18,33	2020	10	10	10	10	10	50	SP-GIRE/MEA		



CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES							
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	Cumul 2021-2025		
<b>P 3.2.2</b>	<b>Cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau renforcé</b>											
IP 3.2.2.2.1	Nombre de textes complémentaires adoptés	Textes	0	2020	-	2,0	1,0	-	-	-	3	SP-GIRE/MEA
IP 3.2.2.2.2	Nombre de SDAGE adopté	SDAGE	0	2020	-	-	3,0	-	-	-	3	DGRE/MEA
IP 3.2.2.3.1	Nombres de CLE bénéficiaires de d'appui technique et financier	CLE	0	2020	55,0	57,0	59,0	61,0	63,0		295	SP-GIRE/MEA
<b>P 3.2.2.3</b>	<b>Recherche-développement dans le domaine de l'eau renforcé</b>											
IP 3.2.2.3.1	Nombre de forages profonds de reconnaissance réalisés	forages profonds	0	2020	-	3	13	-	-	-	16	SP-GIRE/MEA
IP 3.2.2.3.2	Schéma national de mobilisation et de transfert d'eau élaboré	schéma	0	2020	-	-	-	-	1	1	1	SP-GIRE/MEA
IP 3.2.2.3.3	Existence d'étude d'identification des zones de recharge à l'échelle des sous bassins versants réalisée	étude	0	2020	-	-	-	-	1	1	1	SP-GIRE/MEA
IP 3.2.2.3.4	Existence d'une étude sur la dynamique de comblement des réservoirs d'eau réalisée	étude	0	2020	-	-	-	1	-	-	1	SP-GIRE/MEA
IP 3.2.2.3.5	Modèles de gestion des bassins versants révisés	modèle	0	2020	-	-	-	-	1	1	1	SP-GIRE/MEA
IP 3.2.2.3.6	Document de Recherche-action sur les usages de l'eau au niveau agricole mené	document	0	2020	-	-	-	1	1	1	1	SP-GIRE/MEA
IP 3.2.2.3.7	Journée scientifique et techniques sur l'eau tenue	journée	0	2020	-	1	-	-	-	1	2	SP-GIRE/MEA
<b>AXE 4</b>	<b>GOUVERNANCE DU SECTEUR PASP</b>											
<b>OS 4.1</b>	<b>Assurer la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des interventions dans le secteur</b>											
<b>EA 4.1.1</b>	<b>La coordination et la synergie des interventions du secteur PASP sont améliorées</b>											
IEA 4.1.1.1	Proportion des organes du dispositif de pilotage fonctionnel	%	91,67	2019			100				100,0	SP/CPSA-MAAHM
IEA 4.1.1.2	Qualité de la représentation des parties prenantes dans les sessions des organes de pilotage	%	56,25	2020			100				100,0	SP/CPSA-MAAHM
IEA 4.1.1.3	Niveau de mise en œuvre des engagements et recommandations issues des instances de pilotage et de concertation	%	63,16	2020			100				100,0	SP/CPSA-MAAHM

CODE	INDICATEURS										Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>P 4.1.1.1</b>	<b>Les sessions des organes de pilotage tenues</b>											
IP 4.1.1.1.1	Nombre de session du cadre sectoriel de dialogue Production agro-sylvo-pastorale tenue	session CSD-PASP	2,00	2020	1	2	2	2	2	2	9	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.1.1.2	Nombre de session du Comité technique du PNIASP tenue	Session CT-PNIASP	3,00	2020	2	2	2	2	2	2	10	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.1.1.3	Nombre de session des comités régionaux de coordination des politiques sectorielles agricoles tenue	Session CR-CPSA	14,00	2020	26	26	26	26	26	26	130	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.1.1.4	Taux de mise en œuvre des recommandations et engagements des sessions	%	63,16	2020	0	15	2	2	2	2	21	SP/CPSA-MAAHM
<b>P 4.1.1.2</b>	<b>Synergie d'actions entre les acteurs du secteur renforcée</b>											
IP 4.1.1.2.1	Nombre de région disposant de nouveau texte du dispositif de coordination des politiques sectorielles agricoles	région disposant de nouveau texte	0	2020	-	14	-	-	-	-	14	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.1.2.2	Nombre de Journée Nationale de Paysan tenu	JNP	1	2019	1	1	1	1	1	1	3	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.1.2.3	Nombre sessions de cadre de concertation entre les Ministres et les PTF	Nombre	0	2020	4	4	4	4	4	4	20	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.1.2.4	Nombre sessions de cadre de concertation entre les Ministères et le secteur privé	Nombre	0	2020	4	4	4	4	4	4	20	SP/CPSA-MAAHM
<b>EA 4.1.2</b>	<b>La planification, le suivi et l'évaluation des interventions du secteur PASP sont renforcées</b>											
IEA 4.3.1.1	Proportion des indicateurs du cadre de résultats du PNIASP renseignés	%	72,66	2020			85,04			100,0		SP/CPSA-MAAHM
IEA 4.3.1.2	Indice de performance globale des ministères sectoriels	%	0,00	2020			81,26			90,0		SP/CPSA-MAAHM
IEA 4.3.1.3	Niveau de diffusion des informations de suivi-évaluation	%	0,00	2020			24,49			60,0		SP/CPSA-MAAHM
<b>P 4.1.2.1</b>	<b>Planification et du suivi-évaluation du secteur PASP renforcée</b>											
IP 4.1.2.1.1	Nombre de cadre de programmation annuelle des investissements du PNIASP	Cadre de programmation	0	2020	-	1	1	1	1	1	4	SP/CPSA-MAAHM

CODE	INDICATEURS											Structure responsable	
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025		
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025				
IP 4.1.2.1.2	Existence de la circulaire de programmation des investissements	Circulaire de programmation	0	2020	-	1	1	1	1	1	1	4	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.1.3	Nombre de plans d'actions élaborés	PTBA	0	2020	-	1	1	1	1	1	1	4	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.1.4	Nombre de manuel de suivi-évaluation du PNIASP élaboré	Manuel	0	2020	-	1	-	-	-	-	-	1	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.1.5	Système informatisé de suivi-évaluation du PNIASP fonctionnel	Système informatisé fonctionnel	0	2020	-	1	-	-	-	-	-	1	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.1.6	Nombre de rapport annuel de performance du PNIASP élaboré	Rapport	0	2020	-	1	1	1	1	1	1	4	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.1.7	Nombre de ministères utilisant le logiciel budget programme	Ministères utilisant le logiciel	1	2020	4	4	4	4	4	4	4	20	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.1.8	Nombre de matériel informatique acquis	Matériel informatique	0	2020	-	1	-	-	-	-	-	1	SP/CPSA-MAAHM
<b>P 4.1.2.2</b>	<b>Renseignement des indicateurs stratégiques du secteur amélioré</b>												
IP 4.1.2.2.1	Rapport d'étude sur l'analyse des dépenses publiques dans le secteur PASP disponible	Rapport d'étude	0	2020	-	1	-	-	-	-	-	2	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.2.2	Rapport d'étude diagnostic sur les investissements directs disponible	Rapport d'étude	0	2020	-	1	-	-	1	-	-	2	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.2.3	Nombre d'EPA réalisée	Rapport EPA	0	2020	1	1	1	1	1	1	1	5	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.2.4	Nombre d'enquêtes modulaires du RGA réalisés	Rapport d'enquête	0	2020	-	5	-	-	-	-	-	5	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.2.5	Rapport d'inventaire faunique disponible	Rapport d'inventaire	0	2020	-	2	3	-	-	-	-	5	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.2.6	Rapport d'inventaire des ouvrages d'eau	Rapport d'inventaire	0	2020	-	1	-	-	-	-	-	1	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.2.7	Rapport d'études sur la productivité pondérale et numérique disponible	Rapport d'étude	0	2020	-	-	1	-	-	-	-	1	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.1.2.2.8	Nombre d'études sur les pertes postes récoltes réalisé	Rapport d'étude	0	2020	-	-	1	-	-	-	1	2	SP/CPSA-MAAHM

CODE	INDICATEURS										Structure responsable			
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES					Cumul 2021-2025				
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025					
<b>OS 4.2</b>	<b>Assurer une mobilisation et une gestion efficiente des ressources du secteur PASP</b>													
<b>EA 4.2.1</b>	<b>Le secteur dispose de ressources humaines en qualité et en nombre suffisant</b>													
IEA 4.2.1.1	Taux de satisfaction des besoins du secteur en personnel d'appui-conseil des producteurs	%	65,00	2020					80			95,0	SP/CPSA-MAAHM	
IEA 4.2.1.2	Proportion du personnel d'appui-conseil ayant reçu une formation continue	%	ND	2020					15			30,0	SP/CPSA-MAAHM	
<b>P 4.2.1.1</b>	<b>Capacités techniques et infrastructurelles des centres et écoles de formation professionnelle renforcées</b>													
IP 4.2.1.1.1	Nombre d'infrastructures de formation au profit des écoles de formation professionnelle construites ou réhabilitées	Nombre	0	2020					1			-	1	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.2.1.1.2	Nombre de curricula élaborés	Nombre	0	2020					1			-	1	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.2.1.1.3	Nombre d'enseignants qualifiés recrutés pour les écoles de formations	Nombre	0	2020					1			-	1	SP/CPSA-MAAHM
<b>P 4.2.1.2</b>	<b>Gestion des ressources humaines du secteur PASP renforcée</b>													
IP 4.2.1.2.1	Nombre d'agents spécialisés recrutés pour les départements ministériels	Agent recruté	0	2020					1			-	1	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.2.1.2.2	Nombre de plan de formation des agents élaboré	Plan de formation	0	2020					3			-	3	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.2.1.2.3	Nombre d'agents ayant reçu une formation continue	Nombre	0	2020					150			150	750	SP/CPSA-MAAHM
IP 4.2.1.2.4	Nombre d'agents bénéficiaires de formation diplômante	Nombre	0	2020					20			20	80	SP/CPSA-MAAHM
<b>EA 4.2.2</b>	<b>Le niveau de financement du secteur et la qualité des dépenses sont améliorés</b>													
IEA 4.2.2.1	Taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNIASP	%	34,25	2020					61,42			90,7	SP/CPSA-MAAHM	
IEA 4.2.2.2	Part des dépenses publiques consacrées au secteur ASP en % des dépenses publiques totales	%	8,20	2020					10,00			10,0	SP/CPSA-MAAHM	
IEA 4.2.2.3	Indice d'orientation Agricole	%	0,16	2020					0,27			0,4	SP/CPSA-MAAHM	

CODE	INDICATEURS											Structure responsable			
	LIBELLÉ	UNITÉ	RÉFÉRENCE		CIBLES						Cumul 2021-2025				
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025						
IEA 4.2.2.4	Part des investissements du secteur privé dans l'investissement total du secteur ASP	%	ND	2020				5,00			10,5		SP/CPSA-MAAHHM		
IEA 4.2.2.5	Part des dépenses d'investissements publics ASP dans les dépenses d'investissements publics totales	%	ND	2020				10,00			20,15		SP/CPSA-MAAHHM		
IEA 4.2.2.6	Rapport entre les dépenses publiques consacrées au secteur ASP et la valeur ajoutée du secteur	%	11,46	2020				7,77			6,0		SP/CPSA-MAAHHM		
<b>P 4.2.2.1</b>	<b>Ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre du PNIASP</b>														
IP 4.2.2.1.1	Stratégie de mobilisation des ressources financière du PNIASP disponible	Stratégie de mobilisation de financement	0	2020				1			-		1	SP/CPSA-MAAHHM	
IP 4.2.2.1.2	Table ronde des bailleurs pour la mobilisation des ressources financières organisé	Table ronde des ressources financières organisé	0	2020				1			-		1	SP/CPSA-MAAHHM	
IP 4.2.2.1.3	Nombre de projets structurants élaborés pour la mise en œuvre du PNIASP	Nombre	0	2020				2			-		4	SP/CPSA-MAAHHM	
IP 4.2.2.1.4	Volume de financement privé du secteur PASP mobilisé	Milliard FCFA	0	2020				16,50			41,25		165	SP/CPSA-MAAHHM	
<b>P 4.2.2.2</b>	<b>Gestion des ressources matérielles et financières renforcée</b>														
IP 4.2.2.2.1	Nombre de rapports sur le contrôle interne produits	Rapport	0	2020				-			1		1	3	SP/CP-SA-MAAHHM
IP 4.2.2.2.2	Existence d'un outil harmonisé (application) de gestion de la comptabilité matière	Outil harmonisé	0	2020				-			1		-	1	SP/CP-SA-MAAHHM
IP 4.2.2.2.3	Nombre d'inventaires réalisés	Inventaire	0	2020				-			2		2	4	SP/CP-SA-MAAHHM
IP 4.2.2.2.4	Nombre d'équipements acquis pour le personnel/structure	Équipement	0	2020				50			50		-	200	SP/CP-SA-MAAHHM

## Annexe 3 : Matrice des investissements structurants

N°	MINISTÈRE	INTITULÉ DU PROJET	OBJECTIF GLOBAL DU PROJET	COÛT 2021-2025 (FCFA)	EXISTENCE DE DOCUMENT TECHNIQUE	EXISTENCE DE FICHE PROJET	MODE DE FINANCEMENT
1	MARAH	Projet « 10 000 Exploitations Agricoles Productives et Résilientes à la sécheresse » pour l'approvisionnement des cantines scolaires	Accélérer la mise en œuvre de l'Initiative « Assurer à chaque enfant en âge scolaire, au moins un repas équilibré par jour »	88 000 000 000	OUI	OUI	Partenaires institutionnels
2	MARAH	Aménager des périmètres irrigués	Accroître les bases de la production irriguée en maîtrise totale d'eau (y compris le Projet de développement de la zone rizicole Niéna Dionkélé (PDR/ND) d'un montant de 24197154000F)	245 000 000 000	OUI	OUI	PPP et Partenaires institutionnels
3	MARAH	Aménager des bas-fonds	Accroître les bases de la production irriguée en maîtrise totale d'eau	105 000 000 000	OUI	OUI	Partenaires institutionnels
4	MARAH	Opérationnaliser le complexe industriel de production d'engrais à base de phosphate naturel constitué de l'unité de fabrication d'engrais de Kodjari	Contribuer à l'intensification des productions agricoles par l'amélioration de l'accès des producteurs aux engrais de qualité	24 475 500 000	OUI	OUI	PPP
5	MARAH	Mettre en place une unité de montage de motoculteurs, de granuleuse, de batteuse multifonctionnelle et de Bac d'étuvage	Contribuer à la mécanisation des opérations culturales et à aux activités post-récoltes	4 450 000 000	OUI	OUI	Partenaires institutionnels
6	MARAH	Créer une unité de production de vaccin pour les animaux au Laboratoire national d'élevage	Accroître les disponibilités de vaccin pour améliorer la santé animale	10 000 000 000	OUI	OUI	Partenaires institutionnels
7	MARAH	Implanter un couvoir pour la production de poussins	Renforcer les capacités nationales de production de poussins d'un jour afin de soutenir le développement des filières avicoles	2 800 000 000	OUI	OUI	Partenaires institutionnels
8	MARAH	Construire le complexe intégré d'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso	Construire et équiper à Bobo Dioulasso un nouvel abattoir répondant aux normes internationales pour la conquête du marché nationale et international	16 500 000 000	OUI	OUI	Partenaires institutionnels

N°	MINISTÈRE	INTITULÉ DU PROJET	OBJECTIF GLOBAL DU PROJET	COÛT 2021-2025 (FCFA)	EXISTENCE DE DOCUMENT TECHNIQUE	EXISTENCE DE FICHE PROJET	MODE DE FINANCEMENT
9	MARAH	Mettre en place une Centrale d'achat de médicaments vétérinaires (CAMVET)	Contribuer à une meilleure couverture sanitaire du cheptel	1 700 000 000	OUI	OUI	Partenaires institutionnels
10	MEA	Réaliser nouveaux barrages (25 barrage moyens et 4 grand barrage)	Augmenter la capacité de stockage d'eau de surface par la réalisation de nouveaux barrages et de contribuer au développement économique et social par la valorisation de l'eau mobilisée	222 357 950 000	OUI	OUI	Partenaires institutionnels
<b>Total</b>				<b>720 283 450 000</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	

## Annexe 4 : Synthèse des risques et mesures d'atténuation

NATURE DE RISQUES		RISQUES POSSIBLES		MANIFESTATION DU RISQUE		MESURES D'ATTÉNUATION	
Naturelles	Aléas climatiques	inondation, sécheresse, vents violents, variations de température, variabilité pluviométrique, suspension poussièreuse				<b>Politique :</b> - Promotion de l'assurance Agricole ; - Appui à la Recherche (variétés adaptées, techniques culturales, technologiques...); - Promotion de la production en campagne sèche ; - Renforcement du système d'alerte précoce et d'information sur le climat.	
						<b>Stratégie paysanne :</b> Promotion de l'application des bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques	
	Apparitions de fléaux	Invasions acridiennes et aviaires ; Attaques des nuisibles.				- Renforcement du dispositif public de lutte ; - Renforcement du système d'alerte précoce ; - Renforcement des actions de lutte phytosanitaire ; - Appui à la recherche scientifique (variétés tolérantes, biopesticides, etc.).	
						- Application stricte du code vétérinaire ; - Intensification de la vaccination des animaux	
Sanitaires	Apparitions de pathologies	Épidémie, pandémie, épizootie, zoonose				- Renforcement de la surveillance épidémiologique - Renforcement du mécanisme de surveillance et de réponses face aux urgences sanitaires	
						Développement des infrastructures adéquates de production, transformation, de stockage et de commercialisation des produits ASP	
	Contamination des produits	Dépréciation de la qualité des produits agricoles, Intoxications alimentaires				Vulgarisation des bonnes pratiques de production, de récolte, de stockage et de conditionnement des produits	
						- Application au besoin les mesures barrières ; - Poursuite des opérations de vaccination ; - Renforcement du plateau technique des structures de soins ; - Poursuite des actions de communication sur la prévention à l'endroit des populations ; - Renforcement du mécanisme de surveillance et de réponses face aux urgences sanitaires.	
	Persistance de la maladie à coronavirus	Hausse des cas contaminés, apparition de nouvelles variantes				- Renforcement du mécanisme de surveillance et de réponses face aux urgences sanitaires.	



NATURE DE RISQUES		RISQUES POSSIBLES		MANIFESTATION DU RISQUE		MESURES D'ATTÉNUATION		
Politiques	Instabilité politique et institutionnelle du secteur	Mal gouvernance dans le secteur	Changeement des priorités au niveau politique	Renforcement du dispositif de coordination des politiques agricoles	Fusion ou scission des institutions, Manque de vision uniforme dans le secteur	Respect des principes du budget programme	Renforcement de la concertation entre les acteurs	
			Corruption, détournements des deniers publics, Gabegie, favoritisme, laxisme, l'impunité	Intensification des inspections et contrôles de la gestion des biens publics				
			Grève, conflits communautaires	Application stricte des textes en vigueur				
	Insécurité foncière	Troubles socio-politiques	Grève, conflits communautaires	Sensibilisation à la culture patriotique et à la citoyenneté	Accaparement des terres agricoles	Réduction des disparités régionales et les injustices sociales	Application des textes en vigueur en la matière	Renforcement du dialogue intra et inter-religieux, intercommunautaire, partenaires sociaux
			Réduction des espaces de production	Mise en place et l'opérationnalisation des organes de gestion foncière				
			Conflits fonciers	Sensibilisation des acteurs et diffusion des différents textes				
	Faible mobilisation des ressources financières	Conjoncture internationale défavorable	Faible dotation budgétaire	Application effective des principes et règles du Budget Programme	Non réalisation des investissements	Promotion de la contractualisation et du partenariat public-privé	Anticipation sur les différentes étapes et procédures	Renforcement des capacités des acteurs pour la maîtrise des procédures de mobilisation des ressources des différents PTF
			Promesse non tenue des intentions de financement	Développement de la transformation des produits agricoles				
			Difficultés de déblocage des fonds du fait des conditions de certains partenaires	Développement de l'intelligence économique				
			Fluctuation des taux de change ;	Renforcement des systèmes d'information sur les marchés				
Sécurité	Persistance de l'insécurité	Baisse du cours des matières premières (coton, sésame, anacarde, cuirs, bétail/viande, amande de karité) ;	Développement des mécanismes de régulation des prix ;	Hausse du cours du pétrole ;	Hausse des prix des intrants et matériels de production	Développement des unités locales de production d'intrants et de matériels agricoles.	Promotion le Partenariat public privé dans le domaine ASP.	
		Hausse du cours du pétrole ;	Mise en place d'institutions financières adaptées					
		Hausse des prix des intrants et matériels de production	Développement de mécanismes d'assurance dans le secteur ;					
		Faible accès au crédit pour la production agricole ;	Renforcement du système de défense et de sécurité					
		Produits bancaires inadaptés au secteur	Promotion du développement équitable des régions					
		Pertes en vie humaine ;	Développement des emplois au profit des jeunes et des femmes					
		Déplacement des populations ;	Promotion de la coopération militaire ;					
Vols/abandons d'animaux, Abandon des espaces de production ;	Implication des populations dans la lutte ;							
Destruction des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation des produits ASP	Renforcement des initiatives d'insertion et de relèvement des PDI.							



CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIÈRE					COÛT TOTAL			
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025					
<b>Action 1.1.1.1.2</b>	<b>Amélioration de l'accès des producteurs aux équipements agricoles</b>																	
A.1.1.1.2.1	Mettre à la disposition des producteurs des tracteurs à prix subventionné	Nombre de tracteurs mis à la disposition à prix subventionné aux producteurs	Tracteur	83	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	3 045 000 000	10 020 000 000	10 020 000 000	14 470 000 000	10 020 000 000	7 500 000 000	31 245 000 000		
A.1.1.1.2.2	Mettre à la disposition des producteurs des équipements de motorisation ( motoculteur, desphateuse/egre-neuse, charvue, semoir, etc.) intermédiaires à prix subventionné	Nombre d'équipements de motorisation intermédiaires mise à la disposition des producteurs	Equipement de motorisation intermédiaire	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	9 000 000 000			
A.1.1.1.2.3	Mettre en place une unité de montage de motoculteurs, de granulieuse, de batteuse multifonctionnelle et de Bac d'étuvage mise en place	Nombre d'unité de montage de motoculteurs, de granulieuse, de batteuse multifonctionnelle et de Bac d'étuvage mise en place	Unité de montage	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4 450 000 000	0	4 450 000 000			
A.1.1.1.2.5	Mettre à la disposition des producteurs des équipements agricoles à travers la CAIMA	Nombre d'équipements mobilisés par la CAIMA	Equipement	-	800	800	800	800	0	720 000 000	720 000 000	720 000 000	720 000 000	720 000 000	2 880 000 000			
<b>Action 1.1.1.1.3</b>	<b>Vulgarisation et appui conseil agricole</b>																	
A.1.1.1.3.1	Mettre en place des outils de vulgarisation (CEP, CEAP, PD, UD et PVP) mis en place	Nombre d'outils (CEP, CEAP, PD, UD et PVP) mis en place	Outils de vulgarisation	5 319	5 363	5 382	5 325	5 325	1 055 000 000	1 055 000 000	1 055 000 000	1 055 000 000	1 055 000 000	1 055 000 000	5 275 000 000			
A.1.1.1.3.2	Developper la vulgarisation avec les TIC (système 321, spot et reportage télé, etc.)	Nombre de plateforme numérique agricole intégrée développée	Plateforme	0	1	0	0	0	0	255 000 000	0	0	0	0	255 000 000			







CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIÈRE					COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A1.1.2.4.2	Mettre à la disposition des acteurs des semences fourragères	Quantité de semences fourragères mise à la disposition des acteurs	Tonne	310	310	310	310	311	361 666 770	361 666 770	361 666 770	361 666 770	362 833 437	1 809 500 517	
A1.1.2.4.3	Mettre à la disposition des producteurs des kits de production fourragère	Nombre de kits distribués pour la production fourragère	Kit	50	75	100	150	200	141 650 000	212 475 000	283 300 000	424 950 000	566 600 000	1 628 975 000	
<b>Action 1.1.2.5</b>	<b>Amélioration du potentiel génétique des animaux d'élevage</b>								<b>302 500 000</b>	<b>302 500 000</b>	<b>3 290 000 000</b>	<b>377 500 000</b>	<b>415 000 000</b>	<b>4 687 500 000</b>	
A1.1.2.5.1	Réaliser l'insémination artificielle des vaches	Nombre de vaches inséminées	Vache inséminée	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	650 000 000	
A1.1.2.5.2	Implanter un couvoir pour la production de poussins	Couvoir de production de poussin implanté	Couvoir			1			-	-	2 800 000 000	-	-	2 800 000 000	
A1.1.2.5.3	Mettre au point des technologies et des techniques performantes d'amélioration de la productivité des ruminants	Nombre de technologies/ techniques améliorées de la productivité des ruminants	technologie	5	5	10	7	8	150 000 000	150 000 000	300 000 000	210 000 000	240 000 000	1 050 000 000	
A1.1.2.5.4	Générer des technologies et des techniques performantes d'amélioration de la productivité des monogastriques et élevage non conventionnel	Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des monogastriques et élevage non conventionnel	technologie	3	3	8	5	6	22 500 000	22 500 000	60 000 000	37 500 000	45 000 000	187 500 000	
<b>EA 1.1.3</b>	<b>Les productions forestières et fauniques sont améliorées</b>								<b>2 042 000 000</b>	<b>3 033 750 000</b>	<b>3 356 500 000</b>	<b>3 353 500 000</b>	<b>2 970 000 000</b>	<b>14 755 750 000</b>	
<b>Action 1.1.3.1</b>	<b>Promotion des bonnes pratiques et technologies de production de PFNL</b>								<b>672 000 000</b>	<b>672 000 000</b>	<b>867 000 000</b>	<b>672 000 000</b>	<b>672 000 000</b>	<b>3 555 000 000</b>	
A1.1.3.1.1	Mettre en place des jardins nutritifs	Nombre de Jardins nutritifs créés	Jardin nutritif créé	93	93	93	92	92	162 000 000	162 000 000	162 000 000	162 000 000	162 000 000	810 000 000	
A1.1.3.1.2	Appuyer la certification des parcs à karité	Nombre de parcs à karité certifiés	Parc à karité certifié	30	30	30	30	30	510 000 000	510 000 000	510 000 000	510 000 000	510 000 000	2 550 000 000	
A1.1.3.1.3	Mettre en place des jardins de plantes médicinales	Nombre de jardins de plantes médicinales créés	Jardin de plantes médicinales	-	-	13	-	-	-	-	195 000 000	-	-	195 000 000	

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIÈRE					COÛT TOTAL			
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025					
<b>Action 1.1.3.2</b>	<b>Accroissement du potentiel de production ligneuse</b>																	
A1.1.3.2.1	Appuyer la création de forêts privées à fort potentiel ligneux	Nombre de forêts privées à fort potentiel ligneux créées	Forêts privées à fort potentiel ligneux créées	-	51	79	91	101		1 300 000 000	2 008 000 000	1 932 000 000	2 028 000 000	2 108 000 000	2 108 000 000	2 108 000 000	9 376 000 000	
A1.1.3.2.2	Créer des chantiers d'aménagement forestiers	Nombre de nouveaux chantiers d'aménagement forestier créés	Chantiers d'aménagement forestiers créés	-	3	-	-	-			300 000 000	-	-	-	-	300 000 000		
A1.1.3.2.3	Mettre sous-aménagement les chantiers d'aménagement forestiers	Nombre de chantiers d'aménagement forestiers sous-aménagement	Chantier d'aménagement forestier créé	502 780	502 780	502 780	502 780	502 780		1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	6 500 000 000		
<b>Action 1.1.3.3</b>	<b>Accroissement du potentiel faunique</b>																	
A1.1.3.3.1	Réaliser des salines dans les aires de protection fauniques	Nombre de salines réalisées dans les aires de protection fauniques	Salines réalisées		50	100	100				3 750 000	7 500 000	7 500 000	-	-	18 750 000		
A1.1.3.3.2	Réaliser des forages équipés dans les aires de protection faunique	Nombre de forages réalisés	Forage réalisé	-	10	15	15	10			100 000 000	150 000 000	150 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000		
A1.1.3.3.3	Réhabiliter et équiper des forages dans les aires de protection faunique (APF)	Nombre de forages réhabilités et équipés	Forage réhabilité et équipé	-	5	10	5	-			150 000 000	300 000 000	150 000 000	-	-	600 000 000		
A1.1.3.3.4	Construire et équiper un centre de promotion de l'élevage faunique	Centre de promotion de l'élevage faunique construit	Centre de promotion de l'élevage faunique construit				1				-	-	256 000 000	-	-	256 000 000		
<b>Action 1.1.3.4</b>	<b>Génération des techniques et technologies d'amélioration de la productivité des ressources forestières et fauniques</b>																	
A1.1.3.4.1	Mettre au point des technologies et techniques d'amélioration de la productivité des ressources fauniques	Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des ressources fauniques	technologie	1	2	3	2	2			20 000 000	30 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000		



CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIERE				COÛT TOTAL	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A.1.1.3.4.2	Mettre au point des technologies et des techniques d'amélioration de la productivité des espèces ligneuses et arbres fruitiers	Nombre de technologies/techniques d'amélioration de la productivité des espèces ligneuses et arbres fruitiers	technologie	6	8	7	7	7		60 000 000	80 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	350 000 000
<b>EA 1.1.4</b>	<b>Les productions avec maîtrise d'eau sont accrues</b>									<b>41 245 700 000</b>	<b>58 762 497 715</b>	<b>117 983 164 382</b>	<b>117 983 164 382</b>	<b>117 983 723 522</b>	<b>453 958 250 000</b>
<b>Action 1.1.4.1</b>	<b>Réalisation d'aménagements hydro-agricoles</b>									<b>35 266 000 000</b>	<b>35 134 750 000</b>	<b>94 366 416 667</b>	<b>94 366 416 667</b>	<b>94 366 416 667</b>	<b>353 500 000 000</b>
A.1.1.4.1.1	Aménager des périmètres irrigués	Superficie de périmètres irrigués aménagés	Hectare	1 623	1 623	10 585	10 585	10 585		11 361 000 000	11 361 000 000	74 092 666 667	74 092 666 667	74 092 666 667	245 000 000 000
A.1.1.4.1.2	Réhabiliter des périmètres irrigués	Superficie de périmètres irrigués réhabilités	Hectare		500	500	520			0	3 500 000 000	0	0	0	3 500 000 000
A.1.1.4.1.3	Aménager des bas-fonds	Superficie de bas-fonds aménagés	Hectare	6 830	5 793	5 793	5 793	5 793		23 905 000 000	20 273 750 000	20 273 750 000	20 273 750 000	20 273 750 000	105 000 000 000
<b>Action 1.1.4.2</b>	<b>Mise en place des technique/Technologie innovante de production</b>									<b>5 979 700 000</b>	<b>23 627 747 715</b>	<b>23 616 747 715</b>	<b>23 616 747 715</b>	<b>23 617 306 855</b>	<b>100 458 250 000</b>
A.1.1.4.2.1	Mettre à la disposition des producteurs des motopompes	Nombre de motopompes d'exhaures mis à la disposition des producteurs	Motopompe	726	6 069	6 069	6 069	6 069		544 500 000	2 275 687 500	2 275 687 500	2 275 687 500	2 275 687 500	9 647 250 000
A.1.1.4.2.2	Mettre à la disposition des producteurs kits d'irrigation goutte à goutte	Nombre de kits d'irrigation goutte à goutte mise à la disposition des producteurs	Kit d'irrigation	304	755	755	755	756		395 200 000	551 060 215	551 060 215	551 060 215	551 619 355	2 600 000 000
A.1.1.4.2.3	Mettre en place des modèles d'exploitations Agricoles Innovante Résiliente et Performante (AIRP)	Nombre de modèles d'exploitation agricole mis en place	Modèle AIRP	200	830	830	830	830		5 000 000 000	20 750 000 000	20 750 000 000	20 750 000 000	20 750 000 000	88 000 000 000
A.1.1.4.2.4	Mettre en place des serres agricoles	Nombre de kits serres acquis	Kit serre	20	25	20	20	20		40 000 000 000	51 000 000 000	40 000 000 000	40 000 000 000	40 000 000 000	211 000 000 000

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIÈRE						COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			
OS 1.2	Renforcer la sécurisation foncière des espaces de production ASPHF									18 920 770 000	15 983 085 000	27 884 110 000	28 310 735 000	18 809 360 000	109 908 060 000	
EA 1.2.1	La sécurisation foncière des espaces de production agricole et pastorale est assurée									5 999 760 000	7 338 185 000	13 402 610 000	23 957 235 000	14 273 860 000	64 971 650 000	
<b>Action 1.2.1.1</b>	<b>Sécurisation foncière des aménagements et exploitations agricoles</b>									5 068 400 000	6 303 700 000	6 265 000 000	6 257 500 000	6 250 000 000	30 144 600 000	
A.1.2.1.1.1	Immatriculer les aménagements hydro-agricoles	Superficie de terre immatriculée	Hectare	5 000	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250	5 000 000 000	6 250 000 000	6 250 000 000	6 250 000 000	6 250 000 000	30 000 000 000	
A.1.2.1.1.2	Appuyer la mise en place des services fonciers ruraux	Nombre de services fonciers ruraux mis en place	SFR mis en place	80	65	0	0	0	0	38 400 000	31 200 000	-	-	-	69 600 000	
A.1.2.1.1.3	Appuyer le fonctionnement des SFR	Nombre de SFR fonctionnels	SFR fonctionnel	10	8	5	3			30 000 000	22 500 000	15 000 000	7 500 000	-	75 000 000	
<b>Action 1.2.1.2</b>	<b>Sécurisation des espaces pastoraux et des fermes péri-urbaines</b>									931 360 000	1 034 485 000	7 137 610 000	17 699 735 000	8 023 860 000	34 827 050 000	
A1.2.1.2.1	Baliser les espaces pastoraux	Superficie des espaces pastoraux balisés annuellement	Ha	44 672	49 672	54 672	59 672	64 672		921 360 000	1 024 485 000	1 127 610 000	1 230 735 000	1 333 860 000	5 638 050 000	
A1.2.1.2.2	Immatriculer les zones pastorales	Superficie des zones pastorales immatriculées	Ha	-	-	6 000	16 459	6 680		-	-	6 000 000 000	16 459 000 000	6 680 000 000	29 139 000 000	
A1.2.1.2.3	Appuyer la sécurisation des fermes péri-urbaines	Superficie des fermes péri-urbaines évaluées pour la délivrance de titre foncier	Ha	130	170	200	250	290		10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000	
<b>EA 1.2.2</b>	<b>La sécurisation des espaces de conservation est renforcée</b>									12 921 010 000	8 644 900 000	14 481 500 000	4 353 500 000	4 535 500 000	44 936 410 000	
<b>Action 1.2.2.1</b>	<b>Sécurisation juridique des espaces de conservation</b>									12 629 010 000	8 301 900 000	13 266 500 000	3 796 500 000	3 796 500 000	41 790 410 000	
A1.2.2.1.1	Immatriculer les aires classées	Nombre d'aires classées immatriculées	Aire classée	11	9	3				8 906 700 000	4 505 400 000	9 470 000 000	-	-	22 882 100 000	











CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIERE						COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>Action 2.1.2.3</b>	<b>Appui à la mise en place d'entreprises modernes vertes de transformation des PFNL</b>			<b>0</b>	<b>150</b>		<b>200</b>	<b>0</b>	<b>1 545 000 000</b>	<b>2 474 550 000</b>	<b>2 399 775 000</b>	<b>2 399 775 000</b>	<b>2 347 387 500</b>	<b>11 166 487 500</b>		
A2.1.2.3.1	Appuyer les acteurs en équipement de transformation	Nombre d'acteurs appuyés en équipements de transformation de PFNL	Organisation professionnelle appuyée en équipements de transformation de PFNL	103	151	153	153	153	1 545 000 000	2 265 000 000	2 295 000 000	2 295 000 000	2 295 000 000	10 695 000 000		
A2.1.2.3.2	Appuyer la mise en place d'unités de transformation de PFNL	Nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place	Unité de transformation mise en place	-	4	4	4	4	209 550 000	104 775 000	104 775 000	104 775 000	52 387 500	471 487 500		
<b>Action 2.1.2.4</b>	<b>Mise au point des procédés adaptés de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux</b>								<b>154 200 000</b>	<b>164 700 000</b>	<b>154 200 000</b>	<b>154 200 000</b>	<b>143 700 000</b>	<b>771 000 000</b>		
<b>A.2.1.2.4.1</b>	Mettre au point des procédés de transformation et de conservation des produits agroalimentaire	Nombre procédés, de produits ou de formulations de transformation et de conservation	procédé	17	18	22	19	20	94 500 000	105 000 000	94 500 000	94 500 000	84 000 000	472 500 000		
<b>A.2.1.2.4.2</b>	Mettre au point des équipements adaptés de transformation des produits	Nombre d'équipements adaptés à la transformation	équipement	6	7	8	9	10	59 700 000	59 700 000	59 700 000	59 700 000	59 700 000	298 500 000		
<b>EA 2.1.3</b>	<b>La commercialisation des produits ASPHF est améliorée</b>								<b>4 588 040 000</b>	<b>6 394 040 000</b>	<b>6 800 040 000</b>	<b>6 682 740 000</b>	<b>6 254 340 000</b>	<b>30 719 200 000</b>		
<b>Action 2.1.3.1</b>	<b>Développement des infrastructures de stockage et de mise en marché</b>								<b>4 204 000 000</b>	<b>6 033 000 000</b>	<b>6 014 000 000</b>	<b>5 959 000 000</b>	<b>5 959 000 000</b>	<b>28 169 000 000</b>		
A.2.1.3.1.1	Mettre en place des comptoirs d'achats	Nombre de comptoirs d'achats et/ou mini marchés mise en place	Comptoir d'achat	5	5	5	5	7	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000		
A.2.1.3.1.2	Construire des chambres froides	Nombre de chambres froides construites	Chambre froide	-	25	25	25	25	1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	1 250 000 000	5 000 000 000		
A.2.1.3.1.3	Construire des magasins de stockage	Nombre de magasin de stockage construit	Magasin de stockage	87	164	163	163	163	2 645 000 000	3 080 000 000	3 055 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	14 780 000 000		



CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIERE					COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A.2.1.3.1.4	Réaliser des marchés à bétail	Nombre de marchés à bétail réalisé	Marché	10	10	10	10	10	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	5 000 000 000
A.2.1.3.1.5	Réaliser des vitrines de promotion des PFNL	Nombre de vitrines réalisées	Vitrine	103	151	153	153	153	309 000 000	453 000 000	459 000 000	459 000 000	459 000 000	459 000 000	2 139 000 000
<b>Action 2.1.3.2</b>	<b>Promotion de la normalisation des produits ASPH</b>								<b>15 000 000</b>	<b>32 000 000</b>	<b>32 000 000</b>	<b>32 700 000</b>	<b>38 300 000</b>	<b>150 000 000</b>	
A2.1.3.2.1	Appuyer les organisations professionnelles pour la certification des ASPHF	Nombre de certifications de PFNL réalisées	Certification réalisée	-	20	20	22	38	0	7 000 000	7 000 000	7 700 000	13 300 000	35 000 000	
A2.1.3.2.2	Appuyer les SCOOPs pour la fabrication des emballages bio-dégradables	Nombre de SCOOPs appuyées dans la fabrication d'emballages dégradables	Organisation professionnelle appuyée dans la fabrication d'emballages bio-dégradables	103	151	153	153	153	15 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	115 000 000	
<b>Action 2.1.3.3</b>	<b>Développement de la contractualisation dans le secteur PASP</b>								<b>366 540 000</b>	<b>216 540 000</b>	<b>366 540 000</b>	<b>216 540 000</b>	<b>176 540 000</b>	<b>1 342 700 000</b>	
A.2.1.3.3.1	Appuyer l'établissement de contrats de vente de la production agricole dans la logique de l'agriculture contractuelle	Quantité de production vendue sous contrats	Tonne	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	176 540 000	176 540 000	176 540 000	176 540 000	176 540 000	882 700 000	
A.2.1.3.3.2	Organiser le salon Burkinabè de l'élevage	Nombre de salons organisés	Salon	-	1		1	-	150 000 000		150 000 000			300 000 000	
A.2.1.3.3.3	Organiser des foires	Nombre de foires organisés	Foire		1	1	1	1	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	160 000 000	
<b>Action 2.1.2.4</b>	<b>Amélioration de l'attractivité des aires de protection fauniques</b>								<b>2 500 000</b>	<b>112 500 000</b>	<b>387 500 000</b>	<b>474 500 000</b>	<b>80 500 000</b>	<b>1 057 500 000</b>	
A2.1.2.4.1	Construire des campements touristiques	Nombre campements touristiques construits	Campement touristique construit			1	1		0	0	256 000 000	256 000 000	0	512 000 000	
A2.1.2.4.2	Réhabiliter des campements touristiques	Nombre campements touristiques réhabilités	Campement touristique réhabilités		2	1	2		0	110 000 000	55 000 000	110 000 000	0	275 000 000	



CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE					PROGRAMMATION FINANCIÈRE					COÛT TOTAL						
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025							
<b>Action 2.2.1.2</b>	<b>Renforcement des capacités nationales en matière de mobilisation des finances climatiques</b>																			
A.2.2.1.2.1	Elaborer des notes conceptuelles de projets et programmes de résilience climatique	Nombre de notes conceptuelles de résilience climatique élaborés	Note conceptuelle de résilience climatique élaboré	4	4	4	4	-		20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000						80 000 000
A.2.2.1.2.2	Organiser le dialogue national structuré sur les projets et programmes fonds vert climat	Dialogue national structuré sur les projets et programmes fonds vert climat tenu	Dialogue national tenu	1	1	1	1	1		15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000						75 000 000
<b>EA 2.2.2</b>	<b>L'accès des acteurs des filières ASPHF aux instruments de gestion des risques agricoles est amélioré</b>																			<b>2 100 000 000</b>
<b>Action 2.2.2.1</b>	<b>Développement d'instruments de produits assurantiels adaptés pour la gestion des risques agricoles aux besoins des acteurs des filières ASPHF</b>																			<b>570 000 000</b>
A.2.2.2.1.1	Etendre l'assurance agricole les produits assurantiels à d'autres produits agricoles	Nombre de produits agricoles disposant d'une assurance	Unité	-	-	3	-	-		70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000						70 000 000
A.2.2.2.1.2	Mettre en place des instruments supplémentaires de gestion des risques agricoles	Nombre d'instrument de gestion des risques agricoles mise en place	Instrument	-	-	3	-	-		500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000						500 000 000
<b>Action 2.2.2.2</b>	<b>Promotion des produits assurantiels</b>																			<b>1 530 000 000</b>
A.2.2.2.2.1	Subventionner les polices d'assurance agricole	Superficie couverte par l'assurance agricole	Hectare	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000		300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000						1 500 000 000
A.2.2.2.3.1	Accompagner des entreprises d'assurance à développer des produits d'assurances agricoles	Nombre d'entreprises d'assurance appuyé dans le développement de produits d'assurance agricole	Nombre d'entreprises d'assurance	0	0	3	0	0		30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000						30 000 000

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE					PROGRAMMATION FINANCIÈRE					COÛT TOTAL					
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025						
AXE 3	<b>GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES</b>																		
OS 3.1	<b>Améliorer durablement la gestion des terres, des ressources forestières, fauniques et les espaces pastoraux</b>																		
EA 3.1.1	<b>Le couvert végétal est amélioré</b>																		
<b>Action 3.1.1.1</b>	<b>Reboisement et reforestation</b>																		
A3.1.1.1.1	Produire des plants	Nombre de plants produits	Plants produits	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	27 500 000 000
A3.1.1.1.2	Reboiser des plants	Nombre de plants mis en terre	Plants mis en terre	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	11 025 000 000	11 025 000 000	11 025 000 000	11 025 000 000	11 025 000 000	11 025 000 000	11 025 000 000	11 025 000 000	11 025 000 000	55 125 000 000
<b>Action 3.1.1.2</b>	<b>Développement des techniques et technologies de gestion durable des ressources naturelles respectueuses de l'environnement</b>																		
A.3.1.1.2.1	Mettre au point des technologies et techniques de gestion des ressources naturelles	Nombre de technologies/techniques de gestion des ressources naturelles	technologie	4	4	5	4	4		231 200 000	289 000 000	231 200 000	231 200 000	231 200 000	231 200 000	231 200 000	231 200 000	231 200 000	1 213 800 000
A.3.1.1.2.2	Mettre au point des techniques et technologies de maîtrise des interactions élémentaire-environnement	Nombre de technologies/techniques de maîtrise des interactions élémentaire-environnement mise au point	technologie	1	2	1	1	1		50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	50 000 000 000	300 000 000 000
EA 3.1.2	<b>Le rythme de dégradation des terres est réduit</b>																		
<b>Action 3.1.2.1</b>	<b>Récupération des terres dans les écosystèmes forestiers</b>																		
A3.1.2.1.1	Récupérer les terres dégradées dans les zones protégées	Superficie de terre dégradée récupérée	Ha	37 541	37 541	37 541	37 541	37 541		4 508 670 000	4 509 920 000	4 509 920 000	4 509 920 000	4 509 920 000	4 509 920 000	4 509 920 000	4 509 920 000	4 509 920 000	22 547 600 000
A3.1.2.1.2	Acquérir des charrues de récupération des terres dégradées	Nombre de charrues acquises	Charrue	-	2	2	2	-		400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	0	1 200 000 000

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE					PROGRAMMATION FINANCIÈRE					CÔÛT TOTAL				
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025					
<b>Action 3.1.2.2</b>	<b>Gestion durable des terres agricoles et pastorales</b>																	
A.3.1.2.2.1	Recuperer les terres agricoles dégradées à travers les CES/DRS	Superficie de terre agricole récupérée à travers les CES/DRS	hectare	3 668	9 375	18 750	28 125	37 500	14 256 847 000	2 212 964 000	3 880 414 000	5 427 864 000	7 016 514 000	32 794 603 000				
A.3.1.2.2.2	Recuperer les terres dégradées dans les espaces pastoraux	Superficie des espaces pastoraux placés sous technique de gestion durable (aménagés et récupérés, ensemençement avec des espèces fourragères)	Ha	3 408	2 200	2 200	2 200	2 200	13 433 047 000	259 514 000	429 514 000	479 514 000	479 514 000	15 081 103 000				
A.3.1.2.2.3	Réaliser des biodigesteurs	Nombre de biodigesteurs réalisés	biodigesteurs	1 500	3 000	3 500	4 000	5 000	273 600 000	547 200 000	638 400 000	729 600 000	912 000 000	3 100 800 000				
<b>EA 3.1.3</b>	<b>Les espaces pastoraux sont aménagés et mis en valeur</b>								<b>1 497 000 000</b>	<b>1 515 000 000</b>	<b>1 765 000 000</b>	<b>1 817 000 000</b>	<b>1 867 000 000</b>	<b>8 461 000 000</b>				
<b>Action 3.1.3.1</b>	<b>Opérationnalisation des espaces pastoraux</b>								<b>1 213 000 000</b>	<b>1 215 000 000</b>	<b>1 215 000 000</b>	<b>1 217 000 000</b>	<b>1 217 000 000</b>	<b>6 077 000 000</b>				
A3.1.3.1.1	Réaliser des parcs de vaccination dans les espaces pastoraux	Nombre de parcs de vaccination modernes réalisés	Parc	120	120	120	120	120	960 000 000	960 000 000	960 000 000	960 000 000	960 000 000	4 800 000 000				
A3.1.3.1.2	Mettre en place des organes de gestion	Nombre d'organe de gestion des espaces pastoraux mis en place et fonctionnel	Organe de gestion	3	5	5	7	7	3 000 000	5 000 000	5 000 000	7 000 000	7 000 000	27 000 000				
A3.1.3.1.3	Réaliser des pistes à bétail	Longueur de piste à bétail	Km	250	250	250	250	250	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000				
<b>Action 3.1.3.2</b>	<b>Renforcement de la concertation pour la gestion de la transhumance et des infrastructures pastorales</b>								<b>284 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>550 000 000</b>	<b>600 000 000</b>	<b>650 000 000</b>	<b>2 384 000 000</b>				
A3.1.3.2.1	Mettre en place des comités de gestion de la transhumance	Nombre de Comités Provinciaux de gestion de la Transhumance mis en place	Comité	-	-	15	15	15	-	-	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000				

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIERE					COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A3.1.3.2.2	Mettre en place des comités de gestion des infrastructures	Nombre de comité de gestion d'infrastructures mis en place	Comité	142	150	200	225	250	284 000 000	300 000 000	400 000 000	450 000 000	500 000 000	1 934 000 000	
<b>OS 3.2</b>	<b>Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des ressources en eau</b>								<b>10 972 560 000</b>	<b>29 043 960 000</b>	<b>71 274 110 000</b>	<b>105 384 625 000</b>	<b>140 137 020 000</b>	<b>356 812 275 000</b>	
EA 3.2.1	La disponibilité de l'eau à des fins de productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques est assurée								9 848 060 000	24 982 130 000	57 310 480 000	103 086 550 000	138 812 120 000	334 039 340 000	
<b>Action 3.2.1.1</b>	<b>Réalisation/réhabilitation des ouvrages hydrauliques dans les espaces pastoraux, les aires de protection faunique et pour la production maraîchère</b>								<b>2 180 000 000</b>	<b>2 880 000 000</b>	<b>3 215 000 000</b>	<b>3 425 000 000</b>	<b>2 990 000 000</b>	<b>14 690 000 000</b>	
A3.2.1.1.1	Réaliser des forages pastoraux équipés	Nombre de forages pastoraux réalisés	Forage	105	150	150	150	150	840 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	5 640 000 000	
A3.2.1.1.2	Réaliser des forages maraîchers agricoles	Nombre de forages maraîchers réalisés	forage maraîcher	22	22	22	22	22	330 000 000	330 000 000	330 000 000	330 000 000	330 000 000	1 650 000 000	
A3.2.1.1.3	Réaliser des broulis pastoraux	Nombre broulis pastoraux réalisés	Nombre	3	5	5	5	5	210 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	1 610 000 000	
A3.2.1.1.4	Réaliser des broulis de production agricole	Nombre broulis pour la production agricole réalisés	bouli	10	10	10	10	10	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	4 000 000 000	
A3.2.1.1.5	Réaliser des mares/broulis dans les aires de protection faunique	Nombre de mares ou de broulis réalisés	Mare/ bouli réalisé	-	-	5	10	5	0	0	150 000 000	300 000 000	150 000 000	600 000 000	
A3.2.1.1.6	Réaliser des barrages dans les aires de protection faunique	Nombre de barrages réalisés	Barrage réalisé	-	-	3	5	2	0	0	90 000 000	150 000 000	60 000 000	300 000 000	
A3.2.1.1.7	Réhabiliter des mares/broulis dans les APF	Nombre de mares ou de broulis réhabilité	Mare/ bouli réhabilité	-	9	8	8	8	0	200 000 000	195 000 000	195 000 000	0	590 000 000	
A3.2.1.1.8	Réhabiliter de barrage dans les aires de protection faunique	Nombre de barrages réhabilité	Barrage réhabilité	-	-	5	5	5	0	0	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000	
<b>Action 3.2.1.2</b>	<b>Réalisation des ouvrages à usage multiple de mobilisation des ressources en eau</b>								<b>2 583 730 000</b>	<b>1 741 990 000</b>	<b>31 897 770 000</b>	<b>84 266 000 000</b>	<b>104 250 000 000</b>	<b>224 739 490 000</b>	
A.3.2.1.2.1	Réaliser les études d'aménagement du Lac Bourzanga	Existence de l'étude d'aménagement du lac Bourzanga	Etude			1				0	300 000 000	0	0	300 000 000	

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIERE					COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A.3.2.1.2.2	Réaliser les études de construction de nouveaux barrages	Nombre de rapport d'études de barrage réalisés	Rapport d'étude	35	5	5	5	5	881 540 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	2 081 540 000
A.3.2.1.2.3	Construire de nouveaux barrages	Nombre de nouveaux barrages construits	Barrage	7	3	4	6	5	1 702 190 000	1 441 990 000	6 843 770 000	9 000 000 000	10 500 000 000	29 487 950 000	
A.3.2.1.2.4	Construire des barrages de grandes capacités	Nombre de barrages de grandes capacités construits	Barrage	0	0	1	2	1	0	0	24 454 000 000	74 966 000 000	93 450 000 000	192 870 000 000	
<b>Action 3.2.1.3</b>	<b>Réhabilitation et entretien des ouvrages à usage multiple de mobilisation des ressources en eau</b>								<b>5 084 330 000</b>	<b>20 360 140 000</b>	<b>22 197 710 000</b>	<b>15 395 550 000</b>	<b>31 572 120 000</b>	<b>94 609 850 000</b>	
A.3.2.1.3.1	Réaliser les études de réhabilitation de barrages	Nombre d'études de réhabilitation de barrage	Etude	14	82	75	75	11	390 890 000	4 350 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	13 740 890 000	
A.3.2.1.3.2	Réhabiliter des barrages dégradés	Nombre de barrages dégradés réhabilités	Barrage	10	14	15	10	5	3 262 800 000	15 229 860 000	18 600 000 000	11 797 840 000	2 791 840 000	51 682 340 000	
A.3.2.1.3.3	Réaliser les travaux de sécurisation de barrages	Nombre de barrages sécurisés	barrage	7	4	3	3	4	1 399 640 000	730 280 000	547 710 000	547 710 000	730 280 000	3 955 620 000	
A.3.2.1.3.4	Réaliser les travaux d'entretien de barrages	Nombre de barrages entretenus	barrage	5	10	10	10	15	31 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	231 000 000	
A.3.2.1.3.5	Réaliser les travaux de protection et de restauration du Lac Dem	Lac Dem protégé et restauré	lac	0	0	0	0	1					25 000 000 000	25 000 000 000	
<b>EA 3.2.2</b>	<b>La protection et la gestion des ressources en eau sont assurées</b>								<b>1 124 500 000</b>	<b>4 061 830 000</b>	<b>13 963 630 000</b>	<b>2 298 075 000</b>	<b>1 324 900 000</b>	<b>22 772 935 000</b>	
<b>Action 3.2.2.1</b>	<b>Protection des ressources en eau</b>								<b>678 000 000</b>	<b>976 000 000</b>	<b>1 726 000 000</b>	<b>1 850 000 000</b>	<b>852 000 000</b>	<b>6 082 000 000</b>	
A3.2.2.1.1	Protéger les sources d'eau	Nombre de sources d'eau protégée	source	8	8	8	14	2	176 000 000	176 000 000	176 000 000	300 000 000	52 000 000 000	880 000 000	
A3.2.2.1.2	Délimiter et matérialiser les bandes de servitude	Nombre de bande de servitude matérialisée	Bande	302	600	600	600	600	302 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	2 702 000 000	
A3.2.2.1.3	Réaliser les travaux de curage des retenues d'eau	Volume de déblais curé	mille m3			100	100		0	0	750 000 000	750 000 000	0	1 500 000 000	

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIÈRE					COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A3.2.2.1.4	Protéger les berges de barrages/retenues d'eau	Nombre de barrages/retenues d'eau protégés	barrages/retenues d'eau	10	10	10	10	10	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
A3.2.2.1.5	Éliminer les plantes envahissantes de barrages/retenues d'eau	Nombre de barrages/retenues d'eau ayant fait l'objet d'élimination de plantes envahissantes	barrages/retenues d'eau	10	10	10	10	10	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
<b>Action 3.2.2.2</b>	<b>Renforcement du cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau est renforcé</b>								<b>446 500 000</b>	<b>357 700 000</b>	<b>366 250 000</b>	<b>396 125 000</b>	<b>432 000 000</b>	<b>1 998 575 000</b>	
A.3.2.2.2.1	Adopter les textes complémentaires de la CFE	Nombre de textes complémentaires adoptés	Textes	2	1	1			29 000 000	35 000 000	1 250 000	1 125 000		66 375 000	
A.3.2.2.2.2	Élaborer les SDAGE	Nombre de SDAGE adopté	SDAGE		3				165 500 000	16 700 000	0	0		182 200 000	
A.3.2.2.2.3	Apporter un appui technique et financiers aux CLE	Nombre de CLE bénéficiaires de l'appui technique et financier	CLE	55	57	59	61	63	252 000 000	306 000 000	365 000 000	395 000 000	432 000 000	1 750 000 000	
<b>Action 3.2.2.3</b>	<b>Recherche-développement dans le domaine de l'eau</b>								<b>0</b>	<b>2 728 130 000</b>	<b>11 871 380 000</b>	<b>51 950 000</b>	<b>40 900 000</b>	<b>14 692 360 000</b>	
A.3.2.2.3.1	Réaliser 16 forages profonds de reconnaissance (14 de 500 m, un de 1000 m et un de 2000 m) et 14 piézomètres associés (500 m de profondeur) dans la zone sédimentaire du Burkina Faso	Nombre de forages profonds de reconnaissance réalisées	forages profonds	-	3	13	-	-	2 728 130 000	11 821 880 000	0	0	0	14 550 010 000	
A.3.2.2.3.2	Élaborer un schéma national de mobilisation et de transfert d'eau	Schéma national de mobilisation et de transfert d'eau élaboré	schéma	-	-	-	-	1	0	1 000 000	16 950 000	30 150 000	48 100 000		





CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIÈRE					COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A 4.1.1.1.3	Organiser des sessions des comités régionaux de coordination des politiques sectorielles agricoles	Nombre de session des comités régionaux de coordination des politiques sectorielles agricoles tenue	Session CR-CPSA	26	26	26	26	26		65 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000	65 000 000	260 000 000
A 4.1.1.1.4	Suivre et évaluer les recommandations et engagements des sessions	Taux de mise en œuvre des recommandations et engagements des sessions	%	0	15	2	2	2		67 500 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	85 500 000
<b>Action 4.1.1.2</b>	<b>Renforcement de la synergie d'actions entre les acteurs du secteur</b>									<b>602 000 000</b>	<b>602 000 000</b>	<b>602 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>602 000 000</b>	<b>1 860 000 000</b>
A 4.1.1.1.1	Réire les textes du dispositif de coordination des politiques sectorielles agricoles	Nombre de région disposant de nouveau texte de coordination des politiques sectorielles agricoles	région disposant de nouveau texte	-	14	-	-	-		50 000 000					50 000 000
A 4.1.1.1.2	Tenir la Journée Nationale du Paysan	Nombre de Journée Nationale de Paysan tenu	JNP	1		1		1		600 000 000				600 000 000	1 800 000 000
A 4.1.1.1.3	Tenir les sessions du cadre de concertation entre les ministres et les PTF du secteur	Nombre sessions de cadre de concertation entre les Ministres et les PTF	Nombre	4	4	4	4	4		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A 4.1.1.1.4	Tenir les cadres de concertation entre les ministères et les acteurs privés du secteur du secteur	Nombre sessions de cadre de concertation entre les Ministères et le secteur privé	Nombre	4	4	4	4	4		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
<b>E.A.4.1.2</b>	<b>La planification, le suivi et l'évaluation des interventions du secteur PASP sont renforcées</b>									<b>1 000 000 000</b>	<b>4 144 946 000</b>	<b>1 267 850 000</b>	<b>1 059 000 000</b>	<b>1 069 000 000</b>	<b>8 540 796 000</b>
<b>Action 4.1.2.1</b>	<b>Renforcement de la planification et du suivi-évaluation du secteur PASP</b>									<b>0</b>	<b>34 000 000</b>	<b>95 850 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>167 850 000</b>
A 4.1.2.1.1	Définir un cadre de programmation annuelle des investissements du PNIASP	Nombre de cadre de programmation annuelle des investissements du PNIASP	Cadre de programmation	-	1	1	1	1			2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE					PROGRAMMATION FINANCIERE					COÛT TOTAL	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A 4.1.2.1.2	Elaborer la circulaire de la programmation des investissements des Ministères aux Responsables des Programmes	Existence de la circulaire de programmation des investissements	Circulaire de programmation	-	1	1	1	1	1						0
A 4.1.2.1.3	Elaborer le PTBA du PNIASP	Nombre de plans d'actions élaborés	PTBA	-	1	1	1	1	1	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	22 000 000
A 4.1.2.1.4	Elaborer le manuel de suivi-évaluation du PNIASP	Nombre de manuel de suivi-évaluation du PNIASP élaboré	Manuel	-	1	-	-	-	-		40 000 000				40 000 000
A 4.1.2.1.5	Mettre à jour le système informatisé de suivi-évaluation du PNIASP	Système informatisé de suivi-évaluation du PNIASP fonctionnel	Système informatisé fonctionnel	-	1	-	-	-	-	15 000 000					15 000 000
A 4.1.2.1.6	Elaborer les rapports de performance (PS-PASP, PNIASP)	Nombre de rapport annuel de performance élaboré	Rapport	-	1	1	1	1	1	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	44 000 000
A 4.1.2.1.7	Etendre le logiciel budget programme aux autres départements ministériels du secteur PASP	Nombre de ministères utilisant le logiciel budget programme	Ministères utilisant le logiciel	4	4	4	4	4	0	0	0	0	0	0	0
A 4.1.2.1.8	Acquérir des équipements et matériel informatiques adaptés au profit du dispositif de suivi-évaluation	Nombre de matériel informatique acquis	Matériel informatique	-	1	-	-	-	-		36 850 000				36 850 000
<b>Action 4.1.2.2</b>	<b>Conduite d'études spécifiques pour le renseignement des indicateurs stratégiques du secteur</b>									<b>1 000 000 000</b>	<b>4 110 946 000</b>	<b>1 172 000 000</b>	<b>1 040 000 000</b>	<b>1 050 000 000</b>	<b>8 372 946 000</b>
A 4.1.3.2.1	Réaliser une étude sur l'analyse des dépenses publiques dans le secteur PASP	Rapport d'étude sur l'analyse des dépenses publiques dans le secteur PASP disponible	Rapport d'étude	-	1	-	-	-	1		20 000 000			20 000 000	40 000 000
A 4.1.3.2.2	Réaliser un diagnostic sur les investissements directs (privés national et étrangers) dans le secteur	Rapport d'étude diagnostic sur les investissements directs disponibles dans le secteur	Rapport d'étude	-	1	-	1	-	-	40 000 000			40 000 000		80 000 000

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIERE					COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A 4.1.3.2.3	Réaliser l'Enquête Permanente Agricole	Nombre d'EPA réalisée	Rapport EPA	1	1	1	1	1	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	5 000 000 000
A 4.1.3.2.6	Réaliser les enquêtes modulaires du RGA	Nombre d'enquêtes modulaires du RGA réalisés	Rapport d'enquête	-	5	-	-	-	1 000 000 000	2 422 946 000	0	0	0	0	2 422 946 000
A 4.1.3.2.8	Réaliser l'inventaire faunique (IKA)	Rapport d'inventaire faunique disponible	Rapport d'inventaire	-	2	3	-	-	28 000 000	28 000 000	42 000 000	0	0	0	70 000 000
A 4.1.3.2.9	Réaliser l'inventaire des ouvrages d'eau	Rapport d'inventaire des ouvrages d'eau	Rapport d'inventaire	-	1	-	-	-	600 000 000	600 000 000	0	0	0	0	600 000 000
A 4.1.3.2.10	Réaliser une étude sur la productivité pondérale et numérique	Rapport d'étude sur la productivité pondérale et numérique disponible	Rapport d'étude	-	-	1	-	-	0	0	100 000 000	0	0	0	100 000 000
A 4.1.3.2.11	Réaliser une étude sur les pertes récoltes	Nombre d'études sur les pertes postes récoltes réalisé	Rapport d'étude	-	-	1	-	1	0	0	30 000 000	0	0	30 000 000	60 000 000
<b>OS 4.2</b>	<b>Assurer une mobilisation et une gestion efficiente des ressources du secteur PASP</b>								<b>70 000 000</b>	<b>185 000 000</b>	<b>805 000 000</b>	<b>125 000 000</b>	<b>105 000 000</b>	<b>1 290 000 000</b>	
<b>E.A.4.2.1</b>	<b>Le secteur dispose de ressources humaines en qualité et en nombre suffisant</b>								<b>70 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>650 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>930 000 000</b>	
<b>Action 4.2.1.1</b>	<b>Renforcement des capacités techniques et infrastructurelles des centres et écoles de formation professionnelle</b>								<b>0</b>	<b>0</b>	<b>510 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>510 000 000</b>	
A 4.2.1.1.1	Construire ou réhabiliter des infrastructures de formation au profit des écoles de formation professionnelle	Nombre d'infrastructures de formation au profit des écoles de formation professionnelle construites ou réhabilitées	Nombre	-	-	1	-	-	0	0	450 000 000	0	0	0	450 000 000
A 4.2.1.1.2	Elaborer des curricula adaptés aux besoins du secteur PASP	Nombre de curricula élaborés	Nombre	-	-	1	-	-	0	0	30 000 000	0	0	0	30 000 000

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIERE				COÛT TOTAL	
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A 4.2.1.1.3	Recruter des enseignants qualifiés pour les écoles de formations	Nombre d'enseignants qualifiés recrutés pour les écoles de formations	Nombre	-	-	1	-	-	0	0	30 000 000	0	0	0	30 000 000
<b>Action 4.2.1.2</b>	<b>Renforcement de la gestion des ressources humaines du secteur</b>								70 000 000	70 000 000	140 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	<b>420 000 000</b>
A 4.2.1.2.1	Recruter de personnels spécialisés pour les départements ministériels	Nombre d'agents spécialisés recrutés pour les départements ministériels	Agent recruté	-	-	1	-	-	0	0	30 000 000	0	0	0	30 000 000
A 4.2.1.2.2	Elaborer un plan de formation des agents	Nombre de plan de formation des agents élaboré	plan de formation	-	3	-	-	-	0	0	40 000 000	0	0	0	40 000 000
A 4.2.1.2.3	Former/recycler les agents des départements ministériels	Nombre d'agents ayant reçu une formation continue	Nombre	150	150	150	150	150	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
A 4.2.1.2.4	Appuyer la formation diplômante au profit des agents	Nombre d'agents bénéficiaires de formation diplômante	Nombre	-	20	20	20	20	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
<b>EA 4.2.2</b>	<b>Le niveau de financement du secteur PASP et la qualité des dépenses sont améliorés</b>								0	115 000 000	155 000 000	55 000 000	35 000 000	360 000 000	
<b>Action 4.2.2.1</b>	<b>Accroissement du financement public du secteur PASP</b>								0	115 000 000	65 000 000	15 000 000	15 000 000	210 000 000	
A4.2.2.1.1	Elaborer la stratégie de mobilisation des ressources financière du PNIASP	Stratégie de mobilisation des ressources financière du PNIASP disponible	Stratégie de mobilisation de financement	-	1	-	-	-	0	30 000 000	0	0	0	0	30 000 000
A4.2.2.1.2	Organiser une table ronde des bailleurs pour la mobilisation des ressources financières	Table ronde des bailleurs pour la mobilisation des ressources financières organisée	Table ronde organisée	-	1	-	-	-	0	20 000 000	0	0	0	0	20 000 000

CODES	ACTIVITÉS	INDICATEURS	UNITÉS	PROGRAMMATION PHYSIQUE						PROGRAMMATION FINANCIÈRE					COÛT TOTAL
				2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025		
A4.2.2.1.3	Elaborer de nouveaux projets structurants pour la mise en œuvre du PNIASP	Nombre de projets structurants élaborés pour la mise en œuvre du PNIASP	Nombre	-	2	2	-	-	0	50 000 000	50 000 000	0	0	0	100 000 000
A4.2.2.1.4	Mobiliser du financement privé du secteur PASP	Volume de financement privé du secteur PASP mobilisé	FCFA	-	16 500 000 000	82 500 000 000	41 250 000 000	24 750 000 000	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	60 000 000
<b>Action 4.2.2.2</b>	<b>Amélioration de la gestion des ressources matérielles et financières</b>								<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>150 000 000</b>
A4.2.2.2.1	Appuyer les inspections techniques des services	Nombre de rapports sur le contrôle interne produits	Rapport	-	-	1	1	1	0	0	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
A4.2.2.2.2	Elaborer un outil harmonisé (application) de gestion de la comptabilité matière	Existence d'un outil harmonisé (application) de gestion de la comptabilité matière	Outil harmonisé	-	-	1	-	-	0	0	50 000 000	0	0	0	50 000 000
A4.2.2.2.3	Réaliser des inventaires de matériel	Nombre d'inventaires réalisés	Inventaire	-	-	2	2	-	0	0	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	40 000 000
A4.2.2.2.4	Acquérir du matériel informatique au profit du dispositif de pilotage du secteur PASP	Nombre d'équipements acquis pour le personnel/structure	Equipement	-	50	100	50	-	0	40 000 000	80 000 000	40 000 000	40 000 000	0	160 000 000
<b>COÛT TOTAL</b>													<b>1 505 090</b>		
<b>COÛT TOTAL</b>													<b>599 822</b>		













